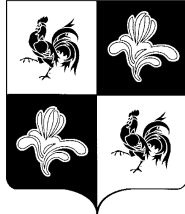


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



28 novembre 2008

SESSION ORDINAIRE 2008-2009

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses de la Commission
communautaire française pour l'année budgétaire 2009**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIERES

1. Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles par Mme Julie Fisman	3
2. Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire par M. Jacques Decoster	13
3. Rapport fait au nom de la commission de la Santé par Mme Magda De Galan	43
4. Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mmes Sfia Bouarfa et Fatima Moussaoui	55

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Julie FISZMAN

SOMMAIRE

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de l'Administration et de la Politique générale	4
2. Discussion et examen des tableaux – divisions 10, 21 et 30 – activité 1	5
3. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge des Relations internationales	6
4. Discussion et examen des tableaux – division 30 – activités 0 et 2	8
5. Avis.....	8
6. Approbation du rapport	8
7. Annexes	9

Membres présents : MM. Christos Doukeridis (président), André du Bus de Warnaffe, Mme Julie Fiszman, MM. Didier Gosuin, Denis Grimberghs (remplace M. Hamza Fassi-Fihri), Mohamed Lahlali (remplace M. Rudi Vervoort), Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, MM. Philippe Pivin, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas.

Membres absents : MM. Hamza Fassi-Fihri (remplacé), Rudi Vervoort (remplacé), Alain Zenner.

Etaient également présents à la réunion : Mme Dominique Braeckman (députée), M. Benoît Cerexhe (ministre-président du gouvernement), Mme Françoise Dupuis (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, en sa réunion du lundi 17 novembre 2008, a examiné le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008, le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008, le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009 et le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009, pour ce qui concerne ses compétences.

Mme Julie Fiszman a été désignée en qualité de rapporteuse.

La commission a décidé d'examiner conjointement les tableaux partim des projets d'ajustement du budget 2008 et des projets du budget 2009.

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de l'Administration et de la Politique générale – divisions 10, 21 et 30 – activité 1

Les services du Collège assurent la réalisation des politiques décidées par les Collèges successifs. Ils assurent la continuité du service rendu au public et, à cet égard, ils méritent l'attention la plus grande des commissaires. Le ministre voudrait profiter de l'occasion pour répéter, une nouvelle fois, que les Francophones de Bruxelles ont besoin d'une institution qui aille à la rencontre des spécificités urbaines et multiculturelles d'une grande ville dans les matières communautaires. Les agents qui, chaque jour, déploient leurs talents doivent le savoir, le Collège défend l'institution pour laquelle ils travaillent.

Afin d'adapter les outils de gestion administrative aux missions qui sont attribuées à l'administration, le Collège finalise les discussions avant d'adopter une nouvelle structure des services ainsi qu'un nouveau cadre. Une adaptation de l'organigramme de l'administration sera également élaborée par le conseil de direction et discutée avec les syndicats.

L'accord de majorité avait prévu de favoriser la statutarisation des agents. Ainsi, le Collège a décidé 42 déclarations de vacance à des emplois de recrutement. Six autres déclarations de vacance seront soumises au Collège d'ici la fin de l'année. Sept agents de niveau 3 ont été promus au niveau 2. Cette année, dix-sept agents auront été admis au stage. Ce qui porte à 169 admissions au stage depuis le début de la législature.

La dotation au service social s'élève cette année à 652.000 €. Cette dotation a été calculée en tenant compte d'un montant forfaitaire multiplié par le nombre de bénéficiaires, ainsi que d'un montant égal à une intervention de 47 % du surcoût de la part de la quote-part de l'agent dans l'assurance hospitalisation. La dotation sera versée le plus rapidement possible à l'asbl concernée en maintenant les moyens qu'elle a acquis et qui lui servent de fonds de roulement.

Faisant suite à l'accord sectoriel 2005-2006, des discussions sont toujours en cours afin de finaliser un accord sectoriel 2007-2008. Pour rappel, l'accord 2005-2006 avait permis d'augmenter la partie forfaitaire de la prime de fin d'année des agents de 150 €. Pour la période 2007-2008, une somme de 500.000 € a été prévue au budget 2008 afin de conclure un nouvel accord sectoriel et de rencontrer en partie les demandes déposées par les organisations syndicales. Les revendications syndicales portent essentiellement sur une augmentation barémique de 200 € mensuels bruts par agent.

Pour 2009, une somme a été réservée sur les budgets dont le Collège a la charge afin d'envisager de nouvelles avancées. Dans l'état actuel des choses, aucun accord n'est intervenu avec les syndicats.

La problématique des pensions a également retenu l'attention du ministre-président. La pension des agents de l'ex-Commission française de la culture, celle des agents de l'ex-Province de Brabant est à charge de la Commission communautaire française. Les autres catégories d'agents sont à charge du Trésor public.

Le contrat conclu en 1991 avec la société Ethias en vue de liquider le paiement des pensions des agents de l'ex-Commission française de la Culture prévoit des contrats individuels, d'une part, et un fonds de financement, d'autre part. Ce dernier sert à la prise en charge de l'indexation et de la péréquation des pensions. Le Collège de l'époque n'avait pas prévu le cas, pourtant largement majoritaire, des agents partant à la pension avant 65 ans. En conséquence de cela, la Commission communautaire française se voit adresser des factures pour les agents visés qui partent à la pension avant 65 ans. Afin d'évaluer cette situation, une analyse approfondie tant juridique qu'actuarielle de ce contrat a été confiée à des consultants extérieurs. Des discussions avec Ethias ont été entreprises. Les conclusions de ces discussions et de cette analyse invitent le Collège à adapter le contrat en question afin de lisser le coût supplémentaire entraîné par le départ à la pension des agents en prévoyant par exemple une couverture à partir de 62 ans. L'an passé, le Collège a veillé à réalimenter le fonds de financement de manière à le maintenir en équilibre, ce qui est le cas actuellement. Il va de soi que le Collège prendra ses responsabilités afin d'assurer le paiement des factures qui pourraient parvenir en 2009. Ceci démontre que la situation financière extrêmement difficile de la Commission communautaire française entraîne des difficultés importantes

de gestion. Un refinancement de l'institution pour lequel chaque groupe politique doit continuer à se battre permettra de dégager des solutions afin de garantir un fonctionnement pérenne du système d'assurance pension.

La politique d'égalité des chances est essentiellement axée sur le soutien aux familles. Ainsi, des places d'accueil au bénéfice des enfants des agents de la Commission communautaire française tant à Schaerbeek qu'à Anderlecht leurs sont réservées.

Le budget consacré aux frais liés à l'informatisation a été augmenté afin de couvrir l'augmentation des coûts. Il s'élève, pour 2009, à 901.000 €, toutes allocations budgétaires confondues. Ce budget permet de couvrir les frais de maintenance des applications informatiques nécessaires à la gestion des dossiers du non-marchand. Les prestations fournies par le CIRB sont également couvertes par cette allocation de base. Par ailleurs, un effort a été consenti à l'occasion de l'ajustement afin de rencontrer les demandes les plus urgentes.

Les autres allocations de base en lien direct avec la fonction publique ne connaissent pas d'évolution notable. Le ministre-président reste à la disposition des députés pour répondre à toutes leurs questions à ce sujet.

En accord avec le Bureau du Parlement francophone bruxellois, la dotation au Parlement a été portée à 3.600.000 €. Un protocole d'accord relatif au remboursement de l'avance consentie en 1999 pour l'achat et/ou la construction d'un bâtiment proche pour les services du Parlement francophone bruxellois sera signé dans les tout prochains jours.

En ce qui concerne les allocations budgétaires de la division 21 ayant pour objet le non-marchand, le ministre-président souligne les éléments suivants.

L'ajustement 2008 permettra de réaliser une étude sur le bien-être des travailleurs dans le secteur du non-marchand. Celle-ci était déjà demandée par les partenaires sociaux et acceptée par le Collège dans le cadre de l'accord du non-marchand 2000-2005. Si cela semble une demande très ancienne, elle est toujours d'actualité et aujourd'hui plus encore qu'à l'époque portée par les deux parties à savoir tant les représentants des travailleurs que les patrons.

En 2009, la volonté du Collège est d'augmenter le financement partiel du différentiel ACS. En effet, pour 2008, la Commission communautaire française finance, avec le montant inscrit au budget, une moyenne de 20 % du différentiel estimé par les employeurs du secteur. L'augmentation permettra d'atteindre 25 % en moyenne.

Bien sûr, l'embauche compensatoire évolue puisqu'elle est fonction de l'âge du personnel des services agréés. Les montants prévus dans le budget 2009 ont été fixés en fonc-

tion du cadastre établi par l'administration grâce au système informatique « SAGA ».

Les discussions avec les secteurs du non-marchand se sont partiellement finalisées puisque le Collège a décidé de financer la part patronale à charge des employeurs en cas de prépension. Ceci permet, d'une part, aux employeurs d'accepter la demande de leurs travailleurs en la matière sans être en difficultés financières. D'autre part, le budget prévu, qui correspond aux 6 heures d'embauche compensatoire auxquelles l'institution aurait eu droit si le travailleur avait poursuivi sa carrière, permet une marge de négociation entre les partenaires sociaux pour augmenter la part patronale et, dès lors, rendre la mesure plus attractive notamment pour les salaires les plus bas.

En ce qui concerne les autres mesures envisagées à savoir la suppression du statut d'ouvrier et le plan tandem, celles-ci concernent surtout le secteur personnes handicapées et sont en passe d'aboutir également.

Le budget que le Collège présente à la commission a été élaboré avec tout le sérieux qu'exige la situation. Des choix ont dû être opérés et des responsabilités prises. Au regard de la situation financière qui est celle de la Commission communautaire française, il est permis de se réjouir du constat qu'au fil de cette législature, les situations difficiles ont été rencontrées. Le budget élaboré est responsable mais serré. Il nécessitera une attention de tous les jours afin que les situations les plus critiques puissent trouver des solutions.

2. Discussion et examen des tableaux

M. Didier Gosuin (MR) constate que le budget présenté est un budget de fin de législature et qu'il ne sert à rien de rouvrir une série de débats et de questions qui n'ont jamais reçu leurs réponses. Il souhaite cependant avoir des éclaircissements sur la problématique des pensions. L'année passée, il avait été dit que le Collège allait nommer un bureau extérieur chargé d'analyser le contrat Ethias. Le rapport de conclusion est intervenu. Le député souhaite que ce rapport puisse être joint aux documents de manière à pouvoir évaluer la problématique de cet éclatement lié à celui des statuts. Il sera intéressant d'évaluer l'évolution des charges liées aux fonds de pension.

Il s'interroge également sur l'évolution du coût des assurances hospitalisation offertes aux fonctionnaires. Le député déclare que, dans d'autres fonctions, il est interpellé par le doublement de ceux-ci. Pour la Commission communautaire française, quel contrat a été conclu ? Quel en est le coût ? Les avantages offerts sont-ils les mêmes qu'en Communauté française ? Le choix du contractant a-t-il fait l'objet d'un marché public ? Le député fait référence au contrat d'assurance hospitalisation conclu par l'ONSS-APL.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) déclare adhérer aux propos quant à l'importance d'avoir une administration qui fonctionne bien. Elle rappelle qu'un montant était inscrit au budget initial 2008 pour l'administration. Au cours de cette année 2008, il y a eu trois indexations, dès lors, elle ne comprend pas, à l'ajusté, la tendance à la diminution des articles budgétaires concernés. A cette diminution vient se greffer une information émanant des représentants syndicaux qui évoquent une enveloppe de 500.000 € visant à couvrir une augmentation salariale. Cette enveloppe doit être négociée entre l'administration de la Commission communautaire française et Bruxelles Formation. Qu'en est-il ?

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle qu'il a déjà été fait écho d'un certain nombre de demandes quant à la révision du cadre et de l'organigramme des services, quant à la négociation d'un règlement de travail, etc. Dans l'exposé des motifs, il est indiqué que le Collège a décidé d'analyser conjointement la structure des services et le cadre et qu'il a été nécessaire d'approfondir juridiquement cette analyse. Dans quel délai l'arrêté du Collège lié à la structure des services sera-t-il adopté ?

Mme Persoons s'interroge également sur la diminution constatée à l'ajusté 2008 en ce qui concerne la division 21 liée à une augmentation des allocations de base relatives aux rémunérations du personnel contractuel, alors que l'exposé du ministre fait état de progrès dans la statutarisation du personnel.

En ce qui concerne le secteur du non-marchand, Mme Persoons demande si l'allocation de fin d'année prévue pour les fonctionnaires du fédéral sera applicable aux travailleurs du non-marchand. Si tel est le cas, des moyens budgétaires ont-ils été prévus ? Si non, est-il envisagé de réviser l'accord du non-marchand ?

La députée conclut par une question relative aux frais de fonctionnement du Conseil consultatif des francophones de la périphérie. Quel est le montant dépensé en 2008 ? Quelle en est la ventilation ?

Mme Julie Fiszman (PS) interroge le ministre sur les augmentations de l'allocation de base « Rémunération du personnel statutaire » et de l'allocation de base « Rémunération du personnel contractuel » en 2009. Quelle est la part réservée pour de nouveaux recrutements et celle réservée à l'exécution de l'accord sectoriel ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Collège) déclare que le rapport de la société Price Waterhouse sur la problématique des pensions pourra être transmis au secrétariat de la commission.

En ce qui concerne les coûts d'assurance hospitalisation, le Collège verse annuellement une dotation au Service social de la Commission communautaire française. Le contrat passé par cette asbl pourra être versé au rapport et

les commissaires pourront également connaître le mode de passation du marché.

En ce qui concerne les trois indexations de 2008 liées à la diminution des allocations de base « Rémunération du personnel », il faut savoir que, lors de l'élaboration du budget, les recrutements et les engagements sont calculés en années pleines, alors que certains d'entre eux s'opèrent évidemment en cours d'année. Les procédures prennent parfois un peu de temps et en conséquence, certaines marges se dégagent et permettent les ajustements tels qu'ils ont été constatés.

Par rapport aux augmentations des allocations de base « Rémunération du personnel » en 2009, c'est principalement l'accord sectoriel qui est compris dans celles-ci.

A propos de la structure des services et du cadre, le président du Collège confirme que la volonté est d'aboutir d'ici la fin de l'année.

A propos de l'allocation de fin d'année accordée aux fonctionnaires fédéraux, le ministre-président déclare qu'elle n'a pas encore été fixée au niveau fédéral. Quant à son applicabilité éventuelle aux travailleurs du secteur du non-marchand, elle est en cours d'analyse au sein des services et du cabinet. Le Collège sera évidemment amené à prendre une décision en fonction de l'évolution du dossier au niveau fédéral.

En ce qui concerne le Conseil consultatif de la périphérie, le président du Collège rappelle que des initiatives ayant été prises au niveau du Parlement, et non par le Collège, le débat se situe plus au sein de l'assemblée qu'au sein de l'Exécutif.

3. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge des Relations internationales – division 30 – activités 0 et 2

Dans le secteur des Relations internationales, le budget ajusté 2008 prévoit le remboursement d'un montant de 10.000 €, sur le subside 2007 octroyé par le Fédéral (DGCD), au programme Annoncer la Couleur, d'un montant total de 102.500 € (cf. délai autorisé pour transmission des pièces justificatives).

Le financement de ce programme, dont les partenaires sont la Commission communautaire française et l'ensemble des provinces belges, coordonnés par la CTB (Coopération technique belge), fait actuellement l'objet d'une évaluation par le fédéral. Il n'est pas exclu qu'à l'avenir, ce programme et ses modalités de fonctionnement soient reformulés.

Le budget 2009 des Relations internationales pour les matières transférées est stabilisé.

Il permet notamment de maintenir :

- les obligations conventionnelles envers l'asbl CELF (Centre Européen de Langue Française de l'Alliance française). Le subside qui lui est alloué a déjà permis l'accueil (de janvier à octobre 2008) de plus de 150 personnes d'origine étrangère, travaillant en lien ou au sein des institutions européennes, et qui souhaitent développer leurs connaissances du français et des réalités de la francophonie à Bruxelles;
- l'intervention de la Commission communautaire française dans les actions internationales mises en oeuvre par des opérateurs bruxellois, avec des pays avec lesquels il n'y a pas d'accord-cadre.

A ce jour, plus de 20 opérateurs ont permis à environ 75 experts étrangers d'être accueillis dans le cadre de projets se déroulant à Bruxelles et à environ 40 experts bruxellois de présenter l'action de la Commission communautaire française à l'étranger.

Les dépenses liées à l'immeuble de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris, à charge de la Commission communautaire française, sont maîtrisées, notamment via une convention de collaboration et de répartition des charges, signée en juin 2007, entre les différents occupants du bâtiment.

La contribution annuelle au WBI (Wallonie/Bruxelles International – ex-CGRI) pour la gestion des accords bilatéraux avec des pays partenaires étrangers, ainsi que pour la préparation des traités mixtes qui concernent la Commission communautaire française, est maintenue à hauteur de 232.000 €.

De fait, les réserves budgétaires non utilisées par le CGRI à la fin 2007, d'un montant de 361.000 €, ont pu être rajoutées à la dotation 2008. Ces montants ont permis :

- d'organiser une intéressante exposition autour de l'œuvre de François Schuiten au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris;
- de soutenir la participation dans le cadre de la semaine palestinienne Masarat;
- de participer à une action du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale sur la thématique Migration et développement;
- de constituer une réserve pour les actions qui seront mises en oeuvre dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne en 2010;
- d'associer concrètement la Commission communautaire française, seule ou en partenariat, à la mise sur pied de projets dans le cadre de la Commission francophone de l'Unesco, installée le 5 mai dernier.

Ces réserves ont essentiellement permis de renforcer :

- le programme de coopération au Bénin et, plus spécifiquement, l'intervention pour le fonctionnement et l'équipement pédagogique de l'Ecole des Sourds de Porto Novo, qui met en oeuvre une pédagogie mixte tout à fait remarquable;
- le programme de coopération avec la RDC (République Démocratique du Congo), avec une priorité dans le secteur de l'éducation à Kinshasa, en partenariat avec les autorités locales. Le budget dégagé ici en 2008 s'élève à 200.000 €. Ce budget a déjà permis :
 - de cofinancer la poursuite des travaux de réhabilitation de 7 écoles sinistrées de la commune de Bandalungwa (6.950 élèves et 174 enseignants).

De par cette intervention, la Commission communautaire française a pu rendre ces travaux éligibles au financement du Fonds social de la République, lequel exige obligatoirement un cofinancement de la part des communautés urbaines auxquelles il apporte son appui.

Concrètement, l'apport de la Commission communautaire française a permis de faire multiplier par dix les moyens nécessaires à ces travaux de réfection des toitures, de constructions de salles de classe, de bureaux et sanitaires;

- de prendre en charge l'achat de plus de 3.000 kits scolaires comprenant dictionnaires, cahiers, crayons et autres effets de première nécessité, pour les écoles de Malueka, de Matongé, de Yolo Nord et Yolo Sud à Kinshasa;
- de faire fabriquer un total de 650 bancs-pupitres doubles sur place auprès d'un centre de formation professionnelle à Kinshasa pour les dix écoles des quartiers Malueka, Yolo Nord et Sud. Ils permettront désormais à 2.600 élèves d'être enfin assis autrement que sur la terre battue;
- d'installer une mini-station d'épuration d'eau sur le site scolaire de Matongé (commune de Kalamu) qui fournira de l'eau potable à quelques 2.000 élèves;
- de continuer à soutenir les projets de formation des enseignants des écoles publiques primaires et secondaires de Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi.

Le programme de coopération bilatérale au Congo reste prioritaire au budget 2009 et l'essentiel des moyens non utilisés qui seraient dégagés seront investis.

Avec ses 4.900 écoles et 1.300.000 élèves à scolariser, la Province de Kinshasa a encore de nombreux défis à relever dont celui de la gratuité de la scolarité, tandis que 75 % des

parents qui doivent prendre en charge les frais de scolarité de leurs enfants (environ 12 € par enfant) vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Seront poursuivis les travaux de réfection des écoles, la fourniture de bancs et matériels scolaires et ainsi pérenniser le partenariat avec la Province de Kinshasa, dans le secteur de l'éducation.

Dans le cadre des actions « Francophonie », la revue « Bruxelles culturelle » destinée aux fonctionnaires internationaux a été reportée en 2009 pour des raisons techniques.

Enfin, pour les bâtiments du CIVA, il a été prévu, pour 2009, le financement complet des travaux d'aménagement et de rénovation qui ne pouvaient pas être phasés.

4. Discussion et examen des tableaux

Les tableaux ne suscitent aucun commentaire.

5. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 10 des projets de règlements et les divisions 21 et 30 des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2008 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2009 de la Commission communautaire française et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour et 3 voix contre.

6. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Julie FISZMAN

Le Président,

Christos DOULKERIDIS

7. Annexes

Annexe 1

Etude consacrée au plan de pension des agents de l'ex-Commission française de la Culture

Une copie de l'étude est disponible sur simple demande
adressée au secrétariat de la commission (02 504 96 31).

Annexe 2**Contrat conclu par l'a.s.b.l. Service social
de la Commission communautaire française
en matière d'assurance hospitalisation**

A ce sujet, la présidente de l'asbl Service social de la Commission communautaire française a fait savoir que, depuis la création du Service social en 1995, et dans le contexte historique de l'époque et celui de la Réforme de l'Etat, le conseil d'administration du Service social a dû assurer la continuité des acquis du personnel transféré qui bénéficiait déjà d'une couverture assurance collective soins de santé auprès de la Smap. Les nouveaux assurés ont dès lors bénéficié des mêmes conditions.

Une copie du contrat liant l'a.s.b.l. Service social à la Smap/Ethias est disponible sur simple demande adressée au secrétariat de la commission (02 504 96 31).

Annexe 3

**Ventilation des agents de la Commission
communautaire française dans
les rôles statutaire et contractuel**

La ventilation des agents de l'administration (OIP comprise) se présente de la manière suivante : 570 ETP contractuels et 531 ETP statutaires.

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par M. Jacques DE COSTER

SOMMAIRE

I.	Division 11 – Culture (Programmes 1 – 2 (activités 1 et 3) – 3 – 4 et 6) Division 25 – Transport scolaire Division 26 – Formation professionnelle Division 29 – Enseignement	
	1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture et du Transport scolaire	14
	2. Discussion conjointe et examen des tableaux	20
II.	Division 24 – Tourisme	
	1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme.....	24
	2. Discussion conjointe et examen des tableaux	27
III.	Division 11 – Programme 2 – Activité 2 Division 28 – Equipements sportifs	
	1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.....	29
	2. Discussion conjointe et examen des tableaux	30
IV.	Avis	30
V.	Approbation du rapport.....	31
VI.	Annexes	32

Membres présents : MM. Mohamed Azzouzi, Jacques De Coster, Mme Céline Delforge, MM. André du Bus de Warnaffe (supplée M. Joël Riguelle), Denis Grimberghs (remplace M. Hamza Fassi-Fihri), Mme Véronique Jamoulle (présidente), M. Alain Leduc, Mmes Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum.

Membres absents : Mme Isabelle Emmery (excusée), MM. Hamza Fassi-Fihri (remplacé), Joël Riguelle (suppléé).

Etaient également présents à la réunion : Mmes Evelyne Huytebroeck, Françoise Dupuis, M. Emir Kir (ministres)

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 21 novembre 2008, la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26, 28 et 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2008 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année 2009.

M. Jacques De Coster est désigné en qualité de rapporteur.

La commission a décidé de procéder à l'examen conjoint des projets d'ajustement du budget 2008 et des projets de budget 2009.

I. Division 11 – Culture
(Programmes 1 – 2 (activités 1 et 3) – 3 – 4 et 6)
Division 25 – Transport scolaire
Division 26 – Formation professionnelle
Division 29 – Enseignement

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture et du Transport scolaire

Division 11 – Culture
(Programmes 1 – 2 (activité 3) – 3 – 4 et 6)

Hormis les dépenses liées à l'administration culturelle de la Commission communautaire française et aux activités parascolaires pédagogiques, le budget des programmes « culture » présente, à l'ajusté 2008, une augmentation de 5 %, soit 528.000 € sur un montant initial de 10.111.000 €.

Quant au budget 2009 (d'un montant de 10.524.000 €), il présente une augmentation de 413.000 €, soit 4 % de l'initial 2008.

Pour situer ce que cela représente, la ministre met en perspective le budget de l'Opéra Royal de la Monnaie qui dispose et gère un budget annuel d'environ 40 millions d'€, dont près de 30 millions proviennent de l'Etat fédéral.

En matière culturelle, la Commission communautaire française agit en tant que pouvoir organisateur décentralisé à destination des Bruxellois francophones et des institutions francophones bruxelloises.

Mais, elle n'a pas les moyens de jouer un rôle important dans le développement culturel de Bruxelles, ni le pouvoir reconnu, ni l'ambition de se substituer à la Communauté française à qui il appartient de structurer l'ensemble de la politique francophone en Wallonie et à Bruxelles.

Elle agit tantôt comme maître d'oeuvre de projets (Télé-Bruxelles, le CIVA, le Festival méditerranéen, les Maisons des Cultures ...), tantôt en partenariat avec la Communauté française et/ou les communes (centres culturels, bibliothèques, ...). Tantôt, elle apporte le soutien indispensable à des initiatives associatives.

La spécificité indéniable de la Commission communautaire française est sa proximité avec les acteurs culturels et socioculturels francophones bruxellois.

Cette proximité favorise son rôle d'impulsion et de soutien. Un soutien souvent modeste, parfois structurel, parfois exceptionnel, mais à chaque fois indispensable pour une multitude d'initiatives associatives de grande qualité, qui sans cela, ne verraient jamais le jour.

La crise financière frappe également le fonctionnement de nombreuses institutions culturelles et l'augmentation des coûts énergétiques, par exemple, se répercute sur leur budget comme dans celui de la plupart des ménages.

Dès lors, une première évidence s'impose : les augmentations, à l'ajusté 2008 et au budget 2009, doivent permettre de maintenir, voire de pérenniser, le soutien à la masse (plus de 650) de projets et événements artistiques et culturels francophones mis en oeuvre tous les ans en Région bruxelloise par le tissu associatif, ou à l'initiative de la Commission communautaire française.

Des projets et des institutions qui sont des outils et des partenaires indispensables :

1. Pour la promotion de la dimension francophone de Bruxelles, c'est un objectif qui traverse pratiquement toutes les interventions, et particulièrement via un soutien à CFC Editions, à la Maison de la Francité, au Rallye « Chantons français », à la Biennale de la Chanson française ou encore au Festival international de Scrabble francophone, ...
2. Pour valoriser la culture, la littérature et la langue française, via un soutien à des projets, tels, le prix Versele, les foires de livres, la Maison internationale de la Poésie, ou encore, la Dictée du Balfroid, ...
3. Pour renforcer l'accessibilité à la culture pour tous, notamment via un soutien à l'asbl Article 27, aux ateliers créatifs, aux ludothèques, aux infrastructures culturelles de proximité (centres culturels, cafés-théâtres), aux associations d'éducation permanente, ou encore au catalogue collectif informatisé de la Bibliothèque centrale et au Fonds de livres en langue étrangère et, particulièrement, via les événements qui impliquent les habitants dans les processus de création, tel l'Opéra des Marolles par Les Briggittines ou encore le projet Voisin des Halles de Schaerbeek, ou qui privilégient les pratiques culturelles populaires, comme à la Maison du Conte, à l'asbl « Mots et Merveilles », dans les compagnies de théâtre

d'amateurs, dans le concours pour les jeunes Scène à deux ou encore dans la création et la promotion des arts urbains (notamment la danse hip hop) par l'asbl Lézarts Urbains, ...

4. Pour valoriser la diversité culturelle de notre Région et organiser le vivre ensemble de la population bruxelloise via un soutien, notamment, aux Maisons des Cultures, à la Zinneke Parade ou encore au Festival méditerranéen qui fête, cette année, son 20e anniversaire. Une grande occasion qui a convaincu Richard Bohringer à accepter la présidence du jury de ce festival.

Après ces lignes directrices, la ministre aborde les nouveautés au budget ajusté 2008 et au budget 2009.

Ainsi, au budget ajusté 2008 :

- une enveloppe de 98.000 € permet d'augmenter d'environ 6 % les subsides de fonctionnement d'une série d'asbl et principalement des asbl culturelles para Commission communautaire française culturelles : CFC Editions, la Maison de la Francité, La Bellone, Le Centre dramatique jeune public Pierre de Lune, l'asbl Tremplins, l'asbl Art en Marge, le Centre Vidéo de Bruxelles, Cinergie, le CIVA, les Halles de Schaerbeek, le FRAJE, ...
- Cette enveloppe permettra également d'augmenter de 25 % le soutien à l'asbl ABCD pour le secteur du Théâtre d'amateurs et l'organisation annuelle du Tournoi d'Art Dramatique de la Commission communautaire française.
- Ce secteur représente 53 compagnies francophones bruxelloises dont trois en périphérie. Il favorise l'épanouissement de près de 1.400 comédiens et techniciens de la Région de Bruxelles-Capitale et accueille 32.000 spectateurs bruxellois, y compris des mal et non-voyants pour lesquels l'association ABCD a réalisé un projet unique et original d'*audio-description théâtrale* qui aujourd'hui s'adresse tant aux spectacles d'amateurs que de professionnels.
- Un montant de 14.000 € en crédits antérieurs permet de liquider le solde de la subvention 2007 à l'asbl Banquine; suite à une erreur administrative ce montant n'a pas été engagé dans les délais.
- Un montant de 416.000 € vise enfin à compléter les crédits initiaux destinés à Télé-Bruxelles, d'une part, pour permettre le paiement de 90.000 €, montant destiné à la résorption du déficit antérieur et, d'autre part, pour lui apporter une aide exceptionnelle afin de répondre à ses besoins actuels.
- Par ailleurs, un crédit de 65.000 € a fait l'objet d'un transfert dans une allocation adéquate afin de permettre le subventionnement de la carte de lecteur unique dont la coordination a été confiée à la Bibliothèque centrale.

Ce projet potentialisera la politique d'accessibilité du livre et de la lecture.

A l'instar de ce qui se pratique dans la province du Hainaut, cette carte de lecteur magnétique permettra à tous les Bruxellois et usagers des bibliothèques bruxelloises de s'inscrire, de consulter et d'emprunter des documents tout en assurant une meilleure visibilité du réseau de nos bibliothèques.

La mise en oeuvre de cette carte a, par ailleurs, permis d'uniformiser les conditions et tarifs de prêts jusqu'ici pratiqués diversement sur l'ensemble des communes bruxelloises. Cette carte sera mise à disposition de 300.000 lecteurs au moins, début 2009.

Pour autant que ce soit nécessaire, la ministre informe qu'il n'entre pas dans son intention pour le moment de potentialiser cette carte vers des développements ultérieurs possibles (notamment en ce qui concerne le « pass culture »), sans évaluer l'impact de son fonctionnement en tant que carte lecteur.

- Un autre crédit de 6.000 € a fait l'objet d'un transfert pour permettre la création d'une collection de 8 petits livrets par an, dénommée *Bruxelles se conte – Histoires urbaines à dire*, afin de promouvoir la littérature orale francophone auprès des jeunes par des histoires, récits, contes ou légendes se rapportant au cadre réel ou imaginaire de Bruxelles, de ses quartiers et de sa population.

Cette collection vise particulièrement le jeune lecteur grâce au prix des livrets (3 €) mais également les jeunes auteurs contemporains qui pourront s'attacher à cet exercice d'écriture rarement pratiqué dans sa liaison à l'oralité.

Au budget 2009 :

- Une enveloppe de 98.000 € a été maintenue pour consolider l'ensemble des augmentations prévues en 2008 pour les associations et asbl para Commission communautaire française culturelles, ainsi que pour le secteur du théâtre d'amateurs.
- Les montants de plusieurs allocations dans les secteurs de la littérature, du théâtre, de la jeunesse et de l'audio-visuel, notamment ont été adaptés en conséquence.
- Un budget de 50.000 € a été prévu en vue d'accroître les moyens des Centres culturels agréés, pôles d'excellence pour une culture de proximité.

Du côté de la Communauté française, les débats et analyses de leurs contrats-programmes sont encore en cours.

Les 11 centres culturels agréés ont vu déjà leurs moyens augmenter de 10 % en 2008; ce nouveau budget permettra de leur accorder une nouvelle augmentation de 10 %

en 2009 et de tenir compte des changements de catégorie.

- Un montant de 12.000 € sera destiné au secteur des ludothèques.

La Région bruxelloise dispose d'un réseau de 29 ludothèques francophones reconnues par la Commission communautaire française.

Ce sont là des lieux de socialisation et d'apprentissage au vivre ensemble pour les enfants et les jeunes de toutes origines culturelles et socioéconomiques qui les fréquentent. Des lieux qui favorisent l'accès aux jeux à tous et rétablissent ainsi l'égalité des chances face au *droit au jeu*.

Vu l'augmentation importante des heures d'ouverture et, par conséquent, de l'accessibilité au public (79.000 personnes en 2007 contre 46.000 en 2003), le crédit de 39.000 € destiné à ce secteur sera porté à 51.000 €, soit une augmentation de 31 %, afin d'amplifier l'achat de jeux et de jouets, les animations ainsi que la formation des ludothécaires.

- Un montant de 20.000 € sera ajouté au programme Anim'action.

Les moyens supplémentaires déjà accordés à ce programme en 2006 ont fortement amplifié le nombre de projets entre écoles et opérateurs culturels.

Pour l'année scolaire 2008-2009, près de 4.200 élèves provenant de 220 classes sont impliqués dans 73 projets. Les animations sont assurées par environ 200 artistes animateurs.

Afin de préserver et pérenniser la professionnalisation de ce programme, sans diminuer le nombre d'animations ou de projets, le relèvement du pouvoir d'achat de ces artistes animateurs est essentiel pour la bonne conduite de ces projets, dans l'intérêt des élèves.

Dès lors, ce montant est destiné à relever le plafond d'intervention financière par classe qui passera de 2.000 € à 2.100 €.

Ainsi, considérant que le poste principal couvert par le budget de chaque classe est bien évidemment constitué à 80 % par les prestations des artistes animateurs, ce nouveau plafond par classe permettra de prendre en considération leur prestation/heure à hauteur de 40 € (toutes charges comprises) contre 37,50 € aujourd'hui.

- Un montant de 20.000 € a été prévu pour consolider la reconnaissance du conte à Bruxelles.

Après la semaine *Bruxelles ça conte* en 2007, qui sera reconduite en 2009, et la reconnaissance de l'Ecole In-

ternationale du conte en 2008, cette somme est destinée à une nouvelle action dans ce secteur.

Ainsi un projet de règlement visant l'octroi d'une aide à la diffusion en Région bruxelloise de spectacles de contes conçus pour la scène sera soumis dans les jours à venir.

Ce projet vient à l'issue du colloque *Les Arts du récit et du Conte* organisé par la Commission communautaire française, qui a permis aux conteurs de la Communauté française de questionner leur métier et de sensibiliser tous les acteurs de cette discipline, y compris les responsables politiques, à une véritable reconnaissance du conte comme Art de la Scène à part entière.

- Dans le secteur audiovisuel, la dotation de 2.503.000 € à Télé-Bruxelles représente une augmentation de 193.000 € par rapport au crédit initial 2008.

Cette dotation intègre le subside de fonctionnement nécessaire, le subside spécial de 90.000 € octroyé annuellement pour l'apurement des déficits antérieurs (il reste encore 5 ans à payer) ainsi que les subsides liés aux élections (100.000 €) et au partenariat avec Viva Bruxelles (200.000 €).

Cette dotation répond aux exigences qui feront l'objet du nouveau contrat de gestion pour la période 2009-2013.

La globalisation de la dotation couvrira dès lors le fonctionnement, l'exécution de toutes les missions déléguées dans le nouveau contrat ainsi que l'apurement définitif du déficit antérieur.

Enfin, des transferts de crédits ont été réalisés en vue de respecter la classification économique des dépenses et des recettes des administrations publiques.

- Un transfert de 35.000 € vers une nouvelle allocation de base (11.11.43.01) doit permettre la prise en charge des projets introduits pour la Fête du 27 septembre directement par les communes. Sont concernées : Anderlecht, Bruxelles, Evere, Forest, Ixelles, Molenbeek et Uccle.

Quant aux projets des asbl déléguées par les autres communes, ceux-ci continuent à être pris en charge sur l'allocation 11.11.33.01.

- Dans cette même logique, le montant de 25.000 € destiné à l'asbl *Bruxelles-Enseignement* pour le Centre de Littérature Jeunesse de Langue Française de Bruxelles, inauguré en septembre dernier, sera transféré dans une nouvelle allocation permettant le versement à une association sans but lucratif.

Division 25 – Transport scolaire

La politique des transports scolaires relevant de la Commission communautaire française concerne tant le transport des enfants qui fréquentent, en Région de Bruxelles-Capitale, tous réseaux confondus, l'enseignement spécialisé, que le transport interne des enfants des établissements scolaires de la Communauté française.

La prise en charge du transport des enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé couvre, selon le cas, l'organisation de circuits de transports spécifiques ou les abonnements scolaires pour ces enfants.

La Commission communautaire française assure quotidiennement le transport scolaire de près de 2.800 enfants fréquentant un établissement d'enseignement spécialisé situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et la prise en charge de plus de 2000 abonnements scolaires.

Le budget ajusté 2008 permet de prendre en charge l'indexation de 8,18 % du coût des transporteurs, liée aux augmentations salariales et aux prix des carburants, intervenue en septembre 2008. Cet ajustement est réalisé par des réallocations internes au budget du transport scolaire.

Les crédits prévus au budget initial 2009 permettent bien sûr d'absorber cette indexation ainsi que la création de trois nouveaux circuits, dont deux pour la nouvelle école « Nos Pilifs » ouverte à Neder-over-Hembeek.

Ce seront donc 170 circuits spéciaux qui seront assurés chaque jour dès début 2009.

La présence de convoyeurs est également assurée sur tous les circuits qui le nécessitent (154 à 160 convoyeurs). Leur formation reste une priorité; des modules de secourisme, d'animation de groupe et de gestion des conflits continueront à être organisés à leur intention.

Le temps de parcours des enfants transportés reste au cœur des préoccupations. On connaît la difficulté de se déplacer à Bruxelles en pleine heure de pointe.

Le logiciel d'optimisation des circuits a cependant donné des résultats encourageants dans sa phase de test. Son utilisation sera généralisée à l'ensemble des circuits durant cette année scolaire 2008-2009.

Enfin, pour assurer le transport interne des élèves qui fréquentent les établissements de l'enseignement de la Communauté française, un crédit global inchangé est alloué en 2009 pour couvrir les frais de location de bus sans chauffeur. La formule de location simple sera cependant progressivement remplacée par une formule de leasing, plus avantageuse à terme. Cette formule sera appliquée pour deux bus en 2009.

Division 26 – Formation professionnelle

Support général de la politique de formation professionnelle (programme 1)

Dans une région où le taux de chômage frôle les 20 %, il est primordial de pouvoir disposer d'une offre de formation professionnelle répondant à la fois aux attentes des entreprises et aux besoins des chercheurs d'emploi, en priorité des moins qualifiés.

Augmenter massivement et qualitativement l'offre de formation : le Collège de la Commission communautaire française en a fait sa priorité.

Le développement de l'offre de formation concerne tant les formations organisées dans les centres de Bruxelles Formation que celles organisées avec des partenaires extérieurs : entreprises, fonds sectoriels, enseignement de promotion sociale, ainsi que les 50 organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés dont l'action est orientée vers les publics les moins qualifiés, les plus fragilisés sur le marché du travail.

La formation pour les petites et moyennes entreprises est, elle aussi, bien sûr concernée.

En tant que ministre en charge de la Formation professionnelle, la ministre tient à poursuivre et à consolider ce développement de la formation professionnelle.

Les actions de formation professionnelle organisées par Bruxelles Formation et ses partenaires concernent aujourd'hui près de 10.000 demandeurs d'emploi par an.

C'est donc une augmentation 2.400 nouvelles places de formation (+ 35 %) depuis le début de cette législature, essentiellement à destination des demandeurs d'emploi les moins qualifiés, avec des avancées remarquables dans l'apprentissage des langues, la logistique et le transport, les modules de remises à niveau, l'aide aux personnes, entre autres.

Le budget ajusté 2008 de la division 26 – Formation professionnelle – est marqué par une augmentation des crédits à destination de Bruxelles Formation afin de couvrir pour partie les montants prévus par le Collège pour l'accord sectoriel 2008.

La ministre en vient maintenant aux affectations budgétaires du budget initial 2009.

Dans le cadre des crédits prévus au support de la politique générale de formation professionnelle (programme 1), les actions liées à l'accompagnement pédagogique des stagiaires en entreprises se poursuivront. Elles donnent en effet des résultats plus qu'encourageants quant à la mise à l'emploi. La ministre pointerait particulièrement la formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprise

qui permet à 95 % des stagiaires bénéficiant de cette mesure d'être mis à l'emploi.

Le programme de renforcement de l'apprentissage du néerlandais à destination des élèves du 3e cycle des écoles en discrimination positive de la Région bruxelloise, lancé en 2006 se poursuit.

Ce programme original qui en est à sa troisième édition rencontre un vif succès puisque 181 jeunes issus de 15 écoles en discrimination positive y participent durant cette année scolaire 2008-2009. Les crédits permettront de financer les frais liés aux cours de communication néerlandaise organisés tout au long de l'année dans l'enseignement de promotion sociale et la prise en charge des stages d'immersion en Flandre et aux Pays-Bas durant les vacances scolaires. Les stages d'immersion en entreprises seront encore encouragés, sur base de l'expérience positive de l'année passée avec la commune d'Opwijk.

L'organisation des épreuves de validation des compétences dans les centres agréés bruxellois continuera elle aussi à être soutenue. Le dispositif ne rencontre pas encore le succès attendu. En 2009, un effort particulier sera porté sur 3 à 4 métiers tant dans l'information et la communication vers les bénéficiaires potentiels que vers les entreprises pour une prise en compte réelle du titre de compétence.

Un crédit de 500.000 €, identique à celui de 2008, est prévu pour financer ces initiatives.

Le financement de l'accord du non-marchand occupe également une place importante dans le budget 2009 de ce programme 1.

Pour assurer l'application stricte de l'accord du non-marchand aux travailleurs du secteur de l'insertion socio-professionnelle, une augmentation des crédits de 5 %, soit 254.000 €, permet d'assurer les indexations des salaires du personnel des équipes de base des opérateurs agréés d'insertion socioprofessionnelle ainsi que le financement de l'agrément d'un nouvel atelier de formation par le travail dans le domaine de la menuiserie (Convivialités asbl).

Par ailleurs, une augmentation des crédits de 103 000 € (11 %) est également allouée à la réalisation de cet accord du non-marchand pour assurer le financement des heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté aux tâches d'insertion socioprofessionnelle.

Les autres allocations de ce programme 1 restent inchangées si ce n'est celles destinées à la contribution de la Commission communautaire française pour la mise en oeuvre de l'évaluation et de la communication de l'objectif « Compétitivité et Emploi » du Fonds social européen. Il est prévu 53.000 € en crédits d'engagement et un montant de 25.000 € en crédits d'ordonnancement.

Dans le cadre des crédits prévus pour 2009 dans le secteur des classes moyennes (programme 2), outre une légère augmentation de l'allocation destinée au personnel du service à gestion séparée formation PME afin d'assurer l'accord sectoriel, le poste le plus important est bien évidemment la dotation au service à gestion séparée.

Celle-ci s'élève à 7.896.000 € en 2009, soit une augmentation de 232.000 €. Elle comprend essentiellement la subvention octroyée au Centre de formation. Elle permet de prendre en charge les indexations du salaire du personnel pédagogique et de consolider le redéploiement pédagogique du centre.

Grâce aux efforts financiers réalisés durant les premières années de la législature, la situation alarmante de notre unique centre de formation, l'espace formation PME, n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Le dynamisme est de nouveau de la partie dans ce secteur de formation et les inscriptions sont en constante augmentation depuis la rentrée 2006. Près de 1.400 apprentis et 4.000 chefs d'entreprises étaient inscrits au 15 octobre de cette année auprès du centre de formation.

Une attention particulière continuera à être portée sur l'encadrement des jeunes apprentis, autant en entreprise qu'au centre de formation. La pédagogie de l'alternance, qui fait la particularité de la formation des petites et moyennes entreprises, continuera à être privilégiée et sera maintenue dans l'ensemble des formations tant au niveau de l'apprentissage que des formations « chefs d'entreprise ».

Après la mise en oeuvre de formations de luthier et de technicien en costume de spectacle, le développement, au sein du centre de formation, du pôle de formation aux métiers de l'artisanat d'art sera poursuivi. De même, un accent particulier sera porté sur la mise en place de filières d'apprentissage dans les nouvelles techniques de la construction.

Le budget de la Commission communautaire française pour ce programme couvre également l'intervention dans le fonctionnement d'Altis, coupole commune aux services administratifs des classes moyennes de Bruxelles et de Wallonie, les subventions pour des actions visant à soutenir l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes et le préfinancement des actions introduites au Fonds social européen dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013 par l'Espace formation PME, pour des montants inchangés en 2009.

Pour ce qui est des affectations budgétaires 2009 destinées à Bruxelles Formation et à ses partenaires (programme 3), l'augmentation de 3,6 % des crédits alloués à Bruxelles Formation permet essentiellement de couvrir les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines – notamment l'indexation des salaires et la prise en compte de l'accord sectoriel – d'effectuer une série de travaux indis-

pensables aux infrastructures et de consolider l'important développement de l'offre de formation entamé dès 2005 au sein des centres de Bruxelles Formation.

A ce titre, les formations de base et les formations professionnelles en adéquation avec les secteurs dits en pénurie de main-d'oeuvre continueront à être privilégiées, et ce, afin de mieux répondre aux attentes des publics peu qualifiés, les plus fragilisés sur le marché du travail.

Un accent particulier sera mis en 2009 sur le développement de formations dans le domaine des nouvelles techniques de la construction et de l'économie d'énergie, sur une meilleure coordination des formations orientées vers la vente de détail et sur la mise en place de formations orientées vers les métiers techniques liées à l'événementiel.

Le développement de l'offre de formations en langues orientées métiers sera encore encouragé. Il en va de même pour les mesures mises en oeuvre pour accompagner les stagiaires dans leur insertion en entreprises.

L'augmentation de 35.000 € de l'allocation de base 46.06 permet quant à elle de poursuivre et d'intensifier au maximum les actions organisées notamment en partenariat avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Cette augmentation permet de prendre en charge l'augmentation des coûts stagiaires (prime de 1 €/heure et frais de déplacement) liée au développement de l'offre de formation.

Division 29 – Enseignement

Ajusté 2008

Dans le secteur de la culture, et plus particulièrement dans les activités parascolaires pédagogiques, l'ajustement du budget 2008 se traduit par plusieurs adaptations des crédits.

Le crédit destiné aux dépenses de promotion, diffusion et publication en faveur du monde scolaire bruxellois francophone n'étant pas épuisé, un ajustement budgétaire est prévu (+ 8.000 €) au profit des subventions aux associations (dont les écoles de devoirs présentes dans toutes les communes de notre Région). Il permettra le soutien de plusieurs nouveaux projets.

Dans le secteur de l'enseignement, afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, l'ajustement du budget 2008 se traduit par une adaptation en fonction du niveau réel des dépenses constatées (de l'ordre de 550.000 €) sur les rémunérations des personnels de tout l'enseignement, y compris de la Haute Ecole.

Ces moyens seront affectés au secteur de la culture, à Bruxelles Formation pour la mise en oeuvre de l'accord sectoriel.

D'autres montants ont également été revus à la baisse, toujours dans le souci de mieux correspondre aux réalités des activités menées sur le terrain, qu'il s'agisse de couvrir un solde relatif à une facture de 2006 (7.000 €), reçue tardivement en décembre 2007 relative à la quote-part de la Commission communautaire française dans la pension des enseignants, qu'il s'agisse également de couvrir les augmentations des matières premières et d'énergie (116.000 €) utilisées dans nos écoles secondaires et de promotion sociale pour des sections telles que la boulangerie, la pâtisserie, la chocolaterie ou la cuisine.

La ministre termine cette description de l'ajustement 2008 en rappelant que la non-utilisation de crédits prévus pour la dotation du service à gestion séparée des bâtiments (2.420.000 €) est en fait liée à des modifications survenues dans trois dossiers importants :

- sur le site du Bon-Air (terrains d'application de la section horticulture de l'Institut Redouté-Peiffer), les projets de travaux d'aménagements qui ont été adaptés pour répondre aux besoins des utilisateurs, ne débiteront qu'au cours du premier trimestre 2009,
- sur le site du CERIA, les travaux aux façades des bâtiments se poursuivent mais à un rythme plus lent que prévu (l'entrepreneur n'obtient pas la fourniture des nouvelles briques de façade et l'adjudicataire désigné pour le marché du remplacement d'ascenseurs a dû se retirer étant donné les difficultés liées aux exigences relatives aux délais du cahier des charges),
- enfin toujours sur le site du CERIA, l'estimation de réaménagement du bâtiment 4, après désamiantage, est passée du simple au double du prix. Un nouveau marché devra donc être relancé.

Budget 2009

Pour 2009, dans la division 11, les « Activités parascolaires à caractère pédagogique » voient la transformation d'une allocation de base (45.000 €), pour le même montant, en deux nouvelles allocations, l'une pour les dépenses de fonctionnement du CBDP (Centre bruxellois de documentation pédagogique) doté d'un budget de 30.000 € et l'autre reprenant les dépenses de promotion, diffusion et publications pour un montant de 15.000 €.

Ceci vise à répondre à une réorganisation des services gestionnaires.

Quant à la subvention aux associations dont notamment celles destinées à subventionner les écoles de devoirs et les expériences de tutorat dans les écoles, elle voit sa dotation augmentée (+ 50.000 €) afin de permettre de soutenir de nouvelles initiatives (Tourisme autrement, des écoles de devoirs nouvellement agréées, la propédeutique, ...).

Pour la division 29, concernant le Complexe sportif du CERIA, plusieurs allocations sont augmentées, qu'il s'agisse de celle destinée à couvrir les rémunérations du personnel (+ 30.000 €), (elle inclut les montants destinés à l'accord sectoriel), les dépenses de fonctionnement (+ 31.000 €) qui intègrent les augmentations des énergies pour le chauffage et l'entretien de la piscine, ou encore celle des biens meubles (+ 10.000 €) en vue de permettre l'achat d'un matériel de nettoyage performant de la piscine permettant le maintien de la qualité de l'eau de baignade.

Dans le cadre de l'activité « enseignement » (activité 3), le budget de la Commission communautaire française permettra d'assurer la scolarisation d'un grand nombre d'élèves et d'étudiants dans des formations pointues.

Pour 2009, les crédits de personnel ont été fixés sur base des données fournies par l'administration, tenant compte de la réalité constatée en 2008, des augmentations barémiques et d'anciennetés, ainsi que celles liées aux indexations et la reconduction de l'accord sectoriel pour les traitements des fonctionnaires. Les montants fixés permettent de répondre également à certains besoins d'engagements s'ils devaient s'en présenter.

L'allocation destinée à la quote-part de la Commission communautaire française dans les pensions du personnel enseignant issu de l'ex-Province du Brabant est considérablement augmentée (+ 240.000 €) afin de pouvoir répondre à une facture inéluctable à l'administration fédérale des pensions du service public.

De la même façon que pour le complexe sportif, les allocations destinées aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires ont été augmentées (+ 144.000 €) afin de répondre à l'augmentation des matières premières et consommables énergétiques utilisés dans le cadre de l'enseignement, tandis que celles destinées au centre de technologies avancées (CTA) sont diminuées (– 50.000 €) afin de correspondre aux justes besoins du centre.

Pour ce qui est des frais de fonctionnement de la Haute Ecole Lucia De Brouckère, ils sont également augmentés (+ 93.000 €) étant donné que suite à la décision du Collège, la Commission communautaire française a repris les obligations de la commune d'Ixelles, conséquence du désengagement de celle-ci dans la Haute Ecole.

Au niveau des infrastructures, l'effort important de rénovation sera poursuivi par des travaux liés à la sécurité, au désamiantage et à la rénovation des façades et des ateliers sur le site du CERIA, ainsi que pour la construction du bâtiment 15bis du CERIA, bâtiment destiné à accueillir les ateliers de boulangerie, pâtisserie et chocolaterie, ainsi que le centre de technologies avancées.

Le crédit « bâtiments », qui demeure quasi stable (– 2,5 %) par rapport à l'année précédente, permettra

d'améliorer l'état de nombreux bâtiments d'enseignement durant toute l'année budgétaire.

Avec près de 36.500.000 €, (36.476.000 €), le Collège maintient un haut niveau d'investissement dans le secteur de l'enseignement organisé par la Commission communautaire française.

Chaque année, la spécialité de nos écoles, qui fonde leur haute réputation, est la qualification professionnelle : l'enseignement secondaire technique et professionnel, tant ordinaire que spécial, est reconnu dans toute la Communauté pour sa qualité.

L'enseignement de promotion sociale continue d'être estimé pour ses formations pointues dans les métiers de bouche, de formations en langues, de graduats en guide touristique ou en biochimie et en pédagogie.

La Haute Ecole forme des professionnels de grande qualité dans des spécialités porteuses d'emplois.

Chaque année, sous cette législature, le maître mot de l'enseignement est sa qualité qui est reconnue partout.

Trois axes continueront de retenir prioritairement l'attention de la ministre :

- le premier sera de maintenir cette qualité de formation, propre au pouvoir organisateur;
- le deuxième sera de poursuivre les chantiers de rénovation des campus d'enseignement;
- le troisième se doit de demeurer celui de l'organisation d'une offre d'enseignement adaptée au plus près aux réalités du marché du travail dans la Région bruxelloise.

2. Discussion conjointe et examen des tableaux

Division 11 – Culture

Pour Mme Marion Lemesre (MR), il ne fait aucun doute que le budget présenté par la ministre présente d'évidents points positifs. Elle souligne la sensible augmentation de nombreux postes budgétaires. Elle songe aussi aux politiques de proximité. D'autres points, en revanche, la laissent perplexe. Il en est ainsi de l'augmentation continue de la dotation, ici, à Télé-Bruxelles, là, aux deux Maisons locales des Cultures (210.000 €). Sans nier leur importance, les subventions accordées aux deux Maisons Locales des Cultures apparaissent totalement surdimensionnées par rapport aux autres institutions culturelles bruxelloises, telles les Halles de Schaerbeek (85.000 €) ou encore l'ensemble des associations de secteur (363.000 €), etc. Ce subventionnement lui paraît d'autant plus exagéré que ces deux maisons bénéficient de fonds régionaux et fédéraux.

L'intervenante souhaite ensuite avoir davantage d'information sur la « Maison du Conte », l'« Ecole internationale du conte » et, plus précisément sur le projet de création d'une collection de huit livrets « *Bruxelles se conte* ». Sans préjuger de cette initiative, elle s'interroge sur le coût global de l'opération, le choix des auteurs, des éditeurs et des diffuseurs ...

S'agissant des bâtiments SGS, la députée estime que la commission de la Culture devrait songer à y consacrer l'une de ses réunions. L'importance des crédits annuellement affectés à l'ensemble de ces bâtiments oblige à une nécessaire réflexion.

M. Mohamed Azzouzi (PS) se félicite du budget présenté par le Collège, et ce, d'autant plus dans le contexte difficile des finances publiques. Rien ne semble avoir été oublié. Il songe aux subsides destinés aux publics les plus fragilisés, jeunes ou d'origine étrangère, aux initiatives culturelles de proximité. Quant au déficit de Télé-Bruxelles, il rappelle qu'il est avant tout un héritage du passé.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) s'interroge à son tour sur les importants crédits affectés aux deux Maisons locales des Cultures. Elle souhaiterait savoir si les deux maisons sont financées à égalité et surtout avoir davantage d'information sur leurs activités.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) remercie les différents orateurs pour la qualité de leurs interventions. En ce qui concerne Télé-Bruxelles, elle ne peut que souligner son rôle essentiel en Région bruxelloise. Télé-Bruxelles est un formidable instrument de proximité au service de la communauté bruxelloise. Cette télévision locale est indispensable au bon déroulement de la vie culturelle bruxelloise. Sans pour autant nier ses difficultés financières, elle souligne que celles-ci sont d'abord un héritage du passé : à l'origine, une mauvaise négociation avec un opérateur publicitaire. L'augmentation des crédits permettra de répondre aux besoins réels de Télé-Bruxelles. A ses yeux, il aurait même été souhaitable d'en faire davantage.

S'agissant des Maisons locales des Cultures, elle souligne que celles-ci sont bien le fruit d'une volonté politique générale. Leur création figure dans le programme gouvernemental. Celles-ci témoignent bien du souci de la Commission communautaire française de s'engager dans des politiques tout à la fois innovantes et de proximité. La majoration du crédit permettra de répondre à l'augmentation de leurs activités culturelles et artistiques qui contribuent à développer les ressources créatrices des habitants de la Région bruxelloise.

Les crédits affectés au Conte, en général, et à l'*Ecole internationale du Conte*, en particulier, témoignent également du souci d'innovation de la Commission communautaire française.

Pour sa part, et sans qu'il en soit de la responsabilité de la Commission communautaire française, elle estime également préoccupante la situation de nombreux bâtiments SGS. Les crédits affectés aux travaux d'aménagements et de rénovation de bâtiments, tels que le théâtre de la place des Martyrs, la Maison de la Francité, le Musée du Jouet ou encore l'ABCD, sont effectivement d'importance. Dans ce contexte, une concertation avec le Parlement de la Communauté française pourrait s'avérer nécessaire.

Mme Marion Lemesre (MR) remercie la ministre pour les réponses qu'elle a apportées sur nombre de points. Elle souhaiterait tout de même avoir davantage d'informations sur le projet des livrets de contes projetés, notamment l'allocation budgétaire concernée, et insiste à nouveau sur la nécessité d'organiser une réunion de commission consacrée spécifiquement aux bâtiments SGS.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) précise qu'un crédit de 6.000 € a été prévu pour permettre la création de cette collection de 8 petits livrets par an, dénommée *Bruxelles se conte – Histoires urbaines à dire*, afin de promouvoir la littérature orale francophone auprès des jeunes par des histoires, récits, contes ou légendes se rapportant au cadre réel ou imaginaire de Bruxelles, de ses quartiers et de sa population. Cette collection vise particulièrement le jeune lecteur grâce au prix des livrets (3 €) mais également les jeunes auteurs contemporains qui pourront s'attacher à cet exercice d'écriture rarement pratiqué dans sa liaison à l'oralité. Les crédits destinés au financement des huit livrets sont affectés à l'AB 33.01 (Subventions aux associations) du programme 1, activité 3 (Livre – Littérature – Langue française).

Mme Marion Lemesre (MR) s'interroge sur les 35.000 € inscrits à l'AB 11.11.43.21 (subvention Fête de la Communauté française – secteur public).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) précise que ce nouveau crédit est destiné directement aux communes qui ne délèguent pas l'organisation de la fête de la Communauté française à une association. La création de cette nouvelle allocation de base permettra de respecter la classification économique des dépenses et des recettes des administrations publiques.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaiterait voir annexer au rapport la ventilation des crédits affectés aux deux Maisons locales des Cultures. Elle voudrait encore davantage d'informations sur leur programme respectif (AB 11.11.43.20 – soutien aux maisons locales des cultures).

Mme Marion Lemesre (MR) s'interroge sur les variations des crédits affectés à la dotation aux bâtiments SGS (AB 11.11.61.35). Ceux-ci passent en effet de 671.000 € (initial 2008) à 568.000 € (ajustement) pour se rétablir à 671.000 € dans l'initial 2009. Elle se demande dès lors si le retour aux 671.000 € initiaux ne cacherait pas une volonté

du gouvernement de se constituer une sorte de bas de laine pour réduire les déficits en fin d'année. Elle souhaiterait obtenir la liste des associations et des crédits affectés aux deux articles 33.01 (Subventions aux associations) de l'activité 2 (danse, musique, théâtre, conte) et 3 (livre, littérature et langue).

Mme Viviane Teitelbaum (MR) s'interroge pour sa part sur l'absence d'augmentation de l'AB 11.13.43.22 (subvention de fonctionnement aux bibliothèques communales) et ce, alors qu'un important crédit de 65.000 € a été affecté dans l'ajustement 2008 pour le développement d'une carte de lecteur unique permettant aux Bruxellois d'accéder à toutes les bibliothèques publiques bruxelloises. Elle se demande dès lors si tous les besoins ont été ainsi rencontrés en 2008.

Mme Isabelle Molenberg (MR) estime pour sa part colossale l'augmentation des crédits alloués à Télé-Bruxelles, et ce, d'autant plus que cette augmentation ne lui paraît pas forcément synonyme de qualité (AB 33.02). Elle déplore le caractère désormais récurrent de crédits à l'origine extraordinaires, créés par exemple pour couvrir les dernières élections (11.16.33.03). Ces crédits extraordinaires sont désormais pleinement intégrés au budget global tout comme d'ailleurs les crédits affectés à l'ancien article 11.16.33.04 : Partenariat rédactionnel de Télé-Bruxelles avec Radio BXL/Le Soir. Elle se demande ce qui justifie leur subite intégration dans le budget global de Télé-Bruxelles.

L'intervenante se préoccupe enfin de l'avenir des médiathèques qui ne seront bientôt plus soutenues par la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Ne s'agira-t-il pas de s'en inquiéter ?

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaiterait pour sa part obtenir la ventilation des subventions accordées aux centres culturels (AB 33.01 – activité 7). Tout comme Mme Lemesre, elle s'interroge sur les nouvelles initiatives du Collège en matière de conte.

Mme Isabelle Molenberg (MR) souhaiterait obtenir les statistiques de fréquentation des ludothèques et la ventilation des crédits affectés aux allocations budgétaires 11.21.12.03 et 11.1.33.02. Elle s'interroge ensuite sur les raisons qui expliquent que le Musée du Jouet se trouve financé par ces deux AB.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) précise que les différentes demandes relatives aux subventions aux associations seront jointes au rapport (centres culturels, ludothèques, Maisons des Cultures, subsides au secteur danse – musique – théâtre – conte et au secteur livre – littérature – langues).

S'agissant de la diminution à l'ajustement budgétaire des crédits affectés aux bâtiments SGS, la ministre précise que celle-ci ne s'explique que par l'adaptation aux besoins réels. La Commission communautaire française n'a mal-

heureusement pas les moyens de constituer le moindre bas de laine en cette matière. Son travail est rigoureux et conforme aux adjudications. De manière générale, elle ne peut que se réjouir de l'état d'avancement des différents travaux de rénovation, ainsi par exemple du Théâtre de la place des Martyrs ou encore de la Maison de la Francité.

Pour sa part, elle juge totalement hors propos les critiques émises à l'encontre de Télé-Bruxelles. Les crédits affectés à cette télévision sont bien loin d'être colossaux. Ils répondent tout simplement à un cahier des charges précis et totalement justifié. L'intégration de certains crédits jusqu'alors exceptionnels témoigne de la volonté de responsabiliser la télévision bruxelloise. Il lui revient désormais de constituer des provisions, notamment en vue des élections. Quant au partenariat avec *Viva-Bruxelles*, anciennement avec RTL et radio-BXL, il lui paraît à tous points de vue avantageux pour Télé-Bruxelles.

Tout en reconnaissant se préoccuper pour l'avenir des médiathèques, la ministre ne peut que souligner l'absence de toute demande spécifique du secteur. L'évolution technologique apparaît défavorable à ce que d'aucuns considéraient jusqu'ici, et non sans raison, comme autant de formidables instruments de démocratisation culturelle.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) précise que les deux Maisons locales des Cultures ne sont pas financées à égalité, la plus ancienne, celle de Molenbeek, étant nettement mieux dotée que la plus récente (St-Gilles).

S'agissant des nouvelles initiatives menées par le Collège en matière de politique du livre, elle souligne que celles-ci répondent au désengagement progressif de la Foire du Livre dont le contexte apparaît de plus en plus commercial, d'où une politique de soutien à la Foire du Livre off ainsi qu'à la Maison du Conte d'Auderghem et son *Ecole internationale du Conte*. Cette école, qui devrait recevoir une dotation de 50.000 € pour l'organisation de cours de formation pour plus de 15 stagiaires conteurs (dont un grand nombre de français), ne bénéficie d'aucun autre subside.

De plus, un montant de 20.000 € a été prévu pour consolider la reconnaissance du conte à Bruxelles. Après la semaine *Bruxelles ça conte* en 2007, qui sera reconduite en 2009, et la reconnaissance de l'Ecole Internationale du conte en 2008, cette somme est destinée à une nouvelle action dans ce secteur. La ministre souligne qu'un règlement visant à l'octroi d'aides à la diffusion en Région bruxelloise de spectacles de contes conçus pour la scène sera déposé en commission de la Culture, avant même les vacances d'hiver, pour encadrer précisément cette nouvelle initiative.

S'agissant de l'absence d'augmentation des crédits affectés aux bibliothèques communales, la ministre précise qu'il s'agit d'un simple retour à la normale budgétaire. L'effort consenti pour la conception de la carte de lecture

unique a rencontré son objectif et de ce fait, n'a plus lieu d'être reconduit en 2009.

La ministre précise qu'un transfert de crédit a été réalisé à l'AB 11.11.33.01 pour constituer les 35.000 € de l'AB 11.11.43.21 (Subvention Fête de la Communauté française – secteur public). Ce crédit est destiné directement aux communes qui ne délèguent pas l'organisation de la Fête de la Communauté française à une association. Cette nouvelle allocation budgétaire permettra de respecter la classification économique des dépenses et des recettes des administrations publiques.

S'agissant du Musée du Jouet, les deux articles budgétaires concernés ne couvrent en rien les mêmes dépenses. L'AB 12.03 est destiné à financer les frais de fonctionnement de la ludothèque de la Commission communautaire française, laquelle paie au Musée du Jouet les charges liées aux frais des locaux qu'elle y occupe et à cet effet; l'AB 33.02 subventionne le fonctionnement et activités du Musée du Jouet même.

Division 25 – Transport scolaire

Pour ce qui concerne le transport scolaire, Mme Isabelle Molenberg (MR) se réjouit de l'augmentation du nombre de convoyeurs et de circuits. Elle se demande si la nouvelle offre répond aux besoins actuels du secteur ou s'il faudra songer à créer de nouveaux circuits. Elle voudrait par ailleurs connaître les destinations des trois nouveaux circuits et obtenir ensuite la ventilation de l'AB 12.03 (Frais de transport) et les raisons de la diminution à l'AB 12.13 (Frais de location de bus).

Compte tenu de la problématique de la mobilité en Région bruxelloise et sans nier le rôle éminemment social du transport scolaire classique (en bus), M. Jacques De Coster (PS) se demande s'il ne faudrait pas songer d'ores et déjà à des mesures et/ou politiques alternatives.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge du Transport scolaire) confirme l'augmentation du nombre de convoyeurs, qui passent de 154 à 160, et de circuits. Trois nouveaux circuits sont effectivement créés, deux destinés à rallier les Pilifs et le troisième St-Jean et Antoine à Schaerbeek. Ce crédit couvre l'augmentation de 8,18 % des coûts des transporteurs en cours depuis septembre 2008. La liste relative aux frais de transport sera annexée au rapport (AB 12.03).

S'agissant de la diminution à l'AB 12.03 (Frais de location de bus), la ministre confirme que celle-ci s'explique par la volonté du Collège de privilégier la formule du leasing (AB 04.00 – Leasing financier de bus scolaires). Ce nouvel article budgétaire permettra de remplacer la formule de location simple par une formule de leasing pour trois bus. Cette formule s'avère plus avantageuse. La Commission communautaire française pourra en effet racheter des

bus récents en fin de leasing. S'agissant de la problématique de la mobilité, elle partage la préoccupation de l'intervenant. La ministre reconnaît que la durée des trajets reste une question épineuse. On connaît la difficulté de se déplacer à Bruxelles en pleine heure de pointe. Pour parer à ces difficultés, des mesures sont d'ores et déjà prises, telles que l'utilisation des sites propres de la STIB et la réorganisation des circuits avec le logiciel d'optimisation des circuits « Win Route ».

Division 26 – Formation professionnelle

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) remercie la ministre pour ses explications. Elle estime également ce secteur déterminant pour l'avenir même de la Région bruxelloise, et ce, dans le contexte d'un chômage supérieur à celui des deux autres Régions. Tout en se réjouissant de l'augmentation de près de 4 % des crédits affectés à cette division, elle n'en estime pas moins la marge de manœuvre du gouvernement beaucoup trop réduite. Cette augmentation ne permettra pas au Collège de lancer d'importantes initiatives. Pour sa part, elle ne peut que regretter que les arbitrages gouvernementaux ne soient pas plus favorables à la formation. Ce secteur est pourtant essentiel pour concerner avant tout les jeunes Bruxellois, principales victimes du chômage.

Elle souhaiterait avoir de plus amples informations sur le taux de réussite à l'embauche des formations à court terme de type IKEA, Casino ou Décathlon et s'interroge sur le fait que les classes moyennes (P1) ne bénéficient pas des mêmes programmes que les stagiaires (P1). Elle songe notamment aux programmes de renforcement linguistique, tout aussi utiles aux indépendants qu'aux chercheurs d'emploi.

M. Alain Leduc (PS) se félicite pour sa part de l'augmentation de près de 3,5 % du budget global qu'il ne peut qualifier que de remarquable dans le contexte économique global. Celle-ci témoigne du caractère prioritaire que revêt la formation au sein du Collège. Il se réjouit tout particulièrement des programmes d'apprentissage du néerlandais qui recueillent un véritable enthousiasme auprès de jeunes. Pour sa part, il regrette les trop faibles progrès en matière de validation des compétences. Trop peu de profils ont été jusqu'ici validés, tout au plus une quinzaine à ce jour. Trop de Bruxellois ne voient toujours pas leurs réelles compétences validées, donc pas connues. Ces Bruxellois sont considérés comme sous-qualifiés alors qu'ils sont souvent hyper qualifiés. Cette problématique constitue un enjeu fondamental pour la Région.

S'agissant de l'IBFFP, il revient sur l'augmentation de 35.000 € à l'AB 43.06 (Subventions accordées à l'institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics). Cette augmentation correspond-elle à un accroissement des capacités d'accueil de 35.000 heures x stagiaires ou bien s'agit-il

d'heure de stages et, par-là, d'une meilleure reconnaissance des activités de stage actuelles ?

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) estime également qu'on avance beaucoup trop lentement en termes de validation de compétences. A cela, une raison fondamentale : l'éparpillement. Il existe 120 profils de formation. Cette lenteur s'explique notamment par le fait que le système de validation des compétences est désormais traité en accord avec la Région wallonne et la Communauté française, ce qui constitue assurément un gage de qualité mais pas forcément de rapidité. Son sentiment est que l'on devrait se concentrer sur les métiers principaux, sur ceux qui portent le plus en termes d'emploi. Un effort absolu devrait être fait pour cibler davantage les acteurs et les secteurs porteurs. La ministre précise que la Région bruxelloise compte déjà 5 centres de validation :

- Bruxelles Formation Construction : pour les métiers de maçon, carreleur, et installateur sanitaire;
- Bruxelles Formation Bureau Services : pour le métier de comptable;
- EPFC : pour le métier de comptable;
- Iris-Tech+ : pour le métier d'agent de maintenance industrielle;
- Espace Formation PME : pour les métiers de carreleur, peintre et coiffeur.

Quant aux 35.000 € supplémentaires à l'AB 43.06, ils s'expliquent par une meilleure prise en compte de l'extension des stages en entreprise, comme du nombre de stagiaires potentiels.

Pour la ministre, il ne fait aucun doute que la formation professionnelle est privilégiée, et ce, depuis le début de la législature. La question de la formation professionnelle est au cœur du projet politique de la majorité; ses budgets en constante augmentation en témoignent. Les efforts de la Commission communautaire française ont été considérables en la matière. Bruxelles Formation est aujourd'hui un formidable outil de mise à l'embauche. Les statistiques sont là pour le démontrer : Bruxelles Formation a un taux de placement moyen de l'ordre de 65 à 95 %, suivant le métier.

La ministre ne peut accepter l'idée que les classes moyennes seraient défavorisées au profit des demandeurs d'emploi. Chaque organisme à sa spécificité, ses besoins, ses moyens propres. Les classes moyennes n'ont pas été oubliées. Que du contraire!

Division 29 – Enseignement

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) s'interroge sur l'existence de nouveaux projets financés par le FEDER. Il constate en effet que des subsides européens en rapport avec l'enseignement sont arrivés à échéance et ne semblent pas remplacés.

Mme Marion Lemesre (MR) souhaite davantage d'informations sur la nature des CTA. Sont-ils créés en collaboration avec la Région bruxelloise ou la Communauté française ?

Mme Isabelle Molenberg (MR) souhaite la ventilation des crédits affectés à l'allocation budgétaire 12.10 (Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de l'Enseignement) confirme que les subsides européens en rapport avec l'enseignement (ESAC) sont venus à expiration. Elle précise également qu'il n'y a pas de nouveaux projets FEDER autres que le CTA, mais que le CERIA n'entre pas dans le périmètre d'intervention des fonds FEDER.

C'est un paradoxe absolu alors que ce centre d'excellence accueille de très nombreux élèves défavorisés. La Commission communautaire française a dû suppléer les 200.000 € manquants. Les CTA dépendent de la Communauté française, tandis que les CTR sont d'initiative régionale. Ceux-ci accueillent des scolaires, ceux-là des chômeurs.

Elle confirme que les équipements de pointe des écoles techniques et professionnelles sont effectivement à charge de la Région et en l'occurrence du ministre de l'Emploi mais que cela n'a rien à voir avec les CTA, ni avec la section Enseignement de la Commission communautaire française.

II. Division 24 – Tourisme

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme

Division 24 – Tourisme

Budget 2008

Concernant l'ajustement 2008, il est à signaler que l'AB 33.02 a été augmentée de 100.000 € afin de permettre le soutien à des associations bruxelloises. Il s'agit notamment de Bed and Brussels, l'asbl Attractions et Tourisme pour la traduction des supports touristiques (site web notamment) des attractions bruxelloises dans les langues de nos marchés prioritaires dont l'Espagne, ou encore aux festivités liées au Jubilé de l'Atomium.

L'augmentation de 100.000 € dans l'AB 33.02 a été rendue possible par le fait que :

- le projet de signalisation touristique proposé par la commune de Schaerbeek n'a pu se faire en 2008,
- l'aménagement du centre pour jeunes stagiaires européens situé au Chab Van Gogh est reporté à 2009.

Budget 2009

En ce qui concerne le budget 2009, après avoir augmenté de 4 % en 2006, les nuitées bruxelloises ont connu un nouvel accroissement en 2007, passant pour la première fois au-delà de la barre des 5 millions.

Bien entendu, la situation financière et économique internationale risque de se faire ressentir sur l'activité touristique dans les prochains mois. Toutefois, bien desservie au niveau des moyens de déplacement et bénéficiant de ce fait de sa situation centrale en Europe, Bruxelles pourrait profiter du développement d'un tourisme de proximité en réaction à la crise.

De la même manière, l'offre événementielle 2009 sera particulièrement riche à Bruxelles et pourrait contribuer à atténuer les effets de la conjoncture. Parmi les événements phares, on pense particulièrement à l'ouverture du Musée Magritte, à l'année de la BD, à la 2^e Nuit des Musées, à la Biennale Art Nouveau qui s'ouvrira en 2009 à l'Art Déco, ainsi qu'à Europalia Chine.

Pour rappel, une ligne budgétaire de 500.000 € avait été réservée en 2008 afin de rencontrer les recommandations des Assises du Tourisme de 2005. Ce budget a été utilisé afin de développer les actions suivantes :

- octroi d'une deuxième tranche pour le financement par la Commission communautaire française de l'année BD 2009, à hauteur de 250.000 € et préparation de l'année 2012 qui devrait être consacrée à la gastronomie à hauteur de 50.000 €;
- lancement d'une mission de consultation pour l'édification d'un nouveau centre d'hébergement jeune à Bruxelles (à hauteur de 67.000 €);
- poursuite du développement de l'offre touristique liée à la dimension de capitale européenne à hauteur de 30.000 €;
- développement de la recommandation des Assises relative à l'offre touristique adaptée aux personnes à mobilité réduite par Voir et Dire Bruxelles à hauteur de 20.000 €;

- préparation d'ateliers relatifs au développement d'un tourisme durable à Bruxelles, à l'attention du secteur à hauteur de 36.000 €;
- lancement d'une étude relative à la démarche qualité dans le secteur du tourisme à hauteur de 37.000 €.

Une ligne budgétaire de 500.000 € est à nouveau prévue sur le budget 2009 et sera principalement affectée au financement de l'année BD 2009.

En effet, plus personne ne l'ignore, l'année touristique 2009 sera consacrée à la Bande dessinée. Le Collège de la Commission communautaire française, le Gouvernement de la Région et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ont entériné le choix de la BD comme thème touristique 2009 et participent à son financement.

La démarche que le ministre a voulu collective et proactive a permis de commencer la promotion de cette année de la BD dès le début de l'année 2008. Un programme complet sera distribué lors de la Foire du tourisme de Londres, le World Travel Market, à partir du 10 novembre.

Plus que par le passé, une des demandes du secteur est celle de programmer davantage en amont les thématiques touristiques à venir. Cette attente sera à nouveau rencontrée dans le cadre de l'année touristique 2012. Un nombre important d'acteurs souhaite que cette année soit consacrée à la gastronomie et à la cuisine bruxelloise. Cela permettrait dans tous les cas de mettre en avant un des principaux atouts de la Région bruxelloise, plébiscité par les Bruxellois eux-mêmes lors de la 2^e édition du baromètre touristique bruxellois.

De la même manière, cette année de la gastronomie sera l'occasion de valoriser la multiculturalité bruxelloise au travers de sa cuisine et de prolonger les actions menées par les acteurs bruxellois pour une alimentation saine et durable.

A l'occasion des 50 ans du Traité de Rome en 2007 et en vertu des recommandations des Assises du Tourisme, Bruxelles a renforcé son offre touristique liée à l'Europe. Ainsi, le carto-guide « Ma capitale, mes quartiers européens » a été édité dans le cadre d'un partenariat IGEAT-BITC.

Par ailleurs, les Européens de Bruxelles continuent de jouer le rôle d'ambassadeurs touristiques de la destination auprès de leurs compatriotes. Ces Tof people permettent à la presse étrangère de présenter la destination sous un angle plus personnel, à l'écart des sentiers battus.

Depuis cette année, un groupe « Europe » se réunit au BITC. Son rôle est de favoriser l'émergence de nouveaux produits touristiques liés à la dimension européenne de Bruxelles.

Tourisme durable

Les nuitées bruxelloises augmentent. Il s'agit aujourd'hui d'être attentif à un développement harmonieux du tourisme, et ce, d'autant plus que celui-ci est générateur d'emplois au bénéfice des Bruxellois.

Dans ce cadre, un cycle de 10 ateliers sera lancé fin 2008 qui permettra aux acteurs touristiques de renforcer le caractère durable de leur activité. Les thématiques toucheront notamment à la mobilité des visiteurs, aux emplois touristiques et aux relations visiteurs-visités, aux aspects de cuisine durable et de gastronomie, entre autres, ainsi qu'à la labellisation des infrastructures.

Le balisage de la Promenade verte permettra par ailleurs de communiquer à nouveau sur la qualité et la diversité des espaces verts que recèle Bruxelles.

Ces deux projets pour 2009 prolongent une série de démarches déjà initiées :

- audit énergétique du secteur hôtelier et renforcement du label entreprise écodynamique au sein du secteur Horeca;
- intégration de la notion de tourisme durable au sein du contrat de gestion de l'OPT;
- sensibilisation à un tourisme respectueux de la ville sur le site du BITC;
- soutien renforcé aux associations bruxelloises prônant une découverte « douce » de la Ville;
- participation accrue des Bruxellois à la politique touristique via notamment le baromètre touristique bruxellois, les Tof people.

Le tourisme durable implique aussi que les habitants puissent retirer profit de l'activité touristique. A cet égard, et outre les quelque 30.000 emplois concernés par la venue de touristes et d'excursionnistes, il faut rappeler que les chambres d'hôtes connaissent un succès de plus en plus marqué auprès des Bruxellois et Bruxelloises. Cette année, le budget a été porté de 20.000 € à 30.000 € par transfert afin de rencontrer les demandes de primes à la rénovation de chambres d'hôtes. Une brochure expliquant les démarches à suivre pour ouvrir une chambre d'hôte peut être téléchargée sur le site de la Commission communautaire française.

En partenariat avec les associations, une partie des itinéraires et visites guidées organisées par « Voir et Dire Bruxelles » a été adaptée aux personnes à mobilité réduite : ces visites accessibles aux personnes handicapées ont intégré le programme de l'association en 2008 et seront rééditées en 2009.

Bruxelles sur les marchés étrangers

Pour ce qui concerne la promotion de la destination, l'OPT a vu son premier contrat de gestion entrer en vigueur en 2008, et ce, pour une durée de trois ans. En vertu des statuts de l'asbl, les acteurs (attractions touristiques, secteur Horeca, secteur culturel, etc.) sont invités à devenir membres de l'assemblée générale de l'asbl. Un nombre important d'acteurs bruxellois a aujourd'hui franchi le pas. Conformément au contrat de gestion, les partenariats publics privés ont par ailleurs été amplifiés. A cet égard, deux clubs bruxellois ont été mis sur pied par décision du conseil d'administration de la nouvelle asbl. Ces clubs – l'un consacré au MICE, l'autre au City-break – permettent notamment une implication plus importante du secteur privé dans les actions menées par l'OPT. Les clubs ont notamment mené en 2008 des actions sur les marchés espagnol et français.

Tourisme des jeunes

En matière de tourisme à destination des jeunes, des actions ont été menées en 2008 à la fois par le BITC et l'OPT. Au niveau hébergement, avec ses 972 lits, Bruxelles reste en deçà de l'offre d'une ville qui souhaite développer son tourisme et sa dimension internationale. A titre de comparaison, Amsterdam propose 2089 lits et Barcelone 1437 ⁽¹⁾.

En regroupant les chambres démocratiques présentes au sein de l'offre 1 ou 2 étoiles et parmi le réseau des chambres d'hôtes, il a été possible d'augmenter l'offre de lits jeunes à hauteur de 300 lits environ.

Le taux de remplissage des 5 centres d'hébergement pour jeunes plaide pour la mise à disposition de lits supplémentaires. L'essor du tourisme urbain de manière générale, le développement de l'événementiel bruxellois et l'attractivité de Bruxelles en tant que capitale européenne symbole de l'Europe des gens sont des éléments supplémentaires qui plaident pour le renforcement de l'offre.

Le rôle de la Commission communautaire française est dans ce contexte de jouer un rôle moteur pour la création d'un nouveau centre d'hébergement. A cet égard, un premier budget de 1,5 million d'€ a été réservé sur le programme Beliris 2008, ainsi que 400.000 € au budget tourisme de la Commission communautaire française (essentiellement pour des études complémentaires). Pour le surplus, différents partenaires ont marqué leur intérêt pour le projet dont l'asbl LAJ et la Ville de Bruxelles. A ce stade, le jeu reste ouvert tant au niveau de la localisation qu'au travers de la recherche de partenariats.

(1) Ces deux villes peuvent également inclure chacune dans leur offre jeune la présence de 5 campings à moins de 15 kilomètres du Centre. Chiffres IGEAT 2005.

Idéalement, le « centre du jeune visiteur » sera davantage le moyen de visiter Bruxelles. Il devra plutôt constituer en lui-même une invitation, un prétexte à visiter Bruxelles, et ce, en mettant en avant les aspects suivants :

- dimension exemplaire au niveau environnemental tant dans la conception que dans le fonctionnement;
- une architecture originale et/ou un agencement « créatif » des espaces intérieurs, un projet culturel ouvert sur le quartier et la ville, d'une part, clairement européen, d'autre part.

Rappelons que dans la mesure où il s'agit de cerner au plus près les besoins d'une nouvelle AJ et de sonder le marché le plus largement possible, il a été décidé d'avoir recours à un consultant extérieur.

Plus concrètement, la mission du consultant aborde les points suivants :

- définition des besoins du nouveau centre, en collaboration avec Loger jeunes;
- lancement d'un appel à projet sur base des besoins identifiés;
- définition d'une grille d'analyse des projets retenus;
- remise d'une « short list » des 3 projets les plus en adéquation avec les attentes du secteur.

A ce stade, nous allons publier via le consultant un appel à projet vers le secteur immobilier.

Le choix parmi les trois derniers projets retenus se fera entre mars et avril 2009

2. Discussion conjointe et examen des tableaux

Mme Viviane Teitelbaum (MR) se plaint du manque de clarté du budget tourisme. Elle regrette la technique budgétaire qui vise à créer une allocation budgétaire de l'ordre de 500.000 € sans réel objet. Cette pratique lui semble d'autant plus inacceptable qu'elle se répète d'année en année, ainsi en 2007 et 2008 (AB 01.01 *Mise en œuvre des recommandations – Plan tourisme 2006-2016*). Elle induit une opacité qui ne lui paraît pas raisonnable. Ces crédits devraient d'ores et déjà être inscrits à leur véritable lieu d'affectation. De manière générale, elle regrette le manque de clarté du programme justificatif de l'ajustement budgétaire 2008.

M. Mohamed Azzouzi (PS) se réjouit pour sa part de l'augmentation du nombre de nuitées pour 2008. Il s'interroge sur l'impact de cette augmentation sur l'emploi.

Mme Marion Lemesre (MR) estime également les deux programmes justificatifs beaucoup trop succincts. Elle exige beaucoup plus de clarté. Le budget proposé n'est pas un budget vérité. Pourquoi ne pas mettre dès le départ les crédits en fonction des projets qui seront financés ? C'est, à ses yeux, la seule et logique manière de procéder en matière budgétaire. Elle s'interroge sur la subvention accordée au BITC (*Bruxelles International – Tourisme & Congrès*) et l'éventuelle part qu'y prend *Bruxelles Tournage* ?

Mme Isabelle Molenberg (MR) voudrait davantage de détails sur les Assises du Tourisme et s'interroge sur l'éventuelle mise en œuvre de ses recommandations. S'agissant des chambres d'hôtes, elle souhaite voir annexés au rapport le nombre de nuitées ainsi qu'une cartographie précise. Cette même interlocutrice s'interroge ensuite sur l'expression *Tof people* qui lui semble aussi inappropriée qu'incompréhensible. Elle demande enfin si la Commission communautaire française est partenaire du futur Musée Magritte.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) rappelle ce qu'elle vient à l'instant d'expliquer dans la plus totale transparence dans son exposé, à savoir que ces 500.000 € ont été consacrés en 2008 aux postes suivants : BD 2009, Tourisme Durable et PMR, Valorisation européenne de Bruxelles, etc. Elle précise que ces projets ont été présentés devant cette même commission il y a un an dans le cadre de l'adoption du budget 2008.

Pour 2009, la ministre précise une nouvelle fois que les montants repris sous cette allocation budgétaire permettront essentiellement d'assurer le financement de BD 2009, à hauteur de 400.000 € environ, et de renforcer le caractère durable de la destination pour le solde.

De manière générale, l'AB 01.01 identifie les moyens budgétaires qui sont dégagés afin de mettre en œuvre les recommandations des Assises du Tourisme de 2005. L'accent a été mis, dans ses premières années de mise en œuvre des recommandations, sur les aspects suivants : renforcement du positionnement européen de Bruxelles, avancées en matière de tourisme durable, mise en œuvre du premier contrat de gestion de l'OPT, ouverture du BIP par la Région, meilleure organisation et renforcement des années à thème. Par ailleurs, un secteur aussi spécifique que le tourisme doit se conserver certaines marges de manoeuvre. Il n'y a là rien de choquant ou d'opaque.

Elle précise ensuite que les crédits versés au BITC sont de 900.000 €, soit une augmentation de 340.000 € depuis le début de la législature, ce qui a permis au BITC de mener des politiques nouvelles. *Bruxelles Tournage* est financé à hauteur de 100.000 €. Le nombre des chambres d'hôtes agréées permet de générer une offre équivalente à plus de 200 lits, en augmentation, répartis dans l'ensemble des communes bruxelloises.

La ministre insiste ensuite sur le fait que l'opération *Tof people* est une initiative qui vise la promotion de Bruxelles via les ressortissants européens de Bruxelles originaires des 27 pays de l'Union européenne, d'où précisément ce mélange de dialecte bruxellois (*tof*) et d'anglais (*people*). Elle ne voit pas selon quoi elle devrait renoncer à cette appellation. Elle souligne que l'initiative rencontre un franc succès et que Bruxelles a été pionnière à cet égard. Aujourd'hui, il devient crucial de s'appuyer sur les habitants pour promouvoir la destination et renouveler l'intérêt des médias étrangers. Les nombreuses coupures de presse en témoignent. Elle invite les commissaires à consacrer l'une de leurs réunions à cette opération, pourquoi pas en la présence d'un de ces *Tof people*.

Elle souligne enfin que la Commission communautaire française n'est pas directement partie prenante du Musée Magritte mais en assurera logiquement la promotion à travers le Conseil bruxellois des musées et les bureaux de l'OPT à l'étranger, des conférences de presse sont prévues.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) ne comprend toujours pas les raisons qui poussent à créer une AB de 500.000 € dont on sait par avance où la plupart de ses crédits seront déployés. Cette procédure lui paraît totalement inappropriée.

Cet avis est partagé par Mme Marion Lemesre (MR).

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) souligne une fois encore que sur les 500.000 € inscrits à l'AB 01.01, 400.000 € seront consacrés à l'année BD et 100.000 € à des nouvelles initiatives en matière de tourisme durable.

M. Mohamed Azzouzi (PS) souhaite connaître les raisons de la diminution de 90.000 € à l'AB 52.03 (Subvention d'investissement en tourisme social – secteur privé) et de 10.000 € à l'AB 63.04 (Subvention d'équipements touristiques – secteur public) dans l'ajustement budgétaire 2008.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) confirme que l'équipement du centre d'hébergement n'a pu se faire en 2008. Ce montant a été reporté dans le budget 2009. Il permettra la prise en charge de l'ameublement du centre pour stagiaires européens au centre d'hébergement pour jeunes Van Gogh. Une partie a été également provisionnée dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre d'hébergement.

S'agissant de l'AB 63.04, elle précise que le projet d'indications touristiques de la commune de Schaerbeek n'a pas abouti en 2008 et se trouve reporté en 2009.

S'agissant de l'impact de l'augmentation du nombre de nuitées sur l'emploi, la ministre répond à M. Azzouzi que les données font à ce jour défaut. Il s'agit effectivement d'un enjeu pour le futur proche de disposer de statistiques fiables à ce sujet. L'Horeca est plus que jamais l'un des secteurs clés de l'emploi bruxellois.

Mme Isabelle Molenberg (MR) s'interroge sur la très forte augmentation des prestations de tiers, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (AB 12.01 de l'ajustement 2008). Les crédits passent de 65 à 165.000 €. Elle se demande enfin ce qui justifie la diminution des crédits à l'AB 53.01 (primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes) qui passent de 30.000 € (2008 ajusté) à 20.000 € (2009). Elle souhaite savoir quel est le montant exact de la participation de la Commission communautaire française au Bureau de Paris et à quelles activités et manifestations celle-ci a été associée. Elle demande enfin que soit annexée au rapport la liste des projets supplémentaires des acteurs touristiques bruxellois financés dans le cadre de l'AB 33.02.

Mme Marion Lemesre (MR) s'interroge sur le contrat de maintenance des supports d'indication touristique de la Ville de Bruxelles comme des 18 autres communes (AB 12.04).

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) précise que le montant de la redevance versée pour l'immeuble de Paris est de l'ordre de 45.000 €. L'OPT y a installé les locaux du bureau de Paris. Des conférences de presse y sont également organisées.

S'agissant de la maintenance des supports d'indication touristique (AB 12.04), elle précise qu'elle est, à l'exception des supports présents sur le territoire de Bruxelles-Ville, de la responsabilité de la Commission communautaire française.

Elle se propose d'annexer au rapport la ventilation des crédits relatifs aux prestations de tiers, frais de voyage et de missions pour 2008 (AB 12.01) qui consiste essentiellement en des budgets consacrés au lancement de nouveaux projets.

Il n'y a pas de diminution des crédits aux primes à la rénovation des chambres d'hôtes, le montant initial 2009 étant égal au montant 2008 initial. Si nécessaire, des transferts pourront être faits en cours d'année, notamment à partir de l'AB 01.01.

La liste des crédits versés dans le cadre de l'AB 33.02 (Subventions aux associations actives en matière de tourisme) sera annexée au rapport.

III. Division 11 – Programme 2 – Activité 2 – Sport

Division 28 – Equipements sportifs

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge du Sport

Budget 2008

Depuis maintenant plus de quatre ans, le ministre s'efforce de développer une politique globale et cohérente permettant de renforcer et de valoriser à la fois les clubs, la formation des jeunes, l'intégration par le sport et la promotion du sport et de ses valeurs au travers de différents projets.

Pour ce qui concerne le programme 2 (activité 2) de la division 11 – Sports – les crédits prévus pour la promotion et la publication (12.02) sont ajustés pour 2008. En effet, des dépenses exceptionnelles ont été réalisées dans le cadre de la coorganisation de la soirée de remise des Mérites sportifs de la Communauté française qui s'est tenue le mardi 30 octobre au Flagey. Cette soirée fut réellement l'un des événements sportifs les plus importants jamais organisés par la Commission communautaire française. Cet événement a pu démontrer toute la compétence du secteur Sport de la Commission communautaire française dans l'organisation de manifestations de grande ampleur. De plus, en huit années d'existence, c'est la première fois que les Mérites sportifs de la Communauté française sont remis en Région bruxelloise.

Le budget initial 2008 a également été ajusté pour ce qui concerne les « Subventions aux associations ». L'AB 33.01 affectée d'un crédit de 350.000 € à l'initial est portée à 450.000 €. Cette augmentation permettra de répondre à diverses demandes émanant du terrain, soit en renforçant les actions déjà soutenues (tournois, ententes, « sport au féminin », journées sportives dans les communes, sport scolaire, ...), soit en concrétisant divers projets tels que la campagne d'action contre le racisme.

A titre d'exemple, il faut savoir que dans le cadre de l'appel à projets « Sport au féminin », 17 associations ont été soutenues cette année contre seulement 8 en 2007. Le budget a donc été porté pour cette action à 120.000 €. Cette augmentation permet à plus de 1.000 femmes issues des quartiers fragilisés de notre Région de pratiquer de la gymnastique de manière quotidienne et de découvrir des sports différents chaque mois.

Autre exemple : en collaboration avec l'Entente bruxelloise de football, il a été décidé de faire de l'année sportive 2008-2009 une année résolument tournée vers les valeurs sportives et la lutte contre le racisme. Pour ce faire, le budget dévolu initialement à l'Entente a, d'une part, été augmenté et, d'autre part, deux nouvelles associations ont été soutenues. Il s'agit de l'Ecole sans racisme et le Panathlon Wallonie Bruxelles. Ces deux associations iront rencontrer

dans les clubs les quelque 6.000 jeunes de moins de 12 ans qui pratiquent le football en Région bruxelloise.

En termes de subventions aux frais de fonctionnement (33.02), cette année encore, plus de 170 clubs seront soutenus. Vu le nombre croissant de demande, le ministre a souhaité que le budget soit ajusté. Celui-ci a donc été porté à 219.000 € afin de revenir à un taux horaire (base de calcul de la subvention) similaire à 2006.

Via ce crédit budgétaire, ce sont particulièrement les clubs sportifs œuvrant à la formation des jeunes et mettant l'accent sur l'accueil et l'intégration de jeunes d'origine étrangère qui sont subventionnés.

Budget 2009

Pour 2009, l'allocation de base 12.02 son crédit de 50.000 € à l'initial sera maintenu.

Par contre, les montants réservés aux subventions des associations en 33.01 (promotion du sport) passent de 350.000 à 400.000 €. Cette augmentation est nécessaire pour rencontrer davantage les demandes des associations actives mais aussi pour renforcer le projet dit « Sport au féminin ».

Pour le surplus, les activités soutenues les années précédentes et les politiques d'incitation à la pratique sportive continueront d'être subventionnées.

A titre d'exemple, le ministre cite l'accès aux infrastructures sportives aux jeunes, particulièrement pendant les vacances scolaires, la collaboration avec l'Ecole des Sports de l'ULB ou encore les partenariats mis en place depuis 2005 avec le Centre sportif de la Woluwe dont la Commission communautaire française est copropriétaire, ainsi qu'avec les Fédérations sportives scolaires.

Le ministre cite également l'implication de la Commission communautaire française dans différentes structures de soutien aux clubs sportifs. Cette implication vise principalement à renforcer l'action de celles-ci en Région bruxelloise comme l'Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF) et à l'Association des Etablissements Sportifs (AES).

Pour ce qui concerne la division 28 (Equipements sportifs), les petites infrastructures sportives privées (52.02) continueront de bénéficier du soutien de la Commission communautaire française (50 %). Ici, les crédits inscrits sont identiques à ceux de l'initial 2008.

Par contre, la dotation 2009 de l'allocation de base 61.35 (Service à gestion séparée bâtiments) voit son montant passer de 45.000 € à 100.000 €. Cette forte augmentation provient du fait que le centre sportif de la Woluwe, copropriété

de la Commission communautaire française, verra le lancement de la rénovation de l'ensemble de ses vestiaires.

2. Discussion conjointe et examen des tableaux

Mme Isabelle Molenberg (MR) rappelle avoir souligné dans l'une de ses interpellations les montants ridicules dévolus au sport bruxellois par la Communauté française. Dans cette configuration, des synergies s'imposent naturellement avec d'autres pouvoirs publics – elle songe particulièrement à la Communauté française – et naturellement le secteur privé. Pour sa part, elle s'intéresse aux futurs travaux de rénovation du stade Fallon. S'agissant de l'ajustement 2008, la députée s'interroge sur la diminution de 40.000 € à l'AB 28.00.52.02 (Investissements en matière d'infrastructures sportives privées) et de 18.000 € à l'AB 28.00.61.35 (Dotation au SGS Bâtiments).

M. Emir Kir (ministre en charge du Sport) souligne que les rapports tant avec les communes bruxelloises (son cabinet est en constant contact avec les différents échevins des sports) qu'avec la Communauté française ne cessent de s'améliorer. En témoigne la coorganisation de la soirée de remise des Mérites sportifs de la Communauté française qui s'est tenue le mardi 30 octobre au Flagey. Cette soirée fut réellement l'un des événements sportifs les plus importants jamais organisés par la Commission communautaire française. Les plus grands sportifs de la Communauté française étaient présents, tels Justine Henin ou encore les jeunes Borlée. Cet événement a pu démontrer toute la compétence du secteur sport de la Commission communautaire française dans l'organisation de manifestations de grande ampleur. En huit années d'existence, c'est la première fois que les Mérites sportifs de la Communauté française sont remis en Région bruxelloise.

Le ministre précise ensuite que la diminution à l'AB 28.00.52.02 correspond aux besoins réels pour 2008. D'importants travaux ont bien été réalisés dans le cadre de cette AB, Anderlecht (club du Zita Kyotei), à Evere (White Star tennis club), à Woluwé-Saint-Pierre (Orée THB), à Uccle (Wellington tennis club). Elle a partiellement compensé l'augmentation de l'AB 11.22.33.01. La diminution de la dotation aux « SGS bâtiments » s'explique par la réalité des dépenses payables en 2008. Par contre, pour 2009, cette dotation voit son montant passer de 45.000 € à 100.000 €. Cette forte augmentation provient du fait que le centre sportif de la Woluwe, copropriété de la Commission communautaire française, verra le lancement de la rénovation de l'ensemble de ses vestiaires.

M. Mohamed Azzouzi (PS) se félicite des politiques menées par la Commission communautaire française en matière sportive, et ce, d'autant plus dans le contexte de crédits effectivement réduits. Plus que jamais, la Commission communautaire française apparaît comme un outil indispensable au bien-être des francophones bruxellois. Son rôle lui paraît fondamental, notamment dans sa politique de

soutien aux installations sportives de proximité ou encore d'accès à la pratique du sport aux publics les moins favorisés. Rien ne semble avoir été négligé : du sport de haut niveau à la pratique du sport au féminin, du soutien au football mais aussi aux autres disciplines sportives, sans oublier la lutte contre le racisme dont il mesure toute l'importance du travail accompli et encore à accomplir. Il ne souhaite qu'un seul éclaircissement : connaître les projets du collège en matière de lutte contre le dopage.

M. Emir Kir (ministre en charge du Sport) confirme son soutien aux sports et sportifs de haut niveau. Il songe à Muriel Sarkani (escalade), au hockey et à l'athlétisme, notamment au stade Fallon. Tout en se voulant encore prudent quant au projet de rénovation du stade en tant que tel, fruit d'une synergie complexe mais nécessaire privé-public (Commission communautaire française, Communauté française, Région), il confirme que le budget 2009 se préoccupe du soutien de la pratique du sport de haut niveau.

La pratique du sport au féminin comme la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est également prioritaire. Le ministre rappelle qu'il avait été décidé de faire de l'année sportive 2008-2009 une année résolument tournée vers les valeurs sportives et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Pour ce faire, le budget dévolu à l'*Entente bruxelloise de football*, partenaire de l'opération, a été augmenté et deux nouvelles associations soutenues. Il s'agit de l'Ecole sans racisme et du Panathlon Wallonie Bruxelles. Ces deux associations ont pu rencontrer ou vont rencontrer dans les 44 clubs de football concernés quelque 6.000 jeunes footballeurs de moins de 12 ans. Il ne peut que se féliciter des résultats déjà engrangés : il songe à la récente rencontre organisée notamment avec Lilian Thuram. Le succès de cette rencontre a dépassé toutes ses espérances.

Quant au dopage, s'il est de la compétence de la Communauté française, la problématique en tant que telle n'est pas oubliée pour être avant tout une question d'éthique. Il s'agit bien d'un travail de longue haleine.

IV. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne, d'une part, la division 11 du projet de règlement contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2008, et du projet de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année 2009 et, d'autre part, les divisions 24, 25, 26, 28, 29 du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2008 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2009, ainsi que les tableaux y annexés et en propose dès lors l'adoption par 7 voix pour et 2 voix contre.

V. Approbation du rapport

A l'unanimité, la commission fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

La Présidente,

Jacques DE COSTER

Véronique JAMOULLE

VI. Annexes

Annexe 1

A.B.	Subventions aux associations	Montant
11.11.43.20	Maisons des Cultures	
	Maison des cultures de Molenbeek	160.000
	Maison des cultures de Saint Gilles	36.000
11.12.33.01	Danse-Musique-Théâtre	
	Contredanse asbl	26.000
	Da Capo	1.000
	AEMS asbl	6.000
	Euritmix – Festival de Musique de Bxl	10.000
	Biennale de la chanson française asbl	70.000
	Femmes Maestro ULB	5.000
	Music Productive	3.000
	Voce et Organo	3.000
	Bozar	10.000
	Ars Lyrica	7.500
	asbl Dingue d'Art	6.000
	Biennale – Rallye « Chantons français! »	70.000
	Opus 3	3.720
	Théâtre des martyrs (musique à la lettre)	4.960
	Brussels Philharmonic Orchestra	2.000
	Voix Voies	10.000
	Asbl Jazz Station	6.000
	Les Amis de Brosella	6.000
	IERPE (Théâtre action)	1.000
	Nocturne de l'ULB	2.000
	Jeunesses musicales	2.000
	Musique Mosaiques	18.000
	Jazz Station	5.000
	Maison de l'Amérique Latine	1.500
	Choeur polyphonia	1.250
	Brigittines-Opéra des Marolles	3.000
	Kunsten Festival	8.000
	La Bellone	109.242
	Prix Jacques Huisman	6.000
	Magasin d'Ecriture Théâtrale	7.450
	Festival Théâtre ouvert de Bruxelles (ulb)	1.000
	Union des Artistes	5.000
	Théâtre des Martyrs	158.736
	CIFAS	114.527
	Sing&Swing	1.500
	ABCD	12.400
	Cie de l'Ombre – Fouchtra	3.000
	Atelier 210 : Concours « Scènes à Deux »	12.500
	Improvisation.be	1.000
	Charge du Rhinocéros – Nouvelles du Front	10.000
	Ligue d'Impro	10.000
	Article 27	40.000
	Théâtre RATINET	6.000
	Théâtre de la Vie asbl	10.000
	Théâtre les Coeurs de Bois	3.000
	Péniche Fulmar	3.100
	La Samaritaine	20.000
	La Soupape	10.000

Music Village	7.500
Le Rayon Vert	3.000
Cabaret aux chansons	5.000
Os à Moelle	5.000
Côté Village	13.000
Dolce Vita	6.000
Jardin de ma soeur	6.000

Réseau des scènes chorégraphiques

Théâtre de l’L	18.600
Théâtre de la Balsamine	18.600
Théâtre Marni	18.600
Halles de Schaerbeek	18.600
Charleroi Danse	18.600
Théâtre Varia	18.600
Les Tanneurs	18.600
Les Brigittines	18.600
Théâtre de la Balsamine (promotion du réseau)	12.000

Règlement Initiation scolaire

Rideaux de Bruxelles	2.274
Point Zéro asbl	2.338
Parcours asbl	6.197
Théâtre de la Vie asbl	837
Comédie Claude Volter	6.197
Ardent Lévier asbl	5.466
Compagnie Chéri-Chéri asbl	2.697
Théâtre en Animation	6.171
Rideaux de Bruxelles	2.299
Théâtre Royal du Parc	4.849
Les Nouveaux Disparus	1.916
Arcinoletther	2.648
Théâtre d’Une pièce	1.849
Solarium asbl	1.091
ZUT – Zone Urbaine Théâtre	2.086

Règlement Fonds d’Acteur

Compagnie Chéri-Chéri asbl	1.825
Théâtre Varia	5.871
Théâtre de la Vie asbl	4.403
Solarium	3.649
Societas Péridurale asbl	913
Théâtre Marni	1.825
Théâtre de Poche	2.936
Atelier 210 – La Trap	913
Théâtre National	5.871
Théâtre en liberté	8.806
Théâtre en liberté	2.936
Rideaux de Bruxelles	4.403
Théâtre océan nord	4.403
La Servante asbl	4.403

Règlement Promotion à l’étranger

Rideaux de Bruxelles	2.202
Acting Voice asbl	2.479
Théâtre de la Clarencière	2.025
Las Plumas	2.054
A tout prix/Compagnie du chien qui tousse	2.479
Faux comme il Faut asbl	165

	La Charge du Rhinocéros	2.479
	Horizon Tambour asbl	182
	Théâtre d'Une pièce	2.479
11.13.33.01	Littérature – littérature – langue française	
	Dictée Balfroid 2008	3.080
	Maison du conte + Ecole Intern du Conte	112.500
	Editions Maelström-FiEstival	5.000
	Mots et Merveilles	25.000
	Fondation Maurice Carême	1.250
	La Clarencière	3.100
	Plaisir du texte	2.500
	CIDMY fonctionnement	1.250
	Maison de la Francité	6.960
	Maison de la Francité	210.709
	Fondation Ghelderode	2.500
	Maison internationale de la Poésie	5.000
	Midis de la Poésie	5.000
	Foire du Livre	10.000
	Foire du Livre OFF	5.000
	Asbl Maeström Editions	6.000
11.17.33.01	Centres culturels	
	CC Anderlecht	31.600
	CC Berchem	16.100
	CC Bxl Nord	16.100
	CC Etterbeek	40.700
	CC Evere	31.000
	CC Ganshoren	16.100
	CC Jette	32.250
	CC Schaerbeek	16.100
	CC J. Franck – St Gilles	40.100
	CC La Vénérerie-Watermael Boitsfort	40.700
	CC Wolu-Culture	32.250
11.17.33.02	Halles de Schaerbeek	80.000
11.21.12.03	Ludothèque de la Cocof (fonctionnement)	
	Achat de jeux	5.874
	Achat de fournitures et étagères	1.004
	Charges dues pour les locaux occupés au	
	Musée du Jouet pour 2007	1.732
	Achat documentation	640
	Formation ludothécaires	2.449
11.21.33.02	Ludothèques	
	Alpa-Ludismes – Anderlecht	871
	asbl Ludo – Anderlecht	933
	Maison des enfants – Anderlecht	1.617
	Walalou – Anderlecht	1.866
	Ludo d'Auderghem	1.120
	Ludober – Berchem	1.182
	Ludo du GRICCA – Berchem	1.804
	La toile de jeux – Bruxelles	995
	Les Marolles – Bruxelles	1.928
	Ludo d'Etterbeek	1.680
	La Boîte à Joujoux – Evere	1.555
	Ludo de Forest	1.368
	La Toupie – Ganshoren	1.431

Mosaïque -XL – Ixelles	1.742
Diabolo – Jette	1.306
Notre coin du quartier – Molenbeek	1.058
Le Moulin à jeux – Molenbeek	1.493
Maison des enfants – St Gilles	1.742
Ludo Ligue Braille – St Gilles	1.368
Ludocontact asbl – Schaerbeek	1.617
Touche à tout (Oeuvre Nat Aveugles) – Schaerbeek	1.804
L’Oasis – IRSA – Uccle	1.617
Ludo Watermael – Centre	1.617
Ludo Boitsfort – Centre	1.617
Ludo du Centre Crousse – Woluwe St Pierre	1.617
LuAPE – Woluwé St Pierre	2.053
Musée du Jouet	20.000

Annexe 2**Division 25 – Transport scolaire****PROGRAMME JUSTIFICATIF**

INITIAL 2009

Allocation 25 00 12 03

(en milliers d'€)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	2009 initial
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	6.218	6.534	7.300

Ventilation des coûts

L'allocation couvre:

- le paiement des transporteurs professionnels et non professionnels qui effectuent des circuits de ramassage d'élèves de l'enseignement spécialisé (indexation réelle 2008-2009 de 8,18 % + provision 3 % supplémentaires à partir de septembre 2009) : 6.750.000 €
- le remboursement des réquisitoires STIB, TEC, DE LIJN, SNCB, et des transports individuels, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 7 février 1974 : 450.000 €
- le financement de maximum 3 nouveaux circuits (2 NOH + 1 St jean): 120.000 €

Annexe 3

Fréquentation des ludothèques

COMMUNE	LUOTHÈQUE	2003	2004	2005	2006	2007
Anderlecht	Alpa-Ludismes asbl Ludo Maison des enfants Walalou (ouverture en 2004)	930 189 1.000 0	490 fermée 1.728 1.991	520 60 5.520 1.698	800 135 2.212 1.698	680 189 1.140 2.082
Auderghem	Ludo d'Auderghem	400	450	450	400	250
Berchem-Ste-Agathe	Ludober Ludo du GRICCA	514 407	370 491	553 681	814 596	832 488
Bruxelles-Ville	La toile de jeux (créée en 2004) Les Marolles Ludo Cocof.	0 3.518 1.923	1.079 3.769 1.861	1.640 5.727 2.145	2.281 4.664 2.348	2.247 3.791 2.642
Etterbeek	Ludo d'Etterbeek	1.200	1.851	2.115	2.700	1.728
Evere	La Boîte à Joujoux Le Cirque aux 1000 jeux	3.173 185	2.804 129	3.230 133	5.482 376	6.978 376
Forest	Ludo de Forest	1.660	3.120	1.997	2.000	800
Ganshoren	La Toupie	600	334	317	392	409
Ixelles	Mosaïque-XL	1.395	1.907	2.164	1.000	1.339
Jette	Diabolo	753	871	973	771	715
Molenbeek	Notre coin du quartier Le Moulin à jeux	4.893 2.694	4.800 3.688	2.000 3.880	2.263 4.173	3.261 2.778
St-Gilles	Maison des enfants Ludo Ligue Braille	420 797	565 911	1.564 1.120	810 650	1.089 991
Schaerbeek	Ludocontact asbl Touche à tout (Oeuvre Nat. Aveugles)	5.107 1.266	14.636 1.725	17.334 2.470	15.852 1.876	18.837 1.622
Uccle	Ludo d'Uccle L'Oasis	2.618 3.600	1.993 3.800	569 1.000	860 580	860 600
W-Boitsfort	Ludo Watermael-Centre Boitsfort-Centre	718 658	540 849	2.250 1.776	3.915 3.427	6.740 6.740
Woluwé-S-P	Ludo du Centre Crousse LuAPE	1.363 4.096	2.552 5.036	3.356 4.388	4.424 4.610	3.684 5.025
TOTAL		46.077	64.340	71.630	72.109	78.913

Annexe 4

Tourisme

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
asbl Conseil Bruxellois des Musées	fonctionnement + nocturnes + divers	95.000,00
asbl A.R.A.U.	organisation de visites guidées	37.417,00
asbl ITINERAIRES	organisation de visites guidées	37.417,00
asbl LE BUS BAVARD	organisation de visites guidées	37.417,00
asbl ARKADIA	organisation de visites guidées	37.417,00
asbl PRO VELO	organisation de visites guidées	37.417,00
asbl La Fonderie	organisation de visites guidées	26.917,00
B.I.T.C.	fonctionnement	900.000,00
	préparation Année de la Bande dessinée 2009	250.000,00
asbl Loger Jeunes	promotion	23.500,00
Fondation pour les Arts	fonctionnement Arsène 50 Vaudeville et Arsène 50 Flagey	90.000,00
asbl B.D.L.F.	fonctionnement	10.000,00
asbl Bruxelles By Water	promotion croisières	12.500,00
asbl Brufête	promotion de la Nuit Blanche 2008	
asbl Karikol Slow Food	organisation des circuits Slow Food	50.000,00
asbl Attractions & Tourisme	signalisation au sein des musées et des attractions touristiques	25.000,00
asbl Laeken Découvertes		10.000,00
asbl Théâtre Royal de Toone		14.000,00
asbl Luizenmolen	fête du moulin	1.500,00
asbl Tourisme Autrement	organisation du salon du Tourisme durable en 2008	15.000,00
		2.000,00
asbl Accès Mobilité pour Tous		10.000,00
asbl Bed and Brussels		10.000,00
asbl Passages & Cultures		4.000,00
asbl Alma del Sur	promotion du Festival de Tango de Bruxelles	3.800,00
asbl Les Amis de la Cambre	réalisation d'une œuvre par Claude Levêque à La Cambre	3.000,00
asbl Smart	réalisation du Guide des marchés bruxellois	3.000,00
Fondation Boghossian	Rencontres Internationales : L'Orient et l'Occident parlent d'un monde moderne	5.000,00
asbl Diffusion Culturelle des Musées		
Royaux d'Art et d'Histoire	promotion Porte de Hal	3.000,00
asbl Atomium	Jubilé de l'EXPO 58	25.000,00
asbl La Manivelle	création d'un site et réalisation de séquences autour des itinéraires européens	15.000,00
asbl M.R.A.X.		15.000,00
asbl Demeter	exposition « C'est Notre Terre »	12.500,00
asbl Maison Autrique		5.000,00
asbl Station de plein air	classes vertes de Bruxelles	2.500,00
asbl Les Partisans du Goût	organisation du Brussels Urban BBQ au Mont des Arts	2.000,00

Annexe 5

Tourisme

FOURNISSEUR/PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT
Conseil Supérieur du Tourisme	jetons de présence et indemnités de déplacement des membres 2008	2.500,00
Conseil Supérieur du Tourisme	jetons de présence et indemnités de déplacement des membres 2006	1.066,77
IGEAT	pré-étude sur le positionnement bruxellois durant les Jeux Olympiques de 2012 à Londres	4.900,00
HOSPITALITY MARKET DEVELOPMENT (Madame Huguette Maison d'Ardenne)	étude relative à la démarche de qualité dans le secteur du tourisme	37.316,40
A+ Communications	plateforme hébergement jeunes	11.107,80
Valérie Vanheer	entrée salon chambres d'hôtes	9,00
ULB-IGEAT-LITOTES	réalisation de tables-rondes sur le tourisme durable en milieu urbain	36.300,00
asbl Attractions & Tourisme	frais de participation à l'A.G. du 12/03/08	35,00
srl Deloitte	analyse des possibilités techniques et financières d'implantation d'un nouveau centre d'hébergement pour jeunes visiteurs à Bruxelles (auberge de jeunesse)	67.000,00
Commandant Joseph Rahier	commission sécurité incendie hôtellerie	65,00

Annexe 6

Tourisme

Missions complémentaires Bruxelles – Budget 2008 de l'OPT

	1	2	3	4		5		6	7	8		
	Personnel	Fonctionnement	Services transversaux	Editions		Média et hors média (DM - CRM)		Presse & RP	Foires & workshops	Prospection Trade Eductours Famtrips		Total
				Dépenses	Recettes estimées	Dépenses	Recettes estimées			Dépenses	Recettes estimées	
Clubs Bruxelles ²												250.000
Grande-Bretagne												0
Etats-Unis												0
Espagne												0
Missions spéciales			35.000	69.000					0			334.000
Escapades Bruxelles				69.000								69.000
Appui BRUSSELS DAY BITC												150.000
Thématiques ³												40.000
Tourisme jeune												40.000
Observatoire			35.000									35.000
Total Dépenses	0	0	35.000	69.000	0	0	0	0	0	0		584.000
Total Recettes membres												A estimer

² Actions en cofinancement à décider avec partenaires

Marché complémentaire Bruxelles: Grande-Bretagne au minimum 50.000 €; USA au minimum 35.000 €; Espagne au minimum 20.000 €

Actions tourisme durable à privilégier

³ BD 2009 et ouverture du Musée Magritte 2009

Annexe 7

Tourisme

Appellation maison ou adresse site	rue – adresse	c.p.	commune
chocobnb.com	Square Vergote	1200	Woluwe-Saint-Lambert
La casita	rue de Boetendael	1180	Uccle
	avenue N.D. de Lourdes	1090	Jette
	rue de la Montagne		
les habitats nomades	rue de l’Instruction	1070	Anderlecht
	rue du Bourdon	1180	Uccle
	avenue Gustave Latinis	1030	Schaerbeek
	rue des Trois Ponts,	1160	Auderghem
	avenue Capitaine Piret	1150	Woluwe-Saint-Pierre
	rue Veydt	1050	Ixelles
	chaussée de Tervuren	1160	Auderghem
	avenue Broustin	1090	Jette
www.brusselsguesthouse.be	chaussée de Haecht	1210	Saint-Josse-ten-Noode
	rue de la Station de Woluwe	1200	Woluwe-Saint-Lambert
	Galerie de la Reine,	1000	Bruxelles
www.lacasabxl.com	rue du Marché au Charbon	1000	Bruxelles
www.brusselsbedandbreakfast.be	avenue Gisseleire Versé	1082	Berchem-Sainte-Agathe
www.Lareverdie.be	avenue de la Bugrane	1020	Laeken
	rue de la Démocratie	1070	Anderlecht
	avenue Vandersmissen	1040	Etterbeek
	drève de Touraine	1180	Uccle
	rue Père de Deken	1040	Etterbeek
	rue François Bossaert	1030	Schaerbeek
www.lesiris.be	chaussée de Haecht	1140	Evere
	rue des Compagnons	1030	Schaerbeek
www.lapetitesuite.be	avenue Georges Eekhoud	1030	Schaerbeek
	boulevard des Invalides	1160	Auderghem
	rue de Haerne	1040	Etterbeek
	rue de l’Abdication	1000	Bruxelles
La Conciergerie	Drève du Prieuré,	1160	Auderghem
	rue Antoine Labarre	1050	Ixelles
August’Inn	Boulevard Reyers,	1030	Schaerbeek
www.chausseesaintpierre.be	chaussée Saint-Pierre	1040	Etterbeek
www.downtownbxl.com	rue du Marché au Charbon	1000	Bruxelles
	rue de la Cambre	1150	Woluwe-Saint-Pierre
	rue Gillon	1210	Saint-Josse-ten-Noode

www.unepetitemaisondansunepetiterue.be	Petite rue de l'Eglise	1150	Woluwe-Saint-Pierre
	chaussée de La Hulpe	1170	Watermael-Boitsfort
	rue du Melon	1190	Forest
	boulevard Clovis	1000	Bruxelles
	avenue Lambeaux	1060	Saint-Gilles
www.maisonjaunedanielle.be	rue Alexandre Markelbach	1030	Schaerbeek
www.users.swing.be/cote.jardin	avenue Léopold Wiener	1170	Watermael-Boitsfort
www.rovignon.com	rue Verhas	1030	Schaerbeek
	avenue du Vert Chasseur	1180	Uccle
	avenue de la Brabançonne	1000	Bruxelles
	avenue des Cyclistes	1150	Woluwe-Saint-Pierre
	rue Copernic	1180	Uccle
www.maison-noble.eu	rue Marcq	1000	Bruxelles
	rue Stuyvenbergh	1020	Laeken
www.casabelgoargentina-bandb.com	chaussée d'Alsemberg	1060	Saint-Gilles
	rue Charles Van Lerberghe	1030	Schaerbeek
www.maisonbliss.be	avenue Prudent Bols,	1020	Bruxelles
www.lartdelafugue.com	rue de Suède	1060	Saint-Gilles
www.casaterlinden.be	avenue du Bois de Sapins	1200	Woluwé-Saint-Lambert
	Dieweg	1180	Uccle
www.chezgaspartguesthouse.be	avenue Bourgmestre Demunter	1090	Jette
www.ursule.be	chaussée de Vleurgat	1050	Ixelles

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par Mme Magda DE GALAN

SOMMAIRE

I.	Division 23 – Santé Programmes 1, 2 et 5	
	1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de la Santé.....	44
	2. Discussion	45
	3. Examen des tableaux.....	48
II.	Avis	48
III.	Approbation du rapport.....	48
IV.	Annexes	49

Membres présents : M. Willy Decourty, Mme Julie de Groote, M. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Magda De Galan, MM. Vincent De Wolf, André du Bus de Warnaffe, Paul Galand, Rachid Madrane, Mmes Martine Payfa, Fatiha Saïdi (présidente), Anne Swaelens (remplace M. Ahmed El Ktibi).

Membres absents : M. Ahmed El Ktibi (remplacé), Mme Jacqueline Rousseaux.

Etaient également présents à la réunion : Mme Dominique Braeckman, MM. Denis Grimberghs, et Mahfoudh Romdhani (députés), M. Benoît Cerexhe (ministre-président en charge de la Santé), M. Vincent Giroul et Mme Dominique Maun (cabinet du ministre-président).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 26 novembre 2008, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009.

Mme Magda De Galan est désignée en qualité de rapporteuse.

La commission a décidé de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour l'exercice 2008 et du budget pour l'exercice 2009.

I. Division 23 – Santé – (Programmes 1, 2 et 5)

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de la Santé

Le ministre-président fait observer qu'il présente à la commission le dernier budget santé de cette législature. Il lui semble donc opportun de dresser un bilan de l'action menée pendant ces quatre années et d'identifier plus particulièrement les actions que le budget de cette année permettra de mettre en œuvre.

Il souhaite également placer cette présentation dans le contexte de la crise financière actuelle. Car, en effet, les difficultés économiques que l'ensemble de la population connaît exigent une attention toute particulière par rapport à la problématique de l'offre de soins ainsi que par rapport à l'enjeu, majeur à ses yeux, de l'accessibilité aux soins de santé. A cet égard, il y a lieu de se réjouir du maintien de l'offre existante dans l'ensemble des secteurs.

Le Collège, sur la base des compétences exercées par la Commission communautaire française, avait fixé, en 2004, les priorités suivantes en matière de santé.

Il s'agissait :

- d'évaluer les services apportés par les secteurs ambulatoires,
- de veiller à renforcer le rôle des médecins de première ligne et la prévention,
- de développer la démarche d'action communautaire et le soutien du travail en réseau,
- d'améliorer l'offre de soins de façon plus intégrée en lien avec les dispositifs d'action sociale,
- de renforcer l'information des services existants,
- d'agir pour une prise en charge la plus précoce possible, notamment dans le secteur des services de lutte contre les toxicomanies, et enfin,
- d'examiner la possibilité de créer une maison de répit pour les familles avec enfants malades.

Pour répondre à ces différents objectifs, les actions suivantes ont été développées dans les différents secteurs.

En 2004, les maisons médicales étaient financées à raison de 0,3 ETP pour la fonction communautaire. Le Collège a augmenté ce financement à hauteur de 0,4 ETP dans un premier temps, puis à hauteur d'un mi-temps, à partir de 2006. Ce faisant, le Collège a clairement voulu valoriser l'approche communautaire de la santé dans l'esprit même des maisons médicales.

En 2007, une nouvelle maison médicale a été agréée. Il s'agit de la Maison médicale de Laeken. En 2008, sur la proposition du ministre-président, le Collège a agréé trois nouvelles maisons médicales : Etoile santé à Uccle, Neptune à Schaerbeek et Alpha santé à Schaerbeek également. Le Collège a la volonté de poursuivre cet effort en agréant deux nouvelles Maisons médicales en 2009.

Le financement de la Fédération des médecins généralistes de Bruxelles a également été poursuivi.

Dans le domaine des assuétudes, deux services actifs en matière de toxicomanie ont vu leur cadre de personnel augmenté à raison d'un mi-temps chacun. Il s'agit de l'ambulatorioire du Solbosch. Le renforcement de cette petite équipe a eu pour conséquence une augmentation des capacités de prise en charge des Bruxellois dans les prisons.

Modus Vivendi a également vu son cadre renforcé afin d'encourager le déploiement de son antenne Modus Fiesta. En effet, cette asbl a développé un projet spécifique de réduction des risques dans les milieux festifs qu'il semblait nécessaire au ministre-président de soutenir, entre autres, afin d'assurer une approche originale et efficace de cette problématique.

En 2008, il a voulu réunir l'ensemble des acteurs concernés autour de la question de la consommation problématique d'alcool chez les jeunes. En 2009, un projet pilote sera mis sur pied par l'asbl InforDrogues en vue de proposer des outils de communication et d'écoute des jeunes et des parents confrontés à des difficultés liées à la consommation pathologique d'alcool.

La Fédération des Maisons médicales a déposé un projet visant à la promotion du sevrage tabagique à destination des patients des maisons médicales. Ce projet lui semble particulièrement pertinent puisqu'il vise une population qui n'est pas toujours touchée par les actions de promotion du sevrage tabagique telles qu'on peut les trouver dans les entreprises.

Enfin, après avoir augmenté le financement de Dune, via le financement d'un réseau, le ministre-président proposera, sous réserve d'avis favorables de l'administration et du conseil consultatif, l'agrément de cette structure.

Le secteur de la santé mentale a également retenu toute l'attention du Collège. En effet, si les inégalités sociales nuisent à la santé, c'est d'autant plus vrai par rapport à la santé mentale. Une récente étude de la Mutualité chrétienne confirme ce constat. Ainsi, la catégorie des revenus les plus faibles a un taux de consommation d'antidépresseurs supérieur de 14 % à celui de la catégorie des revenus plus élevés. Le gradient social est beaucoup plus marqué pour les admissions en service psychiatrique, avec un risque deux fois plus important pour ceux qui appartiennent au groupe le plus défavorisé.

Dans ce secteur, l'asbl Coin des cerises a vu son soutien augmenté en initiative dès 2004. Cette année encore, le ministre-président proposera une augmentation du soutien à cette asbl.

Le Collège a également reçu une demande d'agrément de l'asbl Ulysse, service spécialisé dans la réponse aux migrants. Des pistes sont à l'étude afin de répondre favorablement à cette demande d'agrément, ceci, sous réserve d'une analyse favorable du dossier par l'administration. Ce service est actuellement financé, entre autres, dans le cadre des initiatives santé. Le ministre-président espère également renforcer une équipe pédopsychiatrique.

Après avoir soutenu l'organisation d'une table ronde sur la problématique du stress au travail en Région bruxelloise, en 2009, le Collège sera saisi d'une proposition visant à créer un projet de réseau autour de cette thématique.

En 2006, le Collège a décidé d'augmenter les moyens en matières de centres de coordination de soins et services à domicile en octroyant la catégorie 2 à l'asbl Soins chez soi.

Le Collège a reçu une demande de financement d'un centre de coordination spécifiquement orienté vers les enfants gravement malades. Ce projet devrait recevoir son soutien en 2009.

Par ailleurs, le Service intégré de soins à domicile (SISD) a été financé jusqu'en fin novembre et le Collège a, comme la commission peut le constater, maintenu un budget de 50.000 € pour 2009 pour soutenir la continuation du lancement de cette structure.

Dès 2007, deux services de soins palliatifs ont reçu une augmentation de moyens via un passage à la catégorie supérieure.

Après avoir, en 2005, créé une allocation spécifique aux réseaux, le ministre-président a souhaité, en 2006, qu'une évaluation extérieure de ce dispositif soit réalisée. Un col-

loque est venu ponctuer cette évaluation. Les conclusions de ce travail ont fait apparaître la nécessité d'un financement pluriannuel. C'est pourquoi le projet de décret ambulatoire actuellement en discussion prévoit un agrément à durée déterminée ainsi qu'un financement sur trois années. Dans l'attente de l'adoption de ce décret, les réseaux seront financés, cette année encore, sur une base annuelle.

Le ministre-président note par ailleurs qu'en 2006 puis en 2008, les budgets lui ont permis d'octroyer une augmentation de 2 % aux projets financés dans le cadre de l'allocation budgétaire 23.10.33.13 à hauteur de plus de 10.000 € et dont le budget prévisionnel était supérieur au montant financé l'année précédente. Ces financements couvrent, dans une majorité de cas, des frais de personnel et sont donc tributaires de l'indexation.

Le ministre-président termine son exposé en rappelant une phrase récemment utilisée dans la presse : la pauvreté rend malade ! A cet égard, les Bruxelloises et les Bruxellois sont particulièrement exposés. L'évolution de la situation socio-économique n'est pas étrangère à cette situation.

Dès lors, les services compétents en matière de santé sont confrontés à des demandes de plus en plus complexes et nombreuses. C'est la raison pour laquelle le ministre-président plaide en faveur d'un rapprochement entre les secteurs de l'aide sociale et de la famille et celui de la santé. C'est d'ailleurs également la position du secteur lui-même suite aux Assises de l'Ambulatoire et une des conclusions d'un travail effectué par la fondation Roi Baudouin.

Aujourd'hui, il est devenu impossible de répondre à un problème de santé sans prendre en compte la situation globale de la personne et donc aussi sa situation socio-économique. Une personne en souffrance mentale nécessite non seulement un accompagnement de type psychologique mais aussi, dans bien des cas, un soutien social afin d'améliorer ses conditions de vie.

A cet égard, le projet de décret ambulatoire offre, selon le Collège, des perspectives concrètes de collaboration renforcée entre les associations et les secteurs, et ce, dans le souci ultime d'améliorer l'offre en matière de soins selon la définition large préconisée par l'Organisation mondiale de la santé.

2. Discussion

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) estime que le ministre a lui-même devancé, par le contenu de son exposé, quelques questions qui auraient pu lui être posées. Ce commissaire estime également que pour ce dernier budget de législature, le ministre-président a eu l'élégance de présenter son exposé dans un bref historique depuis 2004.

L'intervenant insiste ensuite sur le fait que Bruxelles est une métropole particulière où la dualisation est forte et où existe une réelle difficulté de lisibilité institutionnelle.

M. du Bus de Warnaffe estime encore que, malgré le contexte difficile de la réalité budgétaire, le ministre en charge de la Santé a su maintenir le cap, a fait preuve de cohérence et de continuité, et particulièrement pour ce qui concerne les maisons médicales qu'il a soutenues et renforcées dans ce contexte difficile de l'art de guérir.

L'intervenant pense qu'à l'avenir, il faudra continuer le renforcement des maisons médicales bruxelloises, tant pour les patients que pour les praticiens.

Certaines études montrent en effet les économies faites par l'INAMI grâce au travail effectué dans ces lieux de soins.

M. du Bus de Warnaffe se réjouit encore du soutien important que le ministre-président a accordé au secteur associatif et de l'élaboration, conjointement avec le ministre en charge des Affaires sociales, du décret-cadre relatif au secteur ambulatoire qui a été déposé au Parlement.

Le cdH soutient donc ce budget.

Ce commissaire souhaite savoir si la cellule de « politique générale des drogues » a déjà été mise en place.

Et en ce qui concerne les services intégrés des soins à domicile, qui faisaient l'objet d'un financement d'impulsion en 2007, il voudrait savoir si c'est toujours le cas ou si le subventionnement du pouvoir fédéral peut pourvoir à leur fonctionnement.

M. Paul Galand (Ecolo) souligne que le groupe Ecolo a toujours soutenu la nécessité d'une cohérence globale et d'une interactivité entre les secteurs sociaux et de santé à Bruxelles et estime que le ministre en charge de la Santé a travaillé dans ce sens.

Bruxelles s'est dotée d'un Observatoire du social et de la santé afin que les données puissent être analysées et présentées de façon globale et sans dispersion dommageable. Ce commissaire estime donc que beaucoup de parlementaires ont eu raison de défendre l'autonomie de l'Observatoire et que l'on doit continuer à veiller à la rigueur et la cohérence en ces matières.

Dans ce sens aussi, il faudra réfléchir à la possibilité d'opérer des regroupements fonctionnels et administratifs d'associations sans recourir nécessairement à des regroupements d'implantations pour tenter d'être plus performant sur le plan de la gestion administrative et des ressources.

M. Galand insiste aussi sur le rôle des médecins de première ligne. Il faut, à son avis, soutenir autant les associa-

tions locales de médecins, à l'instar de ce qui est fait pour les maisons médicales.

L'intervenant souhaite que soit jointe au rapport la carte de la répartition géographique des maisons médicales mono et bicommunautaires (dans une logique de santé publique globale sur le territoire bruxellois).

Ce commissaire en vient ensuite à la question de la psychiatisation du social. Il rapporte la réaction du docteur Anne Gilet, vice-présidente du Groupement belge des omnipraticiens, face à la critique contre la prescription d'anti-dépresseurs dans certaines situations.

M. Galand estime, comme les omnipraticiens, que cela reste une ultime façon de soulager la souffrance psychique face à la détresse socio-économique, détresse qui demande une réponse politique.

En ce qui concerne les soins à domicile, comment se passe la coordination entre les trois SISD bruxellois ?

En ce qui concerne les services de soins palliatifs, l'intervenant souhaite connaître le nom des deux services à être passés dans la catégorie supérieure et savoir si ce changement a des répercussions positives en termes d'emploi afin de pouvoir assurer des soins 24 heures sur 24.

En matière de drogues, M. Galand estime qu'il faut amener plus de cohérence dans les politiques menées. Il estime que beaucoup de dénominations actuelles sont ambiguës : il faut parler plus des personnes que des produits. Ce sont des personnes qui doivent être touchées par la prévention et qui doivent, le cas échéant, être traitées.

Ce commissaire renouvelle sa question de savoir s'il a été judicieux de séparer des services s'occupant de toxicomanie des autres services s'occupant de santé mentale. C'est une réflexion qui, à son sens, n'a jamais été achevée.

M. Galand termine son intervention en soulignant que Bruxelles a aujourd'hui une bonne expertise et de bons outils en ces matières.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) évoque également le contexte de la crise économique qui touche de plein fouet les Bruxellois et leur situation de santé. Elle salue le travail du ministre relatif à un décret ambulatoire intégrant, dans un même texte, les dispositifs des politiques sociales et de santé, créant une meilleure cohérence entre ceux-ci, pérennisant les réseaux et intégrant un processus d'autoévaluation. Elle partage les mêmes visées en ce qui concerne l'importance de la première ligne, l'aspect préventif et l'action communautaire.

L'intervenante souhaite cependant savoir si le décret ambulatoire entraînera une augmentation du budget dans la division 23 ou en administration, et si l'adoption du dé-

cret ambulatoire entraînera un coût, voire un surcoût important.

Mme Braeckman souhaite savoir également si, en dehors des associations qui seront couvertes par le décret ambulatoire, il y aura des mesures pour les associations qui ne relèveront pas du décret et qui mènent cependant un travail indispensable dans des domaines qui n'ont pas encore été mis en lumière par les politiques menées.

Ce sont en effet des associations qui travaillent dans de grandes difficultés, dans la mesure où elles ne sont pas stabilisées et ne peuvent même pas concevoir leurs projets dans la durée. Pourtant, elles jouent un rôle primordial, tant dans leur présence dans les zones non couvertes par les services reconnus par décret, que dans leur fonction d'avertissement pour les politiques.

Et pourtant, le budget semble les méconnaître puisqu'il n'intègre même pas les indexations.

En effet, les subventions « initiatives » en matière de santé étaient de 990.000 € en 2008 et n'ont pas changé (si ce n'est la diminution due au transfert de l'asbl Dune).

Réponses de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de la Santé

Le ministre-président remercie les différents intervenants qui ont exprimé leur reconnaissance en termes de cohérence de la politique de santé publique, menée par le Collège depuis 2004, et ce, face à une situation de plus en plus difficile, en lien notamment avec la situation de crise économique.

En ce qui concerne les SISD, le financement fédéral devrait suffire, mais le Collège a souhaité maintenir un budget pour 2009, afin de permettre une dernière possibilité d'impulsion. Aucune demande n'a été faite encore à ce jour. En ce qui concerne la coordination, le SISD de la Commission communautaire française est membre du SISD de la Commission communautaire commune et une coupole bruxelloise devrait coordonner l'ensemble.

Pour répondre à la question sur l'état d'avancement de la « cellule politique drogue », elle a débuté ses travaux : deux réunions ont eu lieu et une troisième aura lieu prochainement. En 2008, le budget prévu pour la « cellule santé drogue » suffit pour financer la cellule de politique générale.

Le nom de cette cellule a été dicté par un accord de coopération particulièrement long et lourd à mener dans son application effective. Cela dit, les différents ministres de la santé, et au total les 34 ministres concernés, ont la même volonté de traiter de toutes les assuétudes.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souhaite rappeler un élément repris dans le rapport européen de novembre 2007, à savoir que c'est en Belgique que la saisie des données est la plus problématique de toute l'Europe, bien qu'il y ait de bonnes stratégies de prévention en matière d'assuétudes.

Il est donc essentiel que la « cellule politique drogue » prenne cet élément en considération.

Réponses de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de la Santé

En ce qui concerne la rigueur de gestion, la problématique des économies d'échelle et la taille des petites associations, le ministre-président espère que les débats transversaux qui auront lieu dans le cadre du décret ambulatoire pourront aboutir à des mises en commun et à des regroupements d'un certain nombre d'associations ou d'actions.

En réponse à la position de M. Galand, le ministre-président estime également qu'il faut maintenir un équilibre entre les maisons médicales et les associations de médecins généralistes. Néanmoins, il croit beaucoup aux maisons médicales pour améliorer l'accès aux soins des personnes les plus fragilisées, qui n'ont pas de médecin généraliste.

Sur la problématique des antidépresseurs, il est clair qu'il faut créer les conditions d'une plus grande articulation entre les secteurs sociaux et de santé, par exemple entre les services d'aide à domicile et les services de santé mentale.

Les deux centres de soins palliatifs agréés dans une nouvelle catégorie sont Continuing Care et Cité Sérène, ce qui représente une augmentation des frais de personnel et des frais de fonctionnement équivalant à un temps plein pour ces deux centres, pour une fonction de psychologue.

M. Paul Galand (Ecolo) estime que pour assurer la continuité d'un service 24 heures sur 24, il faut au moins trois temps plein infirmier/infirmière en soins palliatifs afin que les soins puissent être prodigués 24 heures sur 24, ce qu'un psychologue ne peut pas faire. La première urgence doit rester d'assurer la possibilité d'un continuum de soins.

Réponses de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de la Santé

Pour ce qui concerne le surcoût éventuel du décret ambulatoire, une somme de 60.000 € a été réservée pour la formation de la cellule qualité. Le coût d'engagement éventuel de personnel trouve sa réponse dans la division 21 (fonction publique) dans laquelle des marges devraient être disponibles.

Pour ce qui concerne les budgets initiatives, l'asbl Dune étant passée dans le budget structurel, ce budget en est réduit d'autant. D'autre part, il y a eu deux index (en 2006 et

en 2008) pour les institutions dont le budget est de plus de 10.000 €. Il faut souligner aussi que les projets d'initiatives sont soutenus également par d'autres niveaux de pouvoir. Le budget d'initiative 2009 est donc stationnaire, le budget de la Commission communautaire française n'étant pas infini.

3. Examen des tableaux

PROGRAMME 1

Support de la politique générale

Pour les AB 12.01 et 12.02 en support de la politique générale, M. Paul Galand (Ecolo) souhaite que soient annexées au rapport la liste des colloques et des recherches, ainsi que celle des plaquettes d'information.

L'intervenant ajoute qu'il espère que l'information et les recherches sont bien centrées sur les compétences de la Commission communautaire française.

PROGRAMME 2

Services ambulatoires

A l'AB 33.17, M. Galand souhaite avoir une explication sur l'ajustement. En effet, 157.000 € sont inscrits au budget 2009 et 524.000 € à l'ajustement 2008.

Mme Dominique Maun (collaboratrice du ministre-président) précise que les 524.000 € inscrits à l'ajustement 2008 représentent la récupération des moyens non utilisés dans les différents articles budgétaires décrets, non utilisés parce que les moyens sont prévus pour des cadres à 100 %. Les projets historiquement inscrits en initiatives sont poursuivis (dont notamment le recueil de données en santé mentale, recueil qui en est au B-A BA tant il est difficile à réaliser). Les services de santé mentale et l'Observatoire ont des contacts au sujet du recueil des données pour ce qui concerne les données sur les services, alors que par ailleurs, l'Observatoire recueille, lui, des données sur la population en général.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite que soit jointe en annexe au rapport la liste des financements des fédérations dans le domaine de la santé (Ligue de santé mentale, FEDITO, Fédération des maisons médicales et Fédération des associations de médecins généralistes).

M. Paul Galand (Ecolo) se demande s'il ne serait pas utile de joindre un épidémiologiste de santé mentale à l'équipe travaillant à l'Observatoire de la santé et du social.

M. Benoît Cerexhe (président du Collège, ministre en charge de la Santé) répond qu'il s'agit d'une question dont il faut débattre avec l'Observatoire.

M. Paul Galand (Ecolo) ajoute encore que les subventions aux services de promotion et de développement sanitaire (AB 33.17) ne doivent pas subsidier de projets concernant le bien-être au travail qui est une matière fédérale et que la compétence « emploi » est à la Région. C'est donc au pouvoir fédéral de subsidier ce type de projet avec un éventuel appoint régional.

M. Benoît Cerexhe (président du Collège, ministre en charge de la Santé) répond que la Commission communautaire française vient en complément dans un projet qui présente une approche spécifique bruxelloise. Mais il pourrait y avoir une synergie avec la Région bruxelloise au travers de sa compétence Emploi.

PROGRAMME 5

Infrastructures

Il n'y a pas d'observation.

II. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 23 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 et pour le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 3 abstentions.

III. Approbation du rapport

A l'unanimité, il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Magda DE GALAN

La Présidente,

Fatiha SAÏDI

IV. Annexes

Annexe 1

Les territoires d'intervention des maisons médicales

MM Alpha Santé

La maison médicale Alpha Santé développe ses activités principalement sur la commune de Schaerbeek. Elle couvre également les communes d'Evere, de Saint-Josse, de Woluwé-Saint-Lambert et de Bruxelles-Ville. Les quartiers principalement couverts par l'association sont : la place des Bienfaiteurs, la place Col. Bremer, la place Dailly, le square A. Steurs, la rue des Coteaux, l'avenue Paul Deschanel.

MM Anderlecht

Le territoire d'intervention de la maison médicale s'étend sur la commune d'Anderlecht et plus particulièrement sur le quartier de Cureghem. Le périmètre forfait (INAMI) actuel comprend les communes suivantes : Anderlecht, Bruxelles, Molenbeek, Saint-Gilles et Forest.

MM Aster

L'association développe ses activités sur un territoire situé entre le «haut» et le «bas» de Schaerbeek, au propre comme au figuré, avec une population très différenciée. Le territoire d'intervention forme une espèce de papillon s'étendant sur les communes de Schaerbeek, Saint-Josse et Evere.

MM Botanique

L'association développe ses activités près de la porte de Schaerbeek sur le territoire de Saint-Josse à la limite de Schaerbeek et Bruxelles-Ville.

MM Centre Africain Promotion de la Santé

La maison médicale Centre Africain Promotion-Santé se situe sur la commune d'Ixelles, dans le quartier « Matongé », quartier majoritairement africain. Son territoire d'intervention s'étend également vers la place Blyckaerts, à Ixelles et sur différentes communes de Bruxelles. 82 % de la patientèle habite Bruxelles.

MM Enseignement

L'association développe ses activités sur le territoire de Bruxelles-Ville et communes limitrophes et plus particulièrement sur le quartier Notre-Dame des Neiges.

MM Esseghem

La maison médicale Esseghem couvre la zone des communes de Jette et Laeken (jusqu'à Bockstael). Le quartier Esseghem est un très vieux quartier où se trouvent de nombreux logements sociaux.

MM Etoile santé

La maison médicale Etoile Santé est implantée au carrefour de trois quartiers précarisés (la cité du Merlo, la cité du Melkriek). La zone couvre une partie d'Uccle, une partie de Forest, les communes de Drogenbos et de Sint-Pieters-Leeuw. La zone de remboursement liée au système de financement forfaitaire est étendue aux communes de Bruxelles, Ixelles, Saint-Gilles, Molenbeek, Anderlecht ...

MM Forest

La maison médicale développe ses activités dans la commune de Forest et plus précisément dans l'extrême nord de la commune (quartier Saint-Antoine), à l'inverse de la maison médicale Marconi dont le territoire est situé sur le « haut » de Forest.

L'association possède deux sièges d'activités : l'Antenne Saint-Denis située rue du Curé, 9 et l'Antenne Saint-Antoine, rue de Montenegro, 184 (jusque juin 2007).

A partir de juin 2007 : rue de Fierlant 9-23.

Le territoire couvert par le système de financement au forfait INAMI s'étend sur les communes suivantes : Forest, Uccle, Saint-Gilles, Anderlecht, Ixelles, Bruxelles, Etterbeek, Molenbeek, Drogenbos, Sint-Pieters-Leeuw, Linkebeek et Beersel.

MM Free Clinic

Free Clinic est implantée à Ixelles, dans le quartier «Matongé». Son territoire d'intervention se situe sur la commune d'Ixelles et s'étend vers les communes d'Etterbeek, Saint-Gilles, Auderghem et Bruxelles-Centre.

MM Galilée

La Maison médicale Galilée intervient sur la commune de Saint-Gilles et plus particulièrement le bas de la commune, près de la Gare du Midi. Son territoire s'étend également sur une partie des communes d'Anderlecht et Bruxelles-Ville.

MM Le Goéland

Situé à la limite de deux communes : Linkebeek et Uccle, le territoire d'intervention du Centre de Santé Le Goéland s'étend également sur les communes de Forest, Drogenbos et Rhode-St-Genèse.

MM Kattebroek

La maison médicale Kattebroek est située dans la commune de Berchem-Ste-Agathe, à proximité de la Maison communale. Son territoire d'intervention s'étend également sur les communes avoisinantes de Koekelberg, Molenbeek et Ganshoren.

MM La Perche

L'association développe ses activités à Saint-Gilles, dans le quartier dit de La Perche, situé entre la place de Bethléem, la place de Rochefort et la Barrière de Saint-Gilles.

MM La Senne

Comme son nom l'indique, la maison médicale La Senne est située dans le quartier du centre-ville de Bruxelles, façonné par la rivière souterraine du même nom : La Senne, près de la Porte d'Anderlecht. Le territoire est délimité par les boulevards Lemonnier et de l'Abattoir, ainsi que les rues des Fabriques et celle des Six-Jetons.

Cependant, la maison médicale est amenée à soigner les patients des quartiers avoisinants habitant les communes d'Anderlecht, Molenbeek, Laeken, Jette, Koekelberg, Saint-Gilles.

MM Laeken

La maison médicale de Laeken développe son activité principalement sur Laeken. La zone de remboursement liée au système de financement forfaitaire est étendue aux communes de Bruxelles, Laeken, Neder-over-Heembeek, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Molenbeek, Schaerbeek, Strombeek, Wemmel.

MM Le « 35 »

La maison médicale développe ses activités sur le quartier délimité par le Canal de Bruxelles et la gare du Nord, via la chaussée d'Anvers et l'avenue de la Reine.

MM du Nord

La maison médicale du Nord se situe à Schaerbeek entre l'église Royale-Sainte-Marie et la place Liedts, près de la Gare du Nord. Son territoire s'étend sur toute la commune ainsi que sur une partie de Saint-Josse et d'Evere.

MM Le Noyer

La maison médicale Le Noyer se situe sur la commune de Schaerbeek, entre la place Dailly et la place des Chasseurs. Elle est située près des communes d'Etterbeek, Woluwé-Saint-Lambert, Evere et Bruxelles-Ville.

MM des Riches-Clares

La maison médicale des Riches-Clares est située dans un quartier très ancien au cœur de Bruxelles. Son nom provient de l'ancien couvent des Riches-Clares. Ce quartier est situé à l'intérieur du pentagone de Bruxelles-Ville et délimité, d'une part, par l'axe de l'avenue de Stalingrad, rue du Midi et, d'autre part, par le boulevard de l'Abattoir et par la rue A. Dansaert.

MM Marconni

L'association développe ses activités dans le «haut» de Forest, dans le quartier situé entre l'avenue Molière, la chaussée d'Alsemeberg et l'avenue Albert. Territoire qui s'étend de Forest aux communes avoisinantes d'Uccle et de Saint-Gilles.

MM des Marolles

La maison médicale des Marolles se situe sur la commune de Bruxelles-Ville dans le quartier des Marolles autour de la rue Blaas, la rue Haute et du Vieux Marché aux Puces.

MM du Miroir

L'association développe ses activités dans le quartier des Marolles (11.123 habitants), situé sur le territoire de la commune de Bruxelles-Ville. On constate que la grande majorité de la population (62 %) a entre 18 et 64 ans. Les moins de 18 ans représentent 24 % et les plus de 65 ans 14 % de la population. 63 % de la population est de nationalité belge et 37 % de nationalité étrangère. Les célibataires représentent 54 % de la population. 31 % sont mariés, 9 % sont divorcés et 6 % sont veufs dont la grande majorité sont des femmes. Le niveau socio-économique de la population n'est pas très élevé. Environ 50 % de celle-ci est peu qualifiée, faiblement scolarisée, et vit de revenus de remplacement.

Actuellement, le quartier est réinvesti par des personnes nées dans les Marolles; ce sont souvent des familles belges vivant dans des conditions socio-économiques très difficiles depuis plusieurs générations. L'ancienneté et la vétusté en termes de commodité des logements renforcent les besoins exprimés par les usagers quant à leur habitation. (Enquête socio-économique générale 2001 – Ministère des Affaires économiques – Institut National de Statistiques). Problème de « gentrification ».

MM Norman Bethune

L'association développe ses activités sur un territoire délimité par la place Saintelette, le canal, la place de Ninove, chaussée de Ninove, la gare de l'Ouest, la ligne de métro jusqu'à la station Belgica, la rue Picard (Tour et Taxis).

Le territoire d'intervention dessine un quadrilatère sur la commune de Molenbeek et les quartiers limitrophes de Koekelberg et Bruxelles-Ville.

MM Pavillon

La maison médicale Le Pavillon se situe sur la commune de Neder-over-Heembeek, autour du Canal, du Domaine royal et du Parc des Expositions. Territoire de Bruxelles-Ville assez isolé du reste de la ville et de la Région.

MM Promotion Santé

La maison médicale Promotion Santé se situe sur la commune d'Etterbeek, dans le quartier dit du «bas Maelbeek» près du Parc Léopold et de la place Jourdan. Son territoire d'intervention s'étend également sur les communes d'Ixelles, de Bruxelles-Ville ainsi qu'une partie de Saint-Josse.

MM Santé Plurielle

L'association développe ses activités sur la commune de Saint-Gilles et plus particulièrement dans le quartier de la rue de la Victoire et de ses environs. Son territoire d'intervention s'étend également sur une partie des communes avoisinantes, à savoir Forest, Uccle, Anderlecht, Ixelles et Bruxelles-Ville.

MM Tournesol

La maison médicale « Antenne Tournesol » se situe sur la commune de Jette. Son territoire d'intervention est situé dans le centre de la commune à proximité de la gare, mais s'étend également aux habitants des communes avoisinantes : Laeken, Ganshoren et Koekelberg.

MM Vieux Molenbeek

Le territoire d'intervention de la maison médicale du Vieux Molenbeek se situe dans le centre de la commune et le long du Canal et s'étend également sur une partie des communes avoisinantes, à savoir Koekelberg, Bruxelles et Anderlecht.

MM Watermael-Boitsfort-Auderghem

L'association est située à la jonction des communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem dans un quartier d'habitations sociales « Le Floréal ».

MM Neptune

La maison médicale Neptune exerce principalement ses activités dans un rayon de 5 km autour de son siège d'activités (communes de Schaerbeek, Saint-Josse, Evere). Elle est située près du bassin de natation Le Neptunium. La maison médicale devrait déménager dans les prochains mois pour aller à la rue de Jérusalem.

Annexe 2

Dépenses 2008 sur l'AB 23.10.12.01

Les dépenses doivent être augmentées par les montants payés pour les jetons de présence au conseil consultatif.

Il est à noter que les dépenses ci-dessus concernent soit la participation à des colloques, soit l'organisation de colloques.

Dates des avis de débit	NATURE Dépenses	23.1.0.12.01 TOTAUX
9/01/2008	SOS SECTES	1.912,56
8/02/2008	RAI	50,00
13/03/2008	SOS SECTES	1.087,44
21/03/2008	ASBL SCP	450,00
11/04/2008	ASBL INFIRM.	1.000,00
11/04/2008	CANCER&PSY	5.000,00
24/04/2008	MODUS VIV.	2.513,00
5/06/2008	GRIMPP	500,00
5/06/2008	FNAMS	40,00
16/07/2008	PSYMAGES	1.320,00
20/08/2008	PSYMAGES	1.100,00
TOTAL		14.973,00

Annexe 3
Financement des fédérations « santé » en 2008

– LBFSSM (Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale) :	228.528,31 €
– FEDITO (fédération des services actifs en toxicomanies) :	124.490,80 €
– Fédération des maisons médicales :	88.283,60 €
– Fédération des associations de médecins généralistes :	17.500,00 €
– Fédération pluraliste de soins palliatifs :	8.700,00 €

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par Mmes Sfia BOUARFA et Fatima MOUSSAOUI

SOMMAIRE

I.	Division 22 – Aide aux personnes	
	Programme 2 – Cohabitation des communautés locales	
	Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
	1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale	56
	2. Discussion	57
	3. Examen des tableaux budgétaires.....	58
II.	Division 22 – Aide aux personnes	
	Programme 1 – Action sociale	
	Programme 4 – Famille	
	Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
	1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l’Action sociale et de la Famille	59
	2. Discussion et examen des tableaux	60
III.	Division 22 – Aide aux personnes	
	Programme 3 – Politique d’aide aux personnes handicapées	
	Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
	1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d’aide aux personnes handicapées .	64
	2. Discussion	66
	3. Examen des tableaux.....	70
IV.	Avis	71
V.	Approbation du rapport.....	71
VI.	Annexes	72

Ont participé aux travaux : Mmes Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman (présidente de la réunion du 24 novembre 2008), Michèle Carthé, MM. Mohammadi Chahid, Michel Colson, Serge de Patoul (président de la réunion du 25 novembre 2008), Mme Dominique Dufourny, M. Ahmed El Ktibi, Mmes Céline Fremault, Nathalie Gilson, MM. Denis Grimberghs, Mohamed Lahlali, Mmes Fatima Moussaoui, Caroline Persoons, Olivia P’tito, Anne Swaelens.

Membre absente : Mme Nadia El Yousfi (suppléée).

Ont également assisté à la réunion : MM. Paul Galand, Yves de Jonghe d’Ardoye d’Erp, Mme Caroline Persoons, M. Yaron Pesztat (députés), M. Charles Picqué, Mme Evelyne Huytebroeck et M. Emir Kir (ministres), Mme Viviane Van Gelder (experte du groupe PS), M. Renaud Zauwen (expert du groupe MR), M. Philippe Sterckx (cabinet du ministre Charles Picqué), Mme Véronique Gailly et M. Olivier Petit (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck), M. Paul Leroy et Mme Pascale Pensis (cabinet du ministre Emir Kir).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné en ses réunions des 24 et 25 novembre 2008, les projets de décrets contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009.

Mmes Sfia Bouarfa et Fatima Moussaoui ont été désignées en qualité de rapporteuses.

La commission a décidé de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour l'exercice 2008 et du budget pour l'exercice 2009.

Présidence de Mme Dominique Braeckman

I. Division 22 – Aide aux personnes

Programme 2 – Cohabitation des populations locales

Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale

Le ministre tient à souligner que le secteur de la cohésion sociale, s'il peut paraître modeste parmi les compétences de la Commission communautaire française, est néanmoins complémentaire de l'ensemble de la politique régionale.

Deux préoccupations majeures guident la politique du ministre.

Il s'agit tout d'abord de l'application aux travailleurs du secteur des avantages liés à l'accord du non-marchand 2000-2005.

Après l'établissement, en 2006, d'un cadastre de l'emploi dans le secteur et le contrôle des justificatifs effectués en 2007, il est apparu qu'un nombre relativement élevé de travailleurs du secteur de la cohésion sociale percevaient déjà les avantages liés à l'accord du non-marchand de la Communauté française. Cela rendait difficile l'application de mesures identiques en Commission communautaire française, secteur de la cohésion sociale et il fallait donc en tenir compte.

L'accord conclu en 2007 avec les partenaires sociaux, a permis d'octroyer aux travailleurs des avantages nouveaux prévus dans l'enveloppe budgétaire de cette année 2007. L'accord 2007 prévoyait un montant de 300 € à affecter à la formation par équivalent temps plein (ETP), de 50 € par équivalent temps plein pour le secrétariat social et de

790.000 € pour les rémunérations. Cette mesure concerne 172 associations.

Toujours dans l'optique d'améliorer ce dispositif, plusieurs initiatives ont été prises en 2008.

Le gouvernement conjoint du 30 mai 2008 s'est engagé à procéder à des échanges systématiques d'informations entre les administrations de la Commission communautaire française et de la Communauté française. Ces informations sont relatives aux travailleurs affectés à la cohésion sociale dans des associations subventionnées par ces deux entités fédérées.

Actuellement, les partenaires sociaux et l'administration de la Commission communautaire française collaborent à l'actualisation du cadastre de l'emploi dans le secteur.

Un accord est intervenu avec les partenaires sociaux pour répartir, au bénéfice des travailleurs du secteur, l'enveloppe 2008 prévue pour les accords du non-marchand.

Le ministre continue à œuvrer de concert avec la Communauté française en vue de la conclusion d'un accord de coopération relatif au cadastre commun de l'emploi et à un système cohérent d'octroi des subventions lié aux accords du non-marchand aux travailleurs des associations.

La seconde préoccupation du ministre Charles Picqué concerne le fonctionnement du dispositif décretal de cohésion sociale.

Cela concerne tant l'efficacité des dispositions contenues dans le décret que de la mise en place des outils d'aide et d'appui au secteur et le mécanisme d'évaluation du décret de 2004.

Depuis lors, et sur la base des résultats de l'évaluation de la première année de fonctionnement du décret, le ministre a procédé à un ajustement des dispositifs du décret.

A cet effet, un projet de décret, modifiant le décret du 13 mai 2004, a été déposé au Parlement francophone bruxellois et sera prochainement examiné par la commission des Affaires sociales.

Cette modification a pour objectif de renforcer le dispositif d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale.

Ayant pris connaissance du second rapport annuel d'évaluation relatif à l'année 2007, le ministre tient à souligner le rôle essentiel joué par le centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS), centre qui apporte sa contribution à plusieurs initiatives importantes telles les journées de dialogue interculturel, les formations destinées aux animateurs et l'aide aux coordinations communales.

En marge de la cohésion sociale, l'année 2008 fut aussi une période difficile pour les associations et les commu-

nes bénéficiaires des subsides du FIPI. Les causes de ces difficultés sont connues. Il faut se réjouir cependant de l'aboutissement positif de cette question, obtenu grâce à la bonne collaboration entre les différentes entités fédérées et certains ministres fédéraux.

Pour 2009 et après, le comité de gestion met tout en œuvre, d'abord, pour garantir le montant des subsides issus des bénéfices de la Loterie Nationale en 2009 et, ensuite, en vue de redéfinir les objectifs du FIPI.

Le budget 2009 relatif à la cohésion sociale se caractérise par un accroissement de 4,1 % des allocations budgétaires qui couvrent totalement ou partiellement des frais de personnel.

La seule exception à cette règle concerne l'allocation budgétaire destinée aux accords du non-marchand. Il a été estimé pour celle-ci qu'un montant identique à celui de 2007, était suffisant pour couvrir les dépenses liées à ces accords.

En conclusion, il faut retenir que l'orientation prise dans le secteur de la cohésion sociale depuis le début de la législature sera poursuivie en 2009.

L'accroissement modeste des moyens mis à la disposition du secteur, en raison des équilibres difficiles du budget de la Commission communautaire française, permettra de renforcer la stabilité des associations actives en cohésion sociale.

Diverses actions d'appui, de réflexion et de formation continueront à être initiées au profit des acteurs de terrain.

Avec la stabilisation des moyens destinés au FIPI, c'est l'ensemble des publics ciblés par le dispositif de la cohésion sociale qui tirera profit de ces actions.

2. Discussion

S'il se réjouit des avancées acquises dans le domaine de la cohésion sociale, M. Ahmed El Ktibi (PS) constate néanmoins des blocages en ce qui concerne la reconnaissance d'une partie des travailleurs et plus spécialement en ce qui concerne l'application de l'accord du non-marchand. Ces travailleurs exécutent un travail ardu mais nécessaire dans des quartiers sensibles. Ce personnel est souvent peu qualifié. Or, le non-marchand concerne plutôt des gens qualifiés. Cette situation en décourage plus d'un. Dès lors, a-t-on pensé à intégrer ces travailleurs dans le cadastre de l'emploi de ce secteur.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande une explication complémentaire sur le lien entre les communes et la Région en matière de cohésion sociale sachant que le centre régional d'appui joue un rôle fort important à cet égard. Mme Gilson estime que les montants consacrés aux contrats

régionaux ou intercommunaux, d'une part, et les contrats communaux, d'autre part, ne sont pas dotés de manière équilibrée. Elle demande s'il y a quelque volonté de recentrer les actions de cohésion sociale sur la Région ou tout au moins d'inciter les communes à s'associer dans ces actions, en mettant par exemple l'accent sur un travail par quartier, lesquels peuvent être définis à l'échelon intercommunal. Cette tendance à régionaliser la cohésion sociale, Mme Gilson la décèle dans les chiffres des projets budgétaires.

M. Michel Colson (MR) rappelle que lors de l'adoption du décret relatif à la cohésion sociale, le 13 mai 2004, il avait été dit et répété que ce texte permettrait de simplifier les procédures et ainsi de réaliser des économies et d'éviter doubles emplois et saupoudrage des subventions. Or, à la lecture du budget, M. Colson ne perçoit pas toutes ces bonnes qualités. Alors où donc faut-il chercher ces économies d'échelle tant attendues ?

Mme Nathalie Gilson (MR), souhaitant compléter son intervention, précise que la subvention destinée aux contrats régionaux prévoit un crédit de 1.500.000 € et celle pour les contrats communaux à 6.000.000 €. Sur la base de ce rapport numérique, Mme Gilson perçoit la volonté d'une politique avantageant les niveaux intercommunal et régional.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale), en réponse à l'intervention de M. El Ktibi, rappelle que lorsque les accords du non-marchand ont été négociés, la cohésion sociale n'avait pas été discutée. Il n'était dès lors pas normal de maintenir cet écart entre la cohésion sociale et les autres secteurs et de désavantager les travailleurs de la cohésion sociale.

Un rattrapage de cet écart a donc été programmé sur plusieurs exercices budgétaires. L'accord 2007, qui prévoit des montants pour la formation, le secrétariat social et les rémunérations, a donc initié ce rattrapage. Cependant, l'harmonisation générale des statuts des travailleurs est loin d'être simple. L'intégration du cadastre de l'emploi entrepris de concert avec la Communauté française est rendue difficile en raison de la dualité des contrats. Les contrats sont répartis en « régionaux » et « communaux » selon un équilibre 20/80 prévu dans le décret de 2004. Cependant, le travailleur du secteur de la cohésion sociale doit bénéficier de l'évolution du statut de ses travailleurs conformément à l'accord du non-marchand. Ce rattrapage continuera d'être réalisé en 2009.

A la question posée par Mme Gilson sur les liens avec les communes, le ministre Charles Picqué fait remarquer que le montant des crédits dévolus aux contrats communaux sont quatre fois plus élevés que ceux attribués aux contrats régionaux. Il convient au nom du principe de subsidiarité de voir où on travaille le mieux. Il est évident que certains programmes sont difficilement morcelables en dix-neuf parts communales. Pour certains de ces programmes,

il est tout aussi évident qu'il appartient à la Région de donner l'impulsion.

Le ministre se défend d'orienter le programme dans un sens ou un autre. C'est donc en fonction des projets et des acteurs qui sollicitent le bénéfice du décret que ces choix sont faits. On ne mène pas une politique qui vise à régionaliser les dispositifs ni, à l'inverse, une politique qui chercherait à mettre fin à des projets régionaux servant à mener des politiques transversales.

Sur les économies d'échelle, en réponse à la question de M. Colson, le ministre précise que la répartition des subsides est fixée par le décret. Ces économies d'échelle peuvent aussi se faire à l'intérieur des contrats communaux et les communes ne contribuent pas toujours à chercher ces économies d'échelle. On peut regretter, par exemple, que les contrats communaux ne sont pas toujours gérés par un même échevin. Il est donc souhaitable que les pouvoirs communaux recherchent des collaborations transversales, sources d'économies d'échelle. A noter que les associations elles-mêmes nouent ce genre de collaboration.

Mme Nathalie Gilson (MR) fait remarquer que le centre régional d'appui bénéficie d'une augmentation substantielle.

A ce sujet, M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) invite les députés à lire le rapport d'activités du centre régional d'appui.

La raison d'existence de ce centre se fonde sur le morcellement de la programmation en cohésion sociale et donc sur un besoin d'expertise de la part de ces associations, expertise que peut leur apporter le centre d'appui grâce aux personnes qualifiées qui le composent. Leur intervention peut notamment se constater avantageusement lors de la rédaction des projets des associations.

Un autre intérêt du centre régional d'appui réside dans le fait qu'il permet aux travailleurs du secteur de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Le centre régional d'appui peut aussi répondre positivement aux demandes des associations en leur proposant des modules de formation qui répondent à leurs besoins spécifiques.

3. Examen des tableaux budgétaires

Mme Caroline Persoons (MR) constate qu'en matière d'infrastructures sociales (AB 61.36 du programme 5), relatives à la cohésion sociale, on n'a pas utilisé tous les moyens disponibles prévus au budget initial 2008. Elle souhaite obtenir une explication sachant que le montant de 100.000 € prévus au budget initial 2008 est reporté au budget initial 2009.

Par ailleurs, dans l'exposé général [doc. 154 (2008-2009) n° 1], il est annoncé un projet de décret modifiant le décret

du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale. Or, en matière d'alphabétisation, Mme Persoons fait remarquer que la Commission communautaire française n'a toujours pas adopté l'accord de coopération prévu entre la Commission communautaire française et la Communauté française.

M. Denis Grimberghs (cdH) estime que la question de Mme Persoons sur l'utilisation des crédits budgétaires pour les infrastructures sociales pourra être posée chaque année aussi longtemps que le Collège n'organise pas une programmation pluriannuelle des besoins en investissements. Or, on sait que des besoins fort importants attendent d'être satisfaits.

Mme Dominique Braeckman (présidente) constate que l'AB 33.04 du programme 2 passe de 249.000 € à 250.000 € de l'initial 2008 à l'initial 2009 et en arrive à la conclusion que cette bien maigre augmentation ne couvre même pas l'indexation. Mais, dans le programme justificatif du budget initial 2009, il est indiqué que le financement du plan bruxellois pour l'alphabétisation a été retiré de cette AB en 2008 « afin de donner une meilleure visibilité à ces politiques spécifiques ». Peut-on dès lors en déduire que les subventions aux associations pour des politiques hors décret connaissent une augmentation ?

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) partage cette analyse de la présidente.

Mme Sfia Bouarfa (PS) demande pourquoi il n'y a pratiquement pas de trace de l'application de l'accord du non-marchand dans l'ajustement 2008 (AB 00.01 du programme 2). Elle souhaite que l'explication soit annexée au rapport.

Mme Caroline Persoons (MR) relève des erreurs de chiffres en comparant les documents 146, 150 et 155 (programme justificatif du budget initial 2009).

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) confirme que le montant de l'ajustement du budget 2008, pour l'AB 00.01 est bien de 965.000 € et non de 1.000.000 €.

Mme Dominique Braeckman (présidente) souhaite que cette erreur de transcription soit bien notée au rapport.

Mme Fatima Moussaoui (cdH) exprime le souhait de voir poursuivi l'effort d'informatisation des secteurs sociaux relevant de la division 22 – Aide aux personnes.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) indique à Mme Moussaoui que l'informatisation du secteur ne relève pas de ses compétences.

En réponse à la question posée par Mme Bouarfa, le ministre indique que le montant prévu à l'ajustement du budget 2008 en ce qui concerne l'octroi aux travailleurs du secteur des avantages de l'accord 2000-2005 correspond à

la poursuite de l'effort pour la formation (300 € par ETP), pour le secrétariat social (50 € par ETP) et le solde pour les rémunérations, ceci étant le contenu de l'accord 2007.

Le projet de modification du décret relatif à la cohésion sociale consiste essentiellement à pérenniser le secteur de l'alphabétisation et plus particulièrement à consolider le centre d'expertise en cette matière qu'est l'asbl « Lire et Ecrire ». Les obligations de ce centre et les critères d'éligibilité aux subventions seront définis par arrêté. Cette pérennisation doit aller de pair avec une harmonisation de la stratégie en ce domaine telle qu'elle est aussi menée en Communauté française. Une fois cette base décrétable acquise, il sera possible d'avancer dans le sens d'un accord avec la Communauté française. A ce titre, il convient de préciser que la Région wallonne dispose déjà de cette base décrétable.

« Lire et Ecrire » a fait l'objet d'une allocation de base spécifique : en 2008, 765.000 € et en 2009, 796.000 €.

Par rapport à l'AB 33.04 – *Subventions aux associations pour des politiques hors décret de cohésion sociale*, le ministre souligne que cette AB est passée d'un montant de 31.000 € en 2007 à 249.000 € en 2008 et à 250.000 € en 2009. L'augmentation fort modeste entre 2008 et 2009 s'explique par le fait que « Lire et Ecrire » est reprise depuis sous une autre AB.

Le ministre reconnaît que M. Grimberghs a raison quand il réclame une programmation pluriannuelle des investissements en infrastructures sociales. Il est cependant vrai que, dans ce secteur, il n'y a pour l'instant guère de demandes.

Mme Nathalie Gilson (MR) conteste l'idée que l'asbl « Lire et Ecrire » soit d'office considérée comme la seule association en mesure de remplir le rôle de centre d'expertise d'alphabétisation en langue française. Elle pense qu'il convient d'ouvrir le champ à d'autres candidatures. L'attribution de cette mission ne peut se concevoir, selon elle, sans qu'il n'y ait un débat sur cette question.

Mme Gilson souhaite que soit précisé le fonctionnement de « Lire et Ecrire » et la composition de son conseil d'administration. Elle suppose que le pacte culturel n'est pas d'application à cette asbl. Si ce devait être le cas, ce serait fort regrettable car l'alphabétisation est le passage obligé vers le développement culturel et ceci mérite que le pluralisme soit étendu au secteur de l'alphabétisation et ce, dans le cadre du projet de décret modifiant le décret relatif à la cohésion sociale.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) répond à Mme Gilson, qu'à sa connaissance, « Lire et Ecrire » est la seule organisation à disposer de l'expérience souhaitée en matière d'alphabétisation. Ceci, bien sûr, n'exclut pas que d'autres opérateurs puissent offrir à l'avenir les mêmes garanties. Le débat prochain sur la

création du centre d'expertise en matière d'alphabétisation permettra de rencontrer ce souci de pluralisme.

La modification décrétable offrira l'avantage de voir stabilisés l'action et l'encadrement du secteur de l'alphabétisation tout en s'exposant à devoir répondre aux exigences fixées par le législateur.

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle qu'à l'occasion du débat relatif à la dernière déclaration de politique générale du Collège, le ministre-président Benoît Cerexhe a annoncé le dépôt d'un projet de décret relatif au parcours d'intégration comprenant l'apprentissage de la langue et un volet d'intégration sociale.

Mme Persoons souhaite savoir si cet éventuel projet de décret concerne le ministre Charles Picqué. En tout cas, l'examen du budget 2009 ne permet pas de vérifier cette annonce.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) répond qu'il n'a pas, actuellement, l'intention de déposer un tel projet de décret. Et si décret il devait y avoir, il devrait se baser sur la structuration du programme d'alphabétisation et d'apprentissage du français, première étape d'un parcours d'intégration. C'est tellement vrai que lors de permanences sociales, il faut fréquemment recourir à l'anglais pour pouvoir communiquer avec les primo-arrivants.

En outre, déposer un projet de décret visant à développer des actions d'intégration suppose que l'on dispose des moyens nécessaires, ce qui n'est pas possible pour l'instant.

En revanche, il est encore possible en 2009 de mettre en place un module d'apprentissage de la langue par les primo-arrivants et un autre de formation à la citoyenneté et ce, à réaliser avec les partenaires du secteur de la cohésion sociale. Il conviendrait à cette fin d'orienter les primo-arrivants vers les associations faisant de l'apprentissage du français et de coordonner au niveau communal l'organisation de cette initiation à la citoyenneté.

Présidence de M. Serge de Patoul

II. Division 22 – Aide aux personnes

Programme 1 – Action sociale

Programme 4 – Famille

Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

En ce qui concerne l'ajustement du budget 2008, le ministre indique que les crédits initiaux inscrits au program-

me 1 – Action sociale – n’ont pas été ajustés. En effet, un arrêté de redistribution pris en cours d’année a induit les modifications suivantes.

Les AB 12.01 – « *Prestations de tiers, frais d’étude ...* » et 12.02 « *Promotion – publication – diffusion* » ont été respectivement diminuées de 19.000 et 28.000 €.

Les montants de crédits nécessaires pour couvrir les subventions dues au secteur de l’aide aux justiciables ont été diminués de 47.000 €, à l’AB 33.07.

De même, les besoins exprimés en matière de subvention pour l’informatisation en matière d’action sociale correspondant à un montant total de 105.000 €, l’AB 53.01 a été réduite de 30.000 €. Il s’agit en l’occurrence d’adapter les montants aux besoins réellement exprimés.

Les crédits réservés aux projets dits d’initiatives – AB 33.01 – ont été augmentés de 110.000 € par le même arrêté de redistribution.

Le ministre tient à la disposition des commissaires la liste des associations soutenues grâce à ces crédits dits d’initiatives.

Par ailleurs, les crédits prévus pour les maisons d’accueil ont été majorés de 14.000 €.

L’ajustement budgétaire proprement dit pour l’année 2008 concerne le programme 4 – Famille – avec une augmentation de 29.000 € en faveur du secteur de l’aide à domicile (AB 33.12) compensée par une diminution d’un montant équivalent de l’article budgétaire dédié aux centres de planning familial (AB 33.13).

En matière d’infrastructures sociales – programme 5 – sur la base de l’avancement des dossiers en cours ou annoncés en matière d’investissements dans les milieux d’accueil de la petite enfance un montant important, de l’ordre de 980.000 € a été déduit du montant initial 2008, pour correspondre, ici, aussi aux besoins réellement exprimés à ce jour pour l’année 2008.

Dans le budget initial 2009, pour ce qui concerne les différents secteurs de l’Action sociale et la Famille, le ministre a globalement travaillé à politique inchangée. Les rémunérations des travailleurs ont été indexées plusieurs fois en 2008. Ces indexations à elles seules représentent des montants importants et sont répercutées en année pleine dès 2009.

Même s’ils ne connaissent pas de forte croissance, l’ensemble des crédits sont suffisants pour garantir la continuité des politiques sociales mises en place.

Trois avancées significatives peuvent toutefois être mises en exergue.

Tout d’abord, en 2009, en vue de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et afin de compléter le dispositif composé des asbl Atoll, Versailles Seniors et Aegidium, deux nouveaux services d’accueil de jour tels que définis par le décret et par son futur arrêté d’application, en voie de finalisation, devraient être ouverts.

Ensuite, dans le secteur des maisons d’accueil, le ministre partage le constat que font les travailleurs de terrain quant à l’évolution du profil des publics accueillis par les maisons d’accueil.

1. De plus en plus de jeunes (18 à 25 ans) sont pris en charge dans les institutions et leur situation se dégrade rapidement.
2. De plus en plus de femmes, jeunes ou moins jeunes, avec ou sans enfant(s) y sont également présentes.
3. Les bénéficiaires présentent de plus en plus souvent des troubles psychologiques, voire psychiatriques.
4. La violence que manifestent les bénéficiaires devient inquiétante et très lourde à assumer pour les travailleurs qui peuvent se retrouver dans des conditions de travail dangereuses pour leur intégrité physique.

Un projet spécifique d’accueil de groupe de jeunes sera soutenu.

Enfin, le ministre a entrepris de renforcer le plus petit des 26 centres, le dernier arrivé dans le secteur. Il s’agit de l’asbl « Faculté d’Aimer ». Ce centre de planning familial ne bénéficie que d’un cadre de 2,75 ETP répartis entre 1,34 ETP salariés et 0,41 ETP indépendants. Lui octroyer un équivalent temps plein (ETP) supplémentaire permettrait de renforcer les activités de prévention, d’augmenter les heures de permanence d’accueil de façon à ce que l’asbl couvre les heures de consultations, et de l’assurer conformément à la législation en vigueur.

Le ministre envisage également l’agrément d’un nouveau centre situé à Laeken. Il fonctionne déjà en partenariat avec l’asbl « Maison Mosaïque » et dans le cadre du contrat de quartier « Maison Rouge ». D’une manière générale, l’offre de santé publique dans cet espace géographique de la ville ne répond pas suffisamment aux réels besoins d’une partie de la population plus fragilisée.

Une autre demande fera l’objet d’une attention particulière, celle de l’ULB, sur le campus « Erasme », eu égard au développement important qu’a pris ce campus proche du CERIA.

2. Discussion et examen des tableaux budgétaires

M. Michel Colson (MR), se référant à l’AB 33.01 du programme 1 et constatant que le crédit budgétaire passe

de 515.000 € (initial 2008) à 625.000 € (ajusté 2008) et de nouveau à 515.000 € (initial 2009), souhaite une explication sur cette fluctuation.

M. Serge de Patoul (président) propose que soit jointe au rapport la liste des bénéficiaires pour ce poste budgétaire (AB 33.01 du programme 1).

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond à M. Colson que l'augmentation du crédit budgétaire en initiatives s'explique par le souci de rencontrer de nouvelles demandes en initiatives pour la petite enfance. Pour 2009, les 515.000 € devraient suffire en fonction des demandes actuelles.

Mme Nathalie Gilson (MR) souhaite connaître la raison de la diminution sensible des AB 12.01 et 12.02 (programme 1) à l'ajustement du budget 2008.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) confirme ce que supposait Mme Gilson à savoir une diminution justifiée en regard de l'octroi de jetons de présence au Conseil consultatif, à l'édition de brochures et à l'organisation de colloques. Il s'agit donc d'une adaptation aux besoins réels. Cette adaptation a été faite en étroite collaboration avec l'administration.

Les montants prévus à l'initial 2008 (AB 12.02) sont reportés à l'initial 2009 quitte à les ajuster plus tard en fonction des besoins. En 2009, sera éditée une brochure reprenant de manière synoptique l'ensemble de la nouvelle législation en matière d'accueil et d'hébergement des personnes âgées.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande si des crédits à transférer pour non-utilisation sont bien repris à l'AB 61.37 (programme 5), ce que le ministre confirme au vu du nombre peu élevé de demandes spécifiques aux infrastructures.

Mme Gilson demande comment on peut expliquer qu'il y ait si peu de demandes de projets en infrastructures sociales, ce qui ne correspond pas aux besoins criants du secteur.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) précise qu'en l'occurrence, il s'agit de crédits d'ordonnancement. En revanche, près de 2.000.000 € ont été engagés. Une autre explication réside dans le lancement du plan « crèches » de la Région. Ainsi, les opérateurs du secteur « crèches » peuvent aussi s'adresser à la Région pour la création de petites infrastructures. Et donc, la somme des deux sources de financement excède les moyens qui existaient en début de législature (quelque 600.000 €). Ces moyens ont été triplés depuis 2004. Sans compter ce qu'avance la Région, la Commission communautaire française engage actuellement près de 2.000.000 €.

Mme Fatima Moussaoui (cdH) se félicite des avancées réalisées en particulier en ce qui concerne les maisons d'ac-

cueil et la politique en faveur des jeunes défavorisés. Elle espère que ces bons résultats auront une suite au-delà de juin 2009.

Cependant, Mme Moussaoui s'interroge sur la signification du crédit de 14.000 € destiné aux maisons d'accueil (ajustement 2008). S'agit-il d'une subvention ponctuelle ? Et comment se fera la répartition ?

Par ailleurs, comment faut-il expliquer la réduction de 47.000 € à l'ajustement du budget 2008 pour l'AB 33.07 (programme 1) – *Subventions aux organismes d'aide aux justiciables* ?

Mme Moussaoui souhaite aussi connaître la répartition des heures de travail subventionnées en faveur de l'asbl « Faculté d'aimer » (centre de planning familial).

Mme Moussaoui se réjouit du soutien apporté par le ministre pour le projet de centre de planning familial à Laeken. Elle demande si ce projet impliquera les acteurs communaux.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que le secteur des maisons d'accueil est particulièrement important surtout en cette période où de plus en plus de jeunes se retrouvent sans abri. Au cours de cette législature, les maisons d'accueil ont fait l'objet de mesures de subsidiation non négligeables. Deux objectifs ont été poursuivis à cet égard, d'une part, une meilleure prise en charge des frais de personnel (98,3 % de la masse salariale), d'autre part, une meilleure prise en charge des enfants. En effet, il a été constaté que les tarifs appliqués à la prise en charge des enfants étaient aussi élevés que ceux des adultes. L'effort consenti pour y remédier se traduit par une augmentation de 6.100.000 € à 8.300.000 €.

Quant à la somme de 14.000 € évoquée par Mme Moussaoui, il faut savoir qu'elle correspond à l'ajustement du budget 2008. Pour 2009, on passe de 8.351.000 € (initial 2008) à 8.900.000 € (initial 2009) soit une augmentation de près de 550.000 €, ce qui permettra de travailler sur deux pistes, notamment, selon un besoin pressenti du côté des femmes seules avec ou sans enfants. On connaît la situation propre à Bruxelles où 30 % des femmes doivent pourvoir seules à l'éducation de leurs enfants, contre 20 % pour l'ensemble de la Belgique.

La deuxième piste mène à la situation inquiétante du nombre croissant des jeunes qui se retrouvent à la rue, dans des conditions difficiles et confrontés à des adultes qui ne sont pas nécessairement des modèles de conduite.

Sur cette double voie, une réflexion a été menée avec les maisons d'accueil. Elle servira de base aux choix à faire au premier trimestre 2009.

En réponse à la question sur l'aide aux justiciables et à la réduction de crédits à l'ajustement budgétaire, il s'agit

d'une adaptation en fonction des calculs réalisés par l'administration.

Le secteur du planning familial fera l'objet d'une attention particulière. Le souci du ministre est d'assurer une présence du planning familial dans tous les quartiers. Il a été en effet constaté qu'à Laeken, il y avait une lacune en cette matière. Le projet en cours pour Laeken impliquera non seulement la Ville de Bruxelles mais aussi la « Maison Mosaïque » dans le cadre d'un contrat de quartier.

Le ministre précise la répartition des heures de travail subsidiées à l'asbl « Faculté d'Aimer » à savoir 0,68 ETP en psy, 0,16 ETP en fonction sociale, 0,5 ETP en fonction administrative, le tout représentant 55 heures de travail subsidiées.

M. Yaron Pesztat (Ecolo) demande pour quelle raison l'AB 33.01 (programme 1) – *Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3^e âge* – n'est pas indexée en 2009.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que le crédit prévu doit tenir compte de ce que des projets jusqu'ici en initiatives doivent faire l'objet d'une réglementation et que dès lors le crédit budgétaire de l'AB 33.01 a été calculé sur la base de cette évolution qui s'est concrétisée dans la plupart des secteurs où existent des projets en initiatives.

M. Yaron Pesztat (Ecolo) s'étonne de ne pas constater d'augmentation de l'AB 33.04 (programme 1) relative à la télévigilance alors que des besoins croissants y ont été confirmés.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que le nombre de dossiers relatifs à la télévigilance stagne.

M. Yaron Pesztat (Ecolo) demande si l'AB 33.06 (programme 1) – *Subventions aux maisons d'accueil* – intègre l'application du non-marchand aux emplois ACS.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que cette intégration relève des compétences et du budget du ministre-président Benoît Cerexhe.

M. Yaron Pesztat (Ecolo), se référant à l'AB 33.07 (programme 1) – *Subventions aux organismes d'aide aux justiciables* –, demande quels sont les deux nouveaux services agréés.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) tient d'abord à faire constater que les crédits imputés à cette AB ont été plus que doublés de 2007 à 2008. Quant aux deux nouveaux services agréés, il s'agit de « SOS-Viol » et du « Centre de prévention des violences conjugales et familiales », tous deux situés à Saint-Gilles.

Mme Nathalie Gilson (MR), en ce qui concerne l'AB 33.06 – *Subventions aux maisons d'accueil* –, souligne que le programme justificatif mentionne que l'augmentation en 2009 prévoit la comptabilisation du non-marchand. Donc, l'augmentation de 8.351.000 à 9.900.000 € serait-elle due au seul non-marchand ?

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) confirme cette justification mais souligne que cet impact doit aussi s'expliquer par des indexations. Toutefois, l'augmentation de crédits affectés à ce poste comprend aussi la subsideation de nouveaux projets évoqués plus haut.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande une explication sur l'augmentation de l'AB 33.07 (programme 1) – *Subventions aux organismes d'aide aux justiciables* – qui passe de 808.000 € à l'initial 2008 à 895.000 € à l'initial 2009.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) rappelle ce qu'il a répondu à ce sujet à M. Yaron Pesztat à savoir que des associations subsidiées en initiatives peuvent bénéficier d'un passage à l'agrément qui assure une certaine pérennisation de leurs activités. Or, comme cet agrément n'intervient pas nécessairement au 1^{er} janvier, tous les crédits de l'année ne sont pas nécessairement consommés, ce qui explique qu'une réduction intervienne lors de l'ajustement.

Mme Nathalie Gilson (MR) souhaite que soit annexée au rapport la liste de ces organismes subsidiés et le montant des subventions allouées à chacune. L'association Praxis est-elle de ces organismes ?

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que les quatre organismes agréés sont « Autrement », « Service laïque d'aide aux justiciables », « SOS-Viol » et le « Centre de prévention des violences conjugales et familiales ».

Le ministre ajoute que cette dernière institution est du ressort fédéral, qu'elle est présente dans toutes les provinces du Royaume et qu'elle porte à bout de bras la campagne de sensibilisation en cours.

Par rapport au programme 4 – Famille –, M. Michel Colson (MR) demande une explication relative à l'AB 33.12 – *Subventions aux services d'aide aux familles* – sachant que ce crédit couvre le subventionnement du contingent d'heures « aides familiaux – aides ménagers ». S'agit-il de l'impact de l'accord du non-marchand ?

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) confirme la supposition faite par M. Colson car le contingent d'heures n'a pas varié.

M. Michel Colson (MR) rappelle l'annonce faite par le ministre d'une aide à ces centres en matière d'octroi d'em-

plais ACS et souhaite savoir ce qu'il en est en termes d'impact sur le budget.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond qu'en concertation avec son collègue en charge de l'Emploi, il a fait des propositions aux associations du secteur mais que toutes n'ont pas répondu positivement. Il se propose de reprendre contact avec le secteur car la piste des ACS reste intéressante en fonction des besoins existants.

M. Michel Colson (MR) demande au ministre qu'elles sont ou seraient les deux nouvelles associations qui bénéficieraient de l'augmentation de 71.000 €.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond que ce sont deux projets en gestation. L'un part d'une maison médicale située rue du Pont à Schaerbeek, l'autre n'étant encore qu'au stade de la réflexion. Cette question de M. Colson permet au ministre de préciser que la politique d'hébergement qu'il entend mener doit partir du principe qu'il faut tout faire pour le maintien des aînés actifs et à leur domicile et qu'il faut donc multiplier les alternatives aux maisons de repos et aux maisons de repos et de soins. Le ministre souhaiterait pouvoir agréer des centres de jour, d'accueil de nuit, des maisons communautaires, des habitations groupées. A côté de cela, le ministre veut poursuivre sa politique sur le terrain de la « bientraitance », ce qui a permis la collaboration avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire commune.

La Commission communautaire française engage 50.000 € afin d'aider les personnes qui se retrouvent seules à avoir un contact avec l'extérieur et afin de lutter contre le phénomène de la maltraitance. En outre, le ministre souhaite la multiplication des centres de jour. En effet, Bruxelles est caractérisée à la fois par de plus en plus de seniors mais aussi de plus en plus de jeunes : à l'horizon 2030, 20 % de plus de 65 ans pour 25 % dans l'ensemble de la Belgique. Or, le rajeunissement simultané de la population bruxelloise doit orienter vers une politique intergénérationnelle. Il faut créer des centres de jour permettant aux différentes générations de se côtoyer et d'échanger expérience et vécu. Ceci concerne déjà un projet initié au départ de la maison médicale du Nord, projet qui devrait être validé au cours de 2009.

M. Michel Colson (MR) partage cette conviction de la pertinence d'une politique d'aide au maintien au domicile mais déplore que cette option ne soit pas prise en compte en Commission communautaire commune, où le ministre Emir Kir n'a pas cette compétence.

En ce qui concerne l'AB 33.16 – *Subventions aux services Espace-Rencontre* –, M. Colson demande ce qui justifie une augmentation de 57.000 € pour 2009.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond qu'interviennent dans cette augmentation l'indexation des salaires et le financement de la fédération des services d'espaces-rencontres.

Mme Fatima Moussaoui (cdH) demande au ministre s'il n'est pas possible en collaboration avec le gouvernement fédéral de réaliser une campagne de sensibilisation sur le bien-être et la « bientraitance » des aînés et de la favoriser par des incitants fiscaux bien souvent méconnus des familles.

Revenant au programme 1 – *Action sociale* –, Mme Moussaoui demande comment faire pour mettre en chantier les nouvelles orientations politiques en faveur des personnes âgées et en assurer la poursuite au-delà de juin 2009.

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) rappelle que les aînés constituent un défi pour notre société. La mise en œuvre du décret « personnes âgées » et la prise des arrêtés s'y rapportant permettront de rappeler toutes les politiques menées en faveur des personnes âgées. Une brochure, déjà évoquée lors d'une autre intervention, veillera à une information de qualité pour tout ce qui se fait en cette matière. Et tant mieux si on peut faire valoir des incitants fiscaux.

M. Yaron Pesztat (Ecolo) souligne qu'en ce qui concerne les subventions aux services d'aide aux familles (AB 33.12), l'ancienneté du personnel est plafonnée à dix ans, ce qui pénalise très vite ces travailleurs. Or, il a été question de revoir cette situation. Qu'en est-il ?

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) indique que cette question est effectivement en discussion depuis plusieurs années. Il rappelle que Mme Braeckman l'interpelle assez souvent à ce sujet. Malheureusement, le Collège n'a pu aboutir à un accord avec le secteur malgré les 25.000.000 € inscrits au budget 2009.

En attendant, on continue à travailler avec le subventionnement du contingent d'heures.

En ce qui concerne le programme 5 – *Infrastructures sociales* –, Mme Nathalie Gilson (MR) demande l'annexion au rapport de la liste des projets prévus en ordonnancement en 2008. Cet ordonnancement serait-il reporté à l'exercice 2009 ?

M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) suit cette question de près. On sait que trouver une place en crèche est un souci majeur de nombreuses familles. En ce qui concerne le secteur privé des infrastructures sociales des projets existent, par exemple, la rénovation de la crèche Sainte-Croix à Ixelles et les travaux entrepris à la maison d'accueil « Chant d'oiseau » à Woluwe-Saint-Pierre.

Au niveau du secteur public, un projet de crèche à Auderghem est sur le métier, de même une rénovation lourde à Ixelles avec les « Poneys », une maison communale d'accueil de l'enfant à Ganshoren (les « Coccinelles ») et la construction de la « Crèche de toutes les couleurs » à Woluwe-Saint-Lambert.

Le ministre s'engage à ce qu'il y ait une répartition équitable entre initiatives publiques et initiatives privées (50/50).

En 2008, tous les crédits ont été engagés.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande en annexe au rapport la liste de ces projets.

III. Division 22 – Aide aux personnes

Programme 3 – Politique d'aide aux personnes handicapées

Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Trois sujets centraux déterminent la politique d'aide aux personnes handicapées que la ministre compte poursuivre en 2009 et ce, malgré une situation budgétaire structurellement difficile. Des avancées concrètes se concrétisent afin de répondre aux multiples besoins des personnes handicapées et leur famille.

Première priorité : informer

Les premiers besoins identifiés par les familles depuis les toutes premières études associatives concernent un manque d'information des personnes handicapées et de leur entourage quant aux services et aux ressources disponibles.

Ce manque d'information ne concerne pas seulement l'offre de services et l'accès à ceux-ci, mais également la compréhension même de la situation vécue. Les familles ont le sentiment d'être livrées à elles-mêmes face à la complexité de la situation et il est de la responsabilité du politique de veiller à simplifier cette situation.

La communication doit être améliorée, l'information doit être plus précise, plus claire, plus compréhensible.

Un plan d'action sur la question de l'information et de la communication conçu avec le Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées (SBFPH) est lancé avec comme priorités :

- de faire connaître le service par la population bruxelloise;
- d'offrir un accueil et une information adéquate;
- d'organiser le partage de l'information entre professionnels.

Afin de rencontrer ces objectifs, les outils de communication suivants seront utilisés.

1. Un changement de nom pour faciliter la communication. En effet, il semblait important pour faciliter la communication de première ligne, de pouvoir simplifier le nom de l'administration bruxelloise en charge de l'aide aux personnes handicapées : SBFPH – Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées n'est ni aisé à formuler, ni à retenir, ni à retrouver sur un site internet. Après différentes recherches, l'intitulé PHARE (Personne Handicapée, Autonomie REcherchée) a été adopté avec association d'un logo facilement identifiable, après présentation au service et au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé.
2. Une campagne d'information par le biais d'une affiche et d'un folder à destination des Bruxellois, via le secteur professionnel, reprenant ce nouveau nom et toutes les coordonnées indispensables pour contacter le service PHARE. Ces affiches et folders seront distribués à large échelle dans toute la Région et au-delà.
3. La création d'un site internet autonome PHARE, en-dehors de celui très administratif de la Commission communautaire française. Ce site doit être un véritable portail pour les personnes en situation de handicap à Bruxelles, avec une approche thématique et une possibilité pour le secteur professionnel d'y trouver et d'y publier des informations.
4. Une mise en valeur de l'espace d'accueil de PHARE : un lieu, un numéro de téléphone, une adresse mail, des horaires de permanence préétablis, etc. pour une communication simplifiée et centralisée, un accueil le plus personnalisé possible, un meilleur accompagnement dans les recherches, une orientation adéquate, etc.
5. La réactualisation de la brochure « Guide accueil » incluant une version électronique, pour une information complète sur les possibilités d'aides disponibles auprès de PHARE, brochure essentiellement destinée au secteur professionnel mais aussi aux personnes et familles qui le souhaitent.
6. La création d'un bulletin de liaison à Bruxelles : à l'instar de ce que fait l'AWIPH ou la VAPH en Flandre, un bulletin d'information autour de la question du handicap sera diffusé en région bruxelloise, à l'attention des personnes handicapées, de leurs proches et des profes-

sionnels. Ce sera l'occasion de parler des nombreuses initiatives du secteur, de mettre en lumière des projets intéressants, de diffuser une information différente, d'aborder plus en profondeur certaines thématiques, etc. L'envoi du numéro zéro de ce bulletin est en cours.

Les recommandations de l'Observatoire stipulent qu'il est nécessaire que ce travail d'information soit pensé et intégré dans le travail au quotidien mené avec les personnes handicapées et leur famille. Un travail de proximité mené par des professionnels de terrain doit coexister. Outre le renforcement du secteur de l'accompagnement, un des enjeux de ces prochains mois et années sera de soutenir la construction de réseaux d'information et d'échanges entre ces différents acteurs et les services spécialisés du handicap.

Deuxième priorité : le travail

Concernant le travail « adapté », une modification de l'arrêté relatif aux entreprises de travail adapté (ETA) est mise à l'agenda. Elle vise à assouplir le carcan des quotas et à inciter l'utilisation des contrats d'apprentissage.

Le crédit alloué aux interventions dans la rémunération des travailleurs des ETA est en augmentation. Cette modification permettra aussi le financement de la prime de fin d'année au bénéfice des travailleurs handicapés engagés en ETA.

Par ailleurs, par l'apport du Fonds social européen, des cellules d'adaptation professionnelle, comptant quatre à cinq travailleurs particulièrement exposés à l'exclusion du marché du travail, seront créées au sein de quatre ETA. Chacune bénéficiera d'un moniteur supplémentaire. Un appel à projets a été lancé cette année.

Concernant le travail en milieu ordinaire, outre l'effort de sensibilisation à l'engagement de personnes en situation de handicap dans tous les secteurs, une collaboration effective avec le secteur de la recherche d'emploi, de la formation et de l'intérim est en marche via les administrations respectives et en collaboration avec la section « personnes handicapées » du Conseil consultatif.

Un arrêté relatif au travail de courte durée tel que le travail de jobbistes ou d'intérim est en voie de finalisation.

Les moyens budgétaires relatifs aux interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire sont augmentés de plus de 30 %. Ceux-ci permettront de répondre à la demande qui s'accroît mais également d'envisager l'augmentation de contrats d'apprentissage au sein des entreprises de travail adapté.

Et pour finir, un projet d'arrêté relatif à l'emploi des personnes handicapées au sein de l'administration de la Com-

mission communautaire française est finalisé et sera adopté en 2009 par le Collège.

Troisième priorité : l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement

Comme déjà exposé dans la déclaration de politique générale, la politique d'accueil des personnes en situation de handicap, menée depuis le début de la législature s'articule autour de 4 grands axes :

1. évaluer qualitativement et quantitativement les besoins;
2. favoriser l'accueil des personnes de grande dépendance dans les institutions existantes;
3. apporter des réponses à court terme;
4. créer de nouvelles institutions.

Dans ce cadre, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap a été soutenu, renforcé et finalement institutionnalisé. Les activités de ce dernier et son cahier des charges sont conséquents et sont rassemblés dans un premier rapport d'activités publié et bientôt transmis aux membres du Parlement francophone bruxellois.

Cette année encore, 1.200.000 € sont consacrés aux offres de services pour la grande dépendance :

- 400 000 € pour les conventions prioritaires;
- 100 000 € pour le fonctionnement de l'interface grande dépendance;
- 700 000 € pour les dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places.

Un renforcement de l'offre sera donc encore réalisé au cours de l'année 2009 et plus particulièrement en ce qui concerne les personnes de grande dépendance. L'arrêté d'agrément et de subventionnement des centres de jour et d'hébergement sera modifié en ce sens.

Par ailleurs, plusieurs projets importants ont été engagés durant cette législature.

L'asbl Hoppa est en possession d'un terrain à Berchem-Sainte-Agathe où la construction d'un nouveau centre permettra la création de 25 places en centre de jour et 25 places en centre d'hébergement. Le certificat d'urbanisme a été accordé.

Les associations Condorcet et Estréda, réunies en coudée ont obtenu deux implantations par bail emphytéotique

contracté avec la commune de Jette (15 places en centre de jour et 15 places en centre d'hébergement).

L'asbl « Les Briques du Gamp » a décidé d'attribuer à l'asbl « Farra Bruxelles-Capitale » un bâtiment à Saint-Josse-ten-Noode qui sera adapté aux besoins d'accueil grâce à un financement de l'accord de coopération Beliris (25 places en centre de jour, 8 en centre d'hébergement).

D'autres projets tels que celui de la Braise sont en pourparlers avec les édiles communaux pour bénéficier d'un canon raisonnable (15 places en centre d'hébergement).

Ces quatre projets ayant déjà obtenu un accord de principe annoncent la création de 128 places.

Au total, les diverses actions menées ces trois dernières années augmentent de plus de 10 % l'offre d'accueil en centre de jour et d'hébergement sur le territoire bruxellois.

L'avant-projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées sera débattu au Parlement francophone bruxellois d'ici peu comme il le sera au Parlement wallon. Cet accord permettra la prise en charge prioritaire de 15 personnes sur le territoire wallon.

En matière d'accompagnement, le secteur a grandement évolué ces dernières années. Plusieurs projets initialement subventionnés en « initiatives » sont enfin reconnus et financés de manière récurrente.

D'autre part, un chaînon manquait dans ce secteur, il a dès lors été décidé de faire bénéficier l'asbl Tof-services d'un agrément en tant que service d'accompagnement, portant ainsi à 20 le nombre de ces services à Bruxelles. Leur dossier vient tout juste d'être introduit au service PHARE.

Depuis fin 2007 et afin de permettre aux familles d'être temporairement soulagées, des solutions alternatives de répit sont soutenues. Ces projets bénéficieront de nouveaux postes ACS. De plus, une modification de l'arrêté relatif aux services d'accompagnement pérennisera cette offre.

Enfin, la ministre souligne l'organisation à son initiative et avec la participation de la Communauté française d'un deuxième colloque consacré à une meilleure intégration des enfants et adolescents handicapés dans l'enseignement de plein exercice.

Une invitation a été diffusée dans le milieu scolaire afin que plus d'écoles en fassent un projet spécifique.

En conclusion, la ministre se réjouit de toutes ces réalisations obtenues dans un cadre budgétaire étroit. Dans ce domaine de l'aide aux personnes handicapées, il reste encore beaucoup à faire. De manière globale, la ministre plaide pour que la Commission communautaire française bénéficie d'un refinancement adapté à ses besoins réels.

2. Discussion et examen des tableaux budgétaires

Mme Céline Fremault (cdH) retient parmi les priorités définies par la ministre l'accent mis sur le travail adapté. A ce sujet, Mme Fremault souligne que le budget proposé ne reflète pas les modalités d'accueil, la formation et l'adaptation des postes de travail permettant d'atteindre la norme de 2 % de personnes handicapées employées dans les services publics. La députée se demande, après avoir interrogé tous les ministres francophones concernés, pourquoi l'engagement vis-à-vis de cette norme ne se traduit pas par l'inscription d'un article budgétaire.

Mme Fremault rappelle qu'il a été souvent débattu sur le sujet du BAP (budget d'assistance personnel) et pose la question de son soutien en initiative.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond à cette dernière question qu'il y aura bien reconduction de cette initiative mais celle-ci se réalise au départ du budget de la Commission communautaire commune.

En matière d'infrastructures sociales, Mme Céline Fremault (cdH) constate que tous les postes budgétaires ont été revus à la baisse lors de l'ajustement du budget 2008. Dès lors, on peut s'interroger sur la volonté d'impulser l'intégration des personnes handicapées par rapport aux infrastructures sociales. La députée souhaite en obtenir la liste.

En ce qui concerne l'accueil des personnes handicapées, Mme Fremault retient que la ministre conclut à l'ouverture de 128 places. A ce sujet, la députée voudrait une confirmation de ce nombre.

M. Ahmed El Ktibi (PS) enregistre avec satisfaction l'ensemble important de nouveautés au bénéfice des personnes handicapées. Cependant, vu l'ampleur de la tâche, M. El Ktibi demande à la ministre si elle aura le temps et les moyens de réaliser ces projets d'ici la fin de la législature.

En ce qui concerne le service à gestion séparée, M. El Ktibi note une discordance entre les documents budgétaires sur l'emploi ordinaire. Il fait remarquer que le travail en ETA ne peut être considéré comme un travail ordinaire et souhaite une explication de la part de la ministre.

En outre, M. El Ktibi note une diminution sensible des crédits à affecter à la prise en charge de jeunes adultes dans l'enseignement spécial, ce qui à ses yeux n'est pas une mauvaise chose puisque ces jeunes adultes vont en enseignement spécial faute de places en ETA ou dans les centres de séjour. La diminution constatée part-elle de ce constat ?

Mme Caroline Persoons (MR) estime aussi que le secteur des personnes handicapées nécessite un refinancement, suite attendue d'un manque d'attention lors de la conclusion de l'accord gouvernemental bruxellois lors de la négo-

ciation du refinancement de la Commission communautaire française.

Mme Persoons rappelle que l'an dernier la ministre plaidait pour l'augmentation de l'offre de services pour la grande dépendance pour qui 1.200.000 € serait versé en 2008, soit 400.000 € pour les conventions prioritaires, 100.000 € pour le fonctionnement des services de grandes dépendance et 700.000 € pour la création de places et pour les projets de répit pour les familles en attente de place. Or, il y a de quoi s'étonner vu les diminutions assez importantes à l'ajustement du budget 2008. Pour les conventions nominatives, les 400.000 € annoncés deviennent 50.000 € à l'ajustement. En matière de création de places et de projets de répit, 700.000 € annoncés mais 350.000 à l'ajustement 2008.

Comment la ministre peut-elle justifier cette réduction drastique de ces investissements ?

Or, les investissements en infrastructures sociales pâti-
sent aussi de ce régime austère (– 28 %). Faut-il en déduire qu'il n'y a pas de demande ou que faute de moyens, on n'a pas su y répondre ? A-t-on veillé à la publicité de ce 1.200.000 € prévu à l'initial 2008 ? Et à quoi faut-il s'attendre en 2009 où ce 1.200.000 € est réinscrit ?

Mme Persoons pose également la question du partenariat avec les pouvoirs publics qui semble bien absent des projets d'infrastructures sociales à la lecture des documents budgétaires. Aucune demande ni en 2008, ni en 2009.

Mme Persoons regrette cette frilosité alors même que les pouvoirs publics peuvent contribuer à la création de places d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées.

Le budget 2009 prévoit la reconnaissance et la récurrence de projets en initiatives, ce qui signifierait la diminution des crédits budgétaires en initiatives qui devrait être compensée par une augmentation à d'autres postes comme les services d'accompagnement. Tout ce qui est répit allant être reconnu devient une mission supplémentaire pour les services d'accompagnement. Mais l'AB s'y rapportant couvre-t-elle non seulement cette nouvelle mission mais aussi l'indexation de la globalité des charges de ces services ?

Mme Persoons partage l'idée de la ministre de faire de l'information une priorité car dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, il est très important que les usagers et leurs proches maîtrisent un ensemble assez complexe de données qui les concernent au quotidien, données émanant de niveaux de pouvoir multiples. Mme Persoons estime donc fort positif de pouvoir mettre à la disposition du public un portail internet et un bulletin de liaison. Toutefois, quelle est en l'occurrence la collaboration avec les autres niveaux de pouvoir ? Car, si chacun dans son coin fait son propre site-portail ou son bulletin de liaison, alors on aura raté une belle occasion. Les membres du groupe Wallonie-Bruxelles

ont d'ailleurs insisté sur la nécessité de collaboration entre les différents pouvoirs et institutions. Mme Persoons estime fort importante la participation des parents, chose qui doit être suffisamment portée à la connaissance du public.

Un autre sujet a retenu l'attention de Mme Persoons, à savoir un nouvel accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne réglant entre elles la mobilité des personnes handicapées. L'accord précédent avait produit des recettes, 12.000.000 € sur la période de 1996 à 2002. Qu'en est-il pour la période de 2002 à 2008 ? En effet, il n'est nulle part fait état de recettes liées à ce nouvel accord de coopération. Outre les recettes, cet accord peut également produire des coûts car l'accord de coopération prévoyait notamment la formation professionnelle des personnes handicapées, qui relève de Bruxelles Formation.

Le fait de ne pas mentionner de recettes signifie-t-il que ce nouvel accord de coopération serait calculé sur d'autres bases que le précédent ?

M. Paul Galand (Ecolo) fait part à la commission et à la ministre de son exaspération de devoir constater qu'en période de croissance, les gouvernants n'ont pas le courage d'orienter d'abord la redistribution des fruits de cette croissance à ceux qui en ont vraiment besoin et d'en sauvegarder une partie à utiliser pour soulager ceux qui souffriront lors des vaches maigres.

A cet égard, il dénonce plus particulièrement l'actuel ministre des Finances pour ses cadeaux fiscaux dont profitent essentiellement des nantis. Mais il appartient à toutes les familles politiques de mettre de l'ordre dans leurs pratiques. Aucune d'entre elles ne peut se disculper de sa part de responsabilité dans les mécanismes d'exclusion et les carcans budgétaires. Néanmoins, M. Galand rend hommage à l'action du Collège de la Commission communautaire française pour un budget 2009 qui dépasse manifestement la seule indexation des dépenses. Le député se réjouit de la progression de l'emploi dans ce secteur et de progrès dans la bonne gestion administrative.

En matière d'emploi des personnes handicapées, M. Galand espère une plus grande implication des partenaires sociaux. Il souhaite que ce débat soit aussi porté devant le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale où les partenaires de PHARE puissent être invités.

M. Galand se réjouit également qu'il se trouve encore des citoyens pour activer des modes de concertation positive entre des élus des différents partis démocratiques et des citoyens directement impliqués. Cette démarche renforce la position des membres de l'exécutif.

Autre point, ajoute le député, l'action auprès des écoles pour laquelle il faut veiller à ce que chacun joue son rôle en matière d'intégration des jeunes handicapés. Une

intégration réussie a aussi un effet bénéfique sur les personnes valides, rassurées sur le sort qu'elles ou des proches connaîtraient s'ils se trouvaient un jour handicapés.

Mme Michèle Carthé (PS), comme Mme Persoons, demande à la ministre un complément d'information sur l'accord de coopération négocié avec la Région wallonne en ce qui concerne les recettes.

De même, en ce qui concerne les prestations collectives, Mme Carthé souhaite savoir pourquoi il est prévu une diminution des recettes en 2009.

Par contre, les recettes alimentées par le Fonds social européen sont en hausse sensible et permettront la création de cellules d'adaptation professionnelle au sein des ETA notamment. La question est de savoir si cette augmentation sera récurrente.

Mme Carthé note avec satisfaction l'annonce de l'augmentation du nombre de places notamment à la Maison du Méridien mais elle se demande si les moyens financiers suffiront à la réalisation des nouveaux chantiers. Elle souhaiterait que dans la mesure du possible la ministre communique un plan de constructions et d'investissements.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) se réjouit avec son collègue Paul Galand de l'augmentation de quelque 6 % du budget réservé aux personnes handicapées.

A son tour, Mme Braeckman regrette que les moins favorisés ne profitent en rien ou si peu des fruits de la croissance et pas seulement en temps de « vaches grasses ». En effet, ajoute Mme Braeckman, notre fiscalité ne réduit pas les inégalités.

C'est une bonne chose, dit Mme Braeckman, qu'il y ait 100.000 € d'augmentation aux crédits budgétaires destinés à promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans les secteurs ordinaires.

Par ailleurs, la députée note qu'à l'ajustement budgétaire 2008, il a été prévu une augmentation de crédit pour couvrir les soldes 2001-2005 en ce qui concerne les centres de jour et d'hébergement. Une question toutefois, tous les soldes seront-ils couverts par cette augmentation sinon où en est-on dans l'arriéré des soldes ?

Autre explication souhaitée par Mme Braeckman, celle relative aux 30.000 € de redistribution dans les frais de déplacement et de séjour repris à l'ajustement du budget 2008.

En ce qui concerne le budget 2009, elle demande comment expliquer la stagnation des crédits budgétaires affectés aux aides individuelles, la diminution de ceux concernant la prise en charge de jeunes adultes dans l'enseignement spécial et la non-indexation des projets en initiatives.

M. Serge de Patoul (président) demande à la ministre quel est le public cible concerné par les contrats d'apprentissage dans les ETA.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) entreprend de répondre à ces nombreuses questions.

A Mme Fremault qui l'interrogeait à propos des 2 % de postes réservés aux personnes handicapées dans les services publics, la ministre partage ses vues car il est grand temps de montrer l'exemple dans nos administrations. Le service à gestion séparée respecte déjà largement cette norme mais cela va de soi. Le reste des services administratifs de la Commission communautaire française sera en conformité avec cette norme au cours de l'année 2009. D'ailleurs, comme annoncé, un projet d'arrêté relatif à l'emploi des personnes handicapées au sein de l'administration de la Commission communautaire française est finalisé et adopté en 2009 par le Collège.

Pour le BAP, la ministre renvoie au budget « Aide sociale » de la Commission communautaire commune où il est prévu de poursuivre l'initiative.

En matière d'accessibilité au logement, la ministre y est très attentive même si c'est sa collègue Françoise Dupuis qui est en charge de cette compétence.

Mme Céline Fremault (cdH) rappelle qu'elle a interpellé à plusieurs reprises la ministre Françoise Dupuis, en particulier sur le plan « logement ». Par ailleurs, la députée ajoute que nombre de questions posées sont censées être débattues en Collège. Donc, plusieurs ministres sont à même d'y pouvoir répondre dans une nécessité de transversalité qui conditionne une bonne politique d'accessibilité des personnes handicapées.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) tient à dire, par rapport à cela, qu'elle fait preuve d'une vigilance constante en termes d'accessibilité et notamment pour ce qui concerne les travaux publics. Elle intervient systématiquement au niveau des commissions de concertation quand des projets sont à l'enquête pour que l'on prenne en compte cette dimension d'accessibilité.

Mme Céline Fremault (cdH) regrette qu'à ce niveau des commissions de concertation, cette prise en compte ne soit pas encore devenue un réflexe.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) dit que par ailleurs elle intègre cette dimension dans tous les projets qui sont de ses compétences. A titre d'exemple, elle cite la création de sentiers adaptés dans le cadre de la promenade verte et dans les espaces verts, de même en ce qui concerne l'aménagement pour l'accessibilité des structures touristiques et hôtelières.

En ce qui concerne les 128 places d'accueil à créer dans le cadre des quatre projets déjà cités, il convient de distinguer dans ce nombre les places d'hébergement de celles d'accueil de jour. Ne sont pas reprises dans ces 128 places celles découlant de l'augmentation de la norme d'accueil de centres agréés au cours de ces deux dernières années.

Mme Céline Fremault (cdH) attire toutefois l'attention de la ministre sur la nécessité d'en prévoir la pérennisation budgétaire.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) estime qu'il sera bien entendu de la responsabilité du prochain Collège de tenir compte de cet aspect, notamment pour les centres Hoppa, Estréda et Condorcet dont le fonctionnement devra être budgétisé à partir de 2010-2012.

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle que cette perspective devrait s'appuyer sur un refinancement de la Commission communautaire française.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) lui répond qu'elle compte aussi à cette fin sur l'appui du MR. Ne souhaitant pas polémiquer à cet égard, la ministre rappelle qu'en 2004, le Collège et plus spécialement le département de la ministre se sont retrouvés avec un ajustement de 5.000.000 € à trouver et cela dans le cadre de la réforme de l'encadrement des secteurs qui avaient été mal budgétisés sous la législature précédente.

A M. El Ktibi, la ministre répond que toutes les initiatives qu'elle a citées (PHARE, les arrêtés ETA, services d'accompagnement, les conventions prioritaires, ...) sont fermement engagées et verront leur aboutissement en 2009. La plupart de ces projets d'arrêtés sont d'ailleurs inscrits à l'ordre du jour de la section « Personnes handicapées » du Conseil consultatif. Ces dépenses sont bien budgétisées au budget 2009.

Mme Véronique Gailly (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck) est invitée à répondre à la question posée par M. El Ktibi et Mme Braeckman sur les conventions « enseignement spécialisé ».

Depuis 2004, ont été signés, en moyenne, treize conventions concernant ce public. Donc chaque année, les prévisions initiales ont été revues à la baisse lors de l'ajustement. Dès lors, le budget 2009 a été étudié pour tenir compte de la réalité.

M. Ahmed El Ktibi (PS) estime que cette réévaluation est une bonne chose en soi quand on sait que les jeunes adultes réorientés vers l'enseignement spécial le sont par manque de places dans les ETA ou dans les centres de jour.

Mme Véronique Gailly (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck) précise que leur réorientation vers l'ensei-

gnement spécial permet aussi, quand l'occasion se présente, de garder des places pour les enfants handicapés en enseignement spécialisé.

Mme Caroline Persoons (MR) estime qu'il est préférable que ces jeunes adultes soient aidés à atteindre un maximum d'autonomie et à trouver du travail plutôt que de se retrouver dans une école même spéciale.

M. Ahmed El Ktibi (PS) signale une contradiction dans la formulation d'intitulés. Là où le projet de décret parle d'intégration dans les filières d'emploi ordinaire, le programme justificatif évoque l'intégration en ETA.

Mme Véronique Gailly (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck) répond que la vision de l'intégration professionnelle des personnes handicapées via le contrat d'apprentissage professionnel englobe le recours aux deux filières citées, en fonction du profil des personnes, bien évidemment. Le FSE (Fonds social européen) intervient d'ailleurs à ce niveau.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise que la diminution de crédits en infrastructures évoquée par Mme Persoons de 800.000 € couvre les demandes actuelles dont par exemple les mises aux normes des centres existant actuellement. La diminution à l'ajustement 2008 des crédits des infrastructures sociales (personnes handicapées) s'explique par le manque de projets ou de dossiers finalisés en 2008. A cet égard, la ministre rappelle qu'elle a financé une structure d'aide à la réalisation de projets.

La composition de 1.200.000 € de moyens pour la grande dépendance comprend donc 700.000 € pour la création de places et de répit. Une partie de ce crédit a été transférée vers la ligne de crédits « centres d'hébergement et centres de jour » (article 8.02.08 de l'ajustement 2008) dans le cadre de création de places. Pour le répit, le montant nécessaire a été transféré vers la ligne « initiatives » (article 7.03.00).

En ce qui concerne les conventions prioritaires, la ministre précise que seules deux de ces conventions ont été finalisées cette année. L'accord de coopération avec la Région wallonne permettra l'octroi d'autres conventions prioritaires pour des personnes hébergées en Wallonie.

La diminution à l'ajustement 2008 des crédits des infrastructures sociales (personnes handicapées) s'explique par le manque de projets ou de dossiers finalisés en 2008. A cet égard, la ministre rappelle qu'elle a financé une structure d'aide à la réalisation de projets.

Mme Caroline Persoons (MR) demande pourquoi la création de places et de projets de répit n'a pas abouti à l'affectation des 700.000 € prévus. Est-ce parce que les associations ne seraient pas à même de rentrer des projets ?

Mme Véronique Gailly (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck) répond que la pérennisation des actions relatives au répit se réalisera par le biais d'une modification de l'arrêté « services d'accompagnement » et permettra de puiser des moyens dans ces 700.000 €. Cette somme servira aussi à augmenter le nombre de places dans des centres de jour et des centres d'hébergement.

En ce qui concerne la coopération avec la Région wallonne et la Communauté française, Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) souligne l'excellente collaboration entre ces entités et la Commission communautaire française. Pour ce qui regarde les relations avec la Région wallonne, la ministre se félicite du travail réalisé avec le ministre wallon, M. Donfus, et ses services. De même pour ce qui est de l'intégration scolaire avec le gouvernement de la Communauté française. Toutefois, pour être clair, la ministre estime qu'il faudra à un moment avoir une réflexion beaucoup plus globale sur une refonte de l'enseignement spécialisé.

L'accord de coopération avec la Région wallonne prévoyait une rentrée de 13.800.000 € pour la période 1996-2002. Une remise des compteurs à zéro est intervenue par la suite.

M. Olivier Petit (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck) détaille le mécanisme de financement lié à l'actuel accord de coopération qui entrera en vigueur en 2009. Ce mécanisme de financement fige en quelque sorte la situation actuelle avec le différentiel entre les Wallons à Bruxelles et les Bruxellois en Wallonie, tout en prévoyant une marge de sécurité de 10 %. L'accord de coopération restera neutre tant pour la Commission communautaire française que pour la Région wallonne dans les années à venir. L'accord solde également les comptes pour l'ensemble du passé jusqu'en 2008 compris et le montant total pour cette période est de 13.800.000 €.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées), en réponse à la question de Mme Carthé sur le plan de constructions et d'investissements précise qu'il sera examiné en Collège jeudi prochain. Il concerne principalement Hoppa, Estréda et Condorcet puisque pour les Briques du Gamp » et le « Méridien », le financement se fait via Beliris.

Quant aux soldes 2001-2005 pour les centres d'hébergement et les centres de jour, pour ceux qui sont calculés et approuvés, ils sont couverts en grande partie à l'ajustement 2008. Pour le reste, l'administration attend encore des justificatifs de certains centres.

Au président de la commission, pour sa question sur les contrats d'apprentissage dans les ETA, la ministre répond que le public cible est bien sûr le public le plus fragilisé.

Mme Véronique Gailly (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck) répond à la question de Mme Braeckman sur les aides individuelles à l'intégration. S'il n'apparaît pas de différence entre les budgets initiaux 2008 et 2009, il faut cependant savoir que cette ligne budgétaire prenait en charge auparavant les tickets d'interprétation qui sont dorénavant budgétisés à la ligne des prestations collectives du service d'interprétation, ce qui donne donc plus de marge aux interventions en matière d'aides individuelles.

A Mme Carthé, sur une diminution de recettes en matière de prestations collectives, M. Olivier Petit (cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck) répond que ce sont des recettes de récupération de montants payés indûment aux services. Ces sommes variables résultent du calcul de ces soldes.

3. Examen des tableaux budgétaires

Mme Caroline Persoons (MR) s'étonne qu'en matière d'infrastructures pour personnes handicapées, il n'y ait eu aucune demande de subvention émanant d'un pouvoir public. D'où la question de savoir si ce genre de subventionnement est « suscité » auprès de ces pouvoirs publics. En effet, Mme Persoons a connaissance de projets que certaines communes souhaiteraient réaliser.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond qu'elle soutiendra toutes les communes auteurs de projets et se dit même disposée à les aider dans la constitution de leurs dossiers, en ce compris les CPAS.

Mme Caroline Persoons (MR) souhaite savoir si, pour 2009, existent des moyens en faveur de partenariats avec des pouvoirs publics.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond qu'une somme de 25.000 € serait disponible.

Mme Caroline Persoons (MR) regrette que ce montant soit à ce point dérisoire.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) espère que la finalisation de projets en cours permettra d'ici trois ou quatre ans une intervention plus substantielle en infrastructures.

Mme Caroline Persoons (MR) demande que soit annexée au rapport la liste des initiatives et les montants y affectés ainsi qu'une note sur les nouveaux postes ACS.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) cite les institutions qui en 2009 bénéficieront de l'octroi de subsides aux infrastructures.

IV. Avis

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les programmes 2 et 5 (*partim*) de la division 22 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, et en propose l'adoption par 7 voix pour et 4 voix contre.

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les programmes 1, 3, 4 et 5 (*partim*) de la division 22 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

V. Rapport

Il est fait confiance aux présidents et aux rapporteuses pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteuses,

Les Présidents,

Sfia BOUARFA
Fatima MOUSSAOUI

Dominique BRAECKMAN
Serge de PATOUL

VI. Annexes

Annexe 1

Liste des bénéficiaires de l'AB 33.01 – « Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3^{ème} âge »

Au 21 novembre 2008	Montants 2008
AB 22.1.0.33.01	
Crédit initial	625.000
AIGUILLAGES	– 9.000
ALTER ECHOS	– 6.000
AMICALE DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MOLENBEEK SAINTE JEAN	– 2.500
AMA	– 2.600
ARTICLE 27	– 6.200
BADJE « BRX VACANCES »	– 4.000
BLGP(BELGIAN LESBIAN PRIDE)	– 3.100
BRUXELLES LAIQUE	– 6.000
BRUXELLES, VILLE RÉGION EN SANTÉ	– 3.500
BRUXELLES, VILLE RÉGION EN SANTÉ	– 6.100
CBCS	– 35.000
CDCS	– 12.000
CEOS	– 39.000
CLAP EDUCATION	– 10.500
CLASS	– 3100
CPVCF	– 2.574
COMPAGNONS DEPANNEURS	– 4.700
CONVIVIALITÉS	– 6.000
DROIT DE L'HOMME (LIGUE)	– 1.250
DUNE	– 10.000
ESPACE P	– 2.730
EX-AEQUO	– 1.000
EX-AEQUO	– 1.000
FCSS	– 6.830
FIS (SENIORS)	– 2.600
FIS (RALLYE)	– 3.100
FCPPF	– 6.000
FCPPF FLCPF	– 19.000
FLCPF	– 11.800
FÉDÉRATION SOCIALISTES DES PENSIONNÉS	– 3.100
LE CAIRN	– 75.000
LIGUE DES DORITS DE L'HOMME	– 1.250
LIGUE ALZHEIMER	– 25.000
LIGUE ALZHEIMER	– 2.000
MRAX	– 2.500
MISSION LOCALE MOLENBEEK	– 12.000
PARTENARIAT MARCONI	– 5.000
PROMOFOR	– 32.500
SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE	– 22.300
SLAJ	– 7.000
SMES-B	– 28.000
SOLIDARITÉ	– 2.000
SOS INCESTE	– 6.000
SOLDE	174.166

Annexe 2

Répartition des crédits budgétaires entre les maisons d'accueil (AB 33.06)

Détail des avances et soldes ordonnancé pour un secteur					
Secteur : Maisons d'accueil					
Dernier budget alloué pour l'exercice : 2008					
	Montant				
Avances et Soldes	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Total
Accueil Montfort	105.916,22	104.942,00	110.719,70	89.921,41	411.499,33
Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri	9.148,17	9.148,17	9.148,17	7.318,54	34.763,05
Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales	85.733,85	95.979,75	98.026,57	81.593,16	361.333,33
Chant d'Oiseau	102.484,12	104.626,35	106.996,41	87.875,95	401.982,83
Chèvrefeuille	161.598,13	163.779,17	166.997,31	136.845,07	629.219,68
Foyer Georges Motte	180.808,89	185.151,48	188.723,55	153.798,36	708.482,28
Home Baudouin	183.349,67	184.993,04	188.354,52	155.639,17	712.336,40
Home Victor Du Pré	219.633,25	241.242,02	236.225,24	187.463,01	884.563,52
Ilôt (Charleroi)	112.400,41	113.551,07	116.450,36	98.274,46	440.676,30
Ilôt (Locquenghien)	82.502,98	83.028,61	84.608,41	72.681,13	322.821,13
Maison Rue Verte	121.571,81	123.348,52	126.598,24	105.287,82	476.806,39
Maison d'accueil des Petits Riens	207.102,98	225.204,26	223.312,74	183.127,86	838.747,84
Maison de la Mère et de l'Enfant	138.697,40	139.806,12	143.477,28	114.677,00	536.657,80
Source	152.365,84	153.776,40	156.564,10	126.622,44	589.328,78
Trois Pommiers	125.228,17	124.990,17	127.656,83	101.888,85	479.764,02
Total période	1.988.541,89	2.053.567,13	2.083.859,43	1.703.014,23	
Total période cumulé	1.988.541,89	4.042.109,02	6.125.968,45	7.828.982,68	
Solde budget	6.362.458,11	4.308.890,98	2.225.031,55	522.017,32	

Annexe 3

Subventions aux services d'aide sociale aux justiciables (AB 33.07)

La liste des associations concernées par cette AB :

- Autrement
Chaussée de Waterloo, 41
1060 BRUXELLES
- Service Laïque d'Aide aux Justiciables
Rue Ducpétiaux, 148
1060 BRUXELLES
- SOS Viol
Rue de Bordeaux 62 A
1060 BRUXELLES
- CPVCF (Cente de prévention des violences conjugales et familiales)
Rue Blanche, 29
1060 BRUXELLES

Détail des avances et soldes ordonnancé pour un secteur					
Secteur : Aide Sociale aux Justiciables					
Dernier budget alloué pour l'exercice : 2008					
	Montant				
Avances et Soldes	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Total
Autrement Bis	44.998,38	45.959,16	46.112,28	32.198,14	169.267,96
Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales	24.390,01	24.529,37	25.039,50	21.041,66	95.000,54
SOS Viol	34.154,95	34.763,31	41.295,24	32.919,61	143.133,11
Service Laïque d'Aide aux Justiciables et aux Victimes	55.719,92	56.381,82	67.008,31	54.560,31	233.670,36
Total période	159.263,26	161.633,66	179.455,33	140.719,72	
Total période cumulé	159.263,26	320.896,92	500.352,25	641.071,97	
Solde budget	592.992,67	431.359,01	251.903,68	111.183,96	

Annexe 4

Détail et justification du non-paiement des investissements en crédits d'ordonnancement
Programme 5 – Infrastructures sociales (AB 61.37)

AB 22.50.61.37	Action sociale		
	initial 2008	1668	
	ajusté 2008	687	
AB 6.22.50.01	dépenses – subvention infra.sociales (secteur privé) du budget du Service à gestion séparée « bâtiments »		
	initial 2008 : CO :	834	
	ajusté 2008 : CO :	351	
AB 6.22.50.04	dépenses – subvention infra.sociales (secteur public) du budget du Service à gestion séparée « bâtiments »		
	initial 2008 : CO :	834	
	ajusté 2008 : CO :	336	

BUDGET 2008 (en milliers d'€)

objet	Initial 2008	Ajustement 2008	explication
ASBL Crèche Ste Croix	147	0	(1)
ASBL Crèche de la Cité Joyeuse	100	0	(2)
ASBL Œuvre de l'hospitalité	110	0	(3)
ASBL Chant d'Oiseau	90	0	(4)
ASBL Chèvrefeuille	100	0	(5)
ASBL Bureaux de quartiers	150	0	(6)
Divers dossiers	140	208	(7)
ASBL Espace rencontres	0	143	(8)
Sous total A.B. 6.22.50.01	837	351	(9)
Evere Crèche Aldébaran	150	0	(10)
Schaerbeek Crèche la Trifide	200	162	(11)
Uccle Crèche du Homborch	480	0	(12)
Berchem MCAE	0	143	(13)
Divers dossiers	0	31	
Sous total A.B. 6.22.50.04	830	336	(14)
TOTAL A.B. 22.50.61.37	1668	687	

(1) ASBL CRECHE SAINTE CROIX (initial 147 ajustement 0)

L'asbl a suspendu son dossier parce qu'il y a des dégâts à son bâtiment dû à un chantier voisin. Ce litige doit être résolu avant de rénover le bâtiment.

(2) ASBL CRECHE DE LA CITE JOYEUSE (initial 100 ajustement 0)

Le retard pris par le dossier est imputable au délai d'obtention du permis d'urbanisme qui a pulvérisé les prévisions.

- (3) ASBL Œuvre de l'hospitalité: maisons d'accueil HOME BAUDOUIN et Home Dupré
(initial 110 ajustement 0)

Le retard pris par le dossier est imputable au délai d'obtention du permis d'urbanisme qui a pulvérisé les prévisions.

- (4) ASBL CHANT D'OISEAU Maison d'accueil (initial 90 ajustement 0)

Le retard pris par le dossier est imputable d'une part à l'asbl qui a changé son projet en cours d'étude et d'autre part à des problèmes techniques sous-estimés par l'asbl au début de l'étude.

- (5) ASBL CHEVREFEUILLE Maison d'accueil (initial 100 ajustement 0)

Le retard est imputable à l'asbl

- (6) ASBL LES BUREUX DE QUARTIER Centre de planning familial (initial 150 ajustement 0)

L'asbl a fini par renoncer à acheter une maison comme demandé initialement.

- (7) ASBL Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette CRECHE LA FLECHE 70.000 € qui auraient dû être payés en 2007 et qui ne l'ont pas été pour des raisons indépendantes de la volonté de la Commission communautaire française.

- (8) ASBL ESPACE RENCONTRE 143.000 € qui devraient être ordonnancés en 2008 pour l'achat d'un bâtiment (dossier introduit en juin 2008 et ayant fait l'objet d'un engagement en juillet 2008).

- (9) Ces dossiers et ces chiffres pour l'initial 2008 figuraient dans la motivation jointe à la fiche budgétaire. Le montant total de 837.000 € y était « arrondi » à 834.000 €. Ils figuraient également dans le tableau « situation et prévisions budgétaires » mises à jour le 28 août 2007.

Ces dossiers et ces chiffres pour l'ajustement 2008 figuraient dans le tableau « situation et prévisions budgétaires » mis à jour le 3.10.2008.

- (10) Evere Crèche Aldebaran.

On avait prévu d'ordonnancer 150.000 € en 2008

On ne va rien ordonnancer en 2008.

Il s'agit du premier marché de promotion immobilière présenté dans le cadre des subsides à l'investissement de la Commission Communautaire Française.

Lors de la préparation du budget initial 2008, la Commission Communautaire Française envisageait de payer une première tranche de subsides en 2008.

Finalement, le 21 novembre 2007, le Collège a décidé d'ordonnancer la première tranche de subsides en 2009.

L'avis de l'Inspection des Finances était défavorable.

Le chantier a commencé en janvier 2008.

- (11) Schaerbeek Crèche La Trifide.

On avait prévu d'ordonnancer 200.000 € en 2008

On va probablement ordonnancer 162.000 € en 2008

Le 12 décembre 2008, la commune a introduit le dossier de demande de promesse ferme.

Le 1^{er} avril 2008, la promesse ferme a été notifiée à la commune.

Le 22 octobre 2008, la Commission communautaire française a réclamé par écrit à la commune les factures en vue de l'ordonnancement.

Le 7 novembre 2008 : la Commission communautaire française a reçu les premières factures.

(12)Uccle Crèche du Homborch.

On avait prévu d'ordonnancer 480.000 € en 2008

On ne va rien ordonnancer en 2008.

L'engagement a été pris en décembre 2006.

La commune s'était engagée par écrit à introduire le dossier d'adjudication au premier trimestre 2007.

Elle l'a finalement introduit le 25 janvier 2008.

Le 14 février 2008, la Commission communautaire française a notifié à la commune la promesse ferme.

Renseignement pris par téléphone auprès de la commune en septembre 2008, la commune n'a toujours pas passé commande des travaux parce qu'elle attend toujours le permis d'urbanisme.

(13)Il était prévu d'ordonnancer la totalité de Berchem en 2007, mais il y a eu des retards sur le chantier en 2007 et donc report partiel en 2008.

(14)Ces dossiers et ces chiffres pour l'initial 2008 figuraient dans la motivation jointe à la fiche budgétaire. Ils figuraient également dans le tableau « situation et prévisions budgétaires » mis à jour le 28 août 2007.

Ces dossiers et ces chiffres pour l'ajustement 2008 figuraient dans le tableau « situation et prévisions budgétaires » mis à jour le 3 octobre 2008.

Annexe 5

Programme 3 : personnes handicapées
Activité 3: SGS – SBFPH (PHARE) – article 8.03.01

Liste des « initiatives » 2007

a.s.b.l.	N° Arrêté	Initiatives 2007
BATACLAN	161	1.500
RTA	162	
LIGUE DROITS DE L'ENFANT	174	7.500
ffsb arr modif 06/448	236	0
la vague arr modif	268	
KALIGRAV	289	85.000
susa cap 48 05 arr modif	385	0
ASPH élections	399	900
BATACLAN	431	3.100
bataclan arr modif	432	0
LIGUE BRAILLE buffet spectacle	429	1.500
LIGUE BRAILLE « vivre sans voir »	509	5.000
ASSOCIATION SPORTIVE DU C.	526	1.500
FEDERATION MULTISPORT	528	2.500
ALPHA SIGNES congrès	527	1.500
ACIH élections	589	900
ASAH	575	
ECOLE DU CIRQUE	684	15.000
ACCES-A	685	10.000
AP 3	686	23.000
ALPHA SIGNES livre	687	20.000
LA BRAISE	688	9.500
Association inno. en orthopédagogie	738	3.000
Famisol journées de répit	766	10.900
Forum européen	773	3.100
Inforautisme	875	
Ligue braille	874	
LA BRAISE	877	
Constellation	876	
ap3	878	
ASPH toi moi nous	868	1.500
Ligue braille siat	892	5.000
Oxygen	893	2.000
Zig zag couleur café	891	10.000
Creahm	908	22.000
Ateliers Malou	947	4.500
Info sourds obs	960	
Famisol	1007	
AMT concept	1015	
Constellation	1056	
Ricochet	1080	
Facere	1100	
Les vraies richesses	1101	
War memorial	1102	
Les bolets	1103	
Terre inconnue	1098	3.000
Entre-temps	1124	30.000
La Braise	1184	30.000

La cordiante	1214	
AFrAHM	1215	
RéCI	1236	
Nos Pilifs	1242	20.000
SUSA escape	1239	68.000
Info Sourds base de données	1243	5.400
Université des femmes	1275	2.500
AREAM	1253	4.000
Ligue braille voir barré	1277	2.500
Transition	1278	4.125
CAP 48	1292	3.000
Tof service formation	1291	
Tof service vacances	1291 <i>bis</i>	
ONA	1295	2.500
La Vague	1322	4.500
Auxilia	1325	5.000
Info Sourds fonctionnement	1326	3.100
BATACLAN	1376	5.000
Saw-b	1428	5.000
ACSEH	1421	300.000
Lu.A.P.E.	1422	5.000
Décalage	1439	4.700
Centre multimédia	1440	1.000
X fragile	1427	500
Afrahm revue	1441	2.500
ACJB	1469	5.000

Annexe 6**Liste des dossiers infrastructures**

Celle-ci reprend l'ensemble des dossiers qui ont pu aboutir en 2008, aucun dossier n'ayant été refusé.

Asbl	Montant
IRSA – Centre de services – Uccle dépollution terre citerne 11	125.000 €
IRAHM – Woluwe-Saint-Lambert sécurité incendie	135.000 €
Le Nid Marcelle Briard – Ixelles mise en conformité aux normes architecturales	60.000 €
HADEP – Forest aménagement grenier	77.000 €
CEP Watermael-Boitsfort – Centre d'hébergement « Les Freesias » – Centre d'hébergement et Centre de jour « Les Fougères » aménagement grenier accessibilité PMR	206.000 € 100.000 €

Annexe 7

Liste des postes ACS

En ce qui concerne les postes ACS, le listing est disponible uniquement auprès du cabinet du Ministre régional bruxellois en charge de l'Emploi.

